

Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie

« Écoterrorisme » à l'épreuve des représentations sociales : gouvernement et résistance

Auteur : Voituren Pierre

Promoteur : Jonckheere Alexia

Année académique 2021-2022

Master en criminologie à finalité spécialisée :
criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

REMERCIEMENTS

Merci infiniment à la promotrice de ce mémoire, Mme Alexia Jonckheere, dont l'écoute, la gentillesse et les précieux conseils ont permis de travailler dans la sérénité.

Sans les leçons et les délicates attentions de Mme Fabienne Brion, le résultat de cette étude serait bien différent. Merci à elle ainsi qu'à tout le corps académique de la faculté de criminologie de l'UCLouvain, qui mérite d'être cité, notamment Mme Devresse dont les cours sont les plus passionnants qu'il m'ait été donné de suivre.

Merci également aux charmantes personnes qui ont accepté de participer à cette étude ;

À l'ASBL Dune, dont le respect et l'importance qu'elle donne à la parole de ses usagers inspire chacune de mes analyses ;

À mes chers parents qui m'ont apporté tout ce qu'une jeune personne pourrait souhaiter.

À ma sœur qui ne peut se douter de toute l'affection que je lui porte.

Merci à *Brahman*, Sara et Margaux, sans qui l'ennui m'aurait empêché d'avancer pendant ces années d'étude ;

Et, bien sûr, au reste de mes proches dont le soutien m'est essentiel.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
MÉTHODOLOGIE.....	9
Analyse des relations de pouvoir :	14
Question de recherche :	18
Spécificités du dispositif :	19
Méthode d'analyse :	23
1. LA NON-VIOLENCE	24
1.1. La violence comme limite :	24
1.2. Des violences acceptables ?.....	27
1.3. Des motifs compréhensibles ?	28
1.3.1 Le besoin d'agir.....	28
1.1.3. La violence comme solution :	29
1.3.2. La violence comme réponse.....	30
1.3.3. Le concept de légitime défense	32
1.4. La légitimation sociale et normative de la violence	35
1.4.1. Au nom de la vie	36
1.4.2. La vulnérabilité des êtres vivants	38
2. LE TERRORISME	44
2.1. Dimension dialectique	44
2.2. Caractère religieux	47
2.3. Caractère rationnel/irrationnel.....	49
2.4. Une question de point de vue	59
3. PORTÉE ÉMOTIONNELLE ET MÉDIAS	66
3.1. Émotions.....	66
3.2. Dimension personnelle	68
3.4. L'implication des médias :	71
3.5. Propagande ?.....	74
4. « ÉCOTERRORISME »	77
4.1. Une polysémie déroutante	77
4.2. L'Impossibilité d'un terrorisme écologique	80

4.4. Pour la bonne cause.....	82
4.5. Écoterrorisme et instrumentalisation.....	85
4.6. Terrorisme et désobéissance.....	90
CONCLUSION.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN	101

INTRODUCTION

Le terme « *écoterrorisme* » est utilisé par les autorités pour désigner les actions illégales de certains activistes ou groupes d'activistes environnementaux. Cette appellation repose sur la violence de certaines de leurs actions qui peuvent aller jusqu'à *l'assassinat, la mise en place d'explosifs ou l'assaut armé*. Cependant, ce mot fait quelques fois occurrence pour désigner les actions de groupes d'activistes sans plus alors de distinction entre la grande majorité des délits commis par ses activistes et la petite minorité des actes criminels impliquant réellement ce que l'on peut entendre par terrorisme. (Hirsch-Hoefler, Mudde, 2014, p. 601)

Le terme « *ecoterrorism* » apparaît aux États-Unis en 1983. Il est affilié mot anglais, *ecotage*, qui traduit, lui, le sabotage de propriété. Ces deux termes ont été utilisés pour désigner les actions des activistes environnementaux. Ils laissent entendre que les activistes ne reculeront devant rien en les présentant comme *anarchistes déviants*. C'est ce qui a mené aux Green-Scare, période où les activistes environnementaux suscitaient méfiance, indignation et même violence, à la fois de la part du public, des médias et du gouvernement américain. (Mireanu, 2014, p. 90)

Dans l'article : « *What is called ecoterrorism* », Buell met en lumière un aspect important. Dès l'apparition de ce terme, s'est lancé ce qu'elle appelle une guerre des mots (*war of words*). D'un côté, nous trouvons ceux qui cherchent à stigmatiser les activistes radicaux et de l'autre, ceux qui cherchent à résister à l'état autoritaire et aux industries. Cependant, l'on voit que ce terme s'est imposé d'un côté plutôt que de l'autre. Là où les activistes utilisaient le terme *écoterrorisme* pour désigner les dommages causés par les états et les industries à la nature, ne reste plus que la stigmatisation de ces mêmes activistes. Buell affirme que c'est un climat de peur caractéristique de ce qu'elle appelle *The Age of Terrors* qui a favorisé cette dominance de la vision de l'État. Elle affirme que les événements du 11 septembre 2001 jouent un rôle essentiel dans ce climat de peur en augmentant *l'éco-paranoïa* à travers le spectre politique, et ce très efficacement. (Buell, 2009, p. 153)

En Europe, l'UE a alerté ses membres quant à l'augmentation d'extrémistes et de l'importance primordiale de la lutte contre l'écoterrorisme. *Europol*, l'agence européenne de la police criminelle, a transmis un rapport à ce sujet en 2011. (Mireanu, 2014, p. 91) Ce rapport se fonde sur des « *incidents violents* » parmi lesquels l'on peut retrouver : du

chantage, des courriels de menaces, des appels de menaces, des libérations de masses d'animaux et même de la désinformation pour discréditer les cibles et leur réputation. Or, nous avons un peu de mal à voir ce type d'infractions et leurs acteurs labélisés « *terroristes* ».

Par exemple : la libération de 20 000 animaux d'un élevage de visons a causé des dommages à l'industrie pharmaceutique et ainsi pouvait être considérée comme du terroriste en Espagne. En Angleterre, *The Gandalf case*, éminemment médiatisée, démontre que tout élément peut être interprété comme des preuves d'écoterrorismes. (Mireanu, 2014, p. 93) Dans cette affaire, certains livres dont le contenu a été jugé *extrémiste* furent utilisés comme preuve contre les activistes. Il en va de même pour les cas de la Grèce, de la France ou de l'Italie où la force est utilisée durant des manifestations pacifiques ; où différentes figures politiques d'importance caractérisent des manifestants et activistes d'extrémistes. Nous pensons ici aux propos d'un candidat à l'élection présidentielle, M. Zemmour, qui dans un interview pour Brut reprochait aux activistes et manifestants, d'appartenir à une engeance *d'extrême gauche* qui *endoctrine les jeunes*. (@BrutOfficiel, posté le 25/03/22) Plus déroutant encore, des zones sont transformées en *zones militaires de non-droits* pour lutter contre l'occupation des activistes, notamment la ZAD de Notre-Dame des Landes, où les activistes ont été caractérisés *d'ultra-gauche*. (Mireanu, 2014, p. 93)

Pour finir, des branches européennes modérées de groupes d'activistes reconnus comme terroristes aux États-Unis comme ALF apparaissent comme à la *limite du terrorisme*.

« *En France, pour le moment, les actions perpétrées par ces groupes radicaux n'ont pas atteint la fréquence et le degré de gravité de ce que l'on peut observer aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. On ne peut pas parler de ce point de vue d'écoterrorisme. Ainsi que l'affirme un policier cité dans Le Monde du 25 juillet 2008, à propos des actions de l'ALF, on se situe "à la lisière du terrorisme", d'autant que personne n'a été tué à ce jour en France. Ces groupes n'en représentent pas moins une grave menace sécuritaire pour les entreprises françaises et les filiales d'entreprises étrangères installées sur le territoire français* » (Fougier, 2016, p. 38)

Quelles informations préliminaires pouvons-nous tirer de l'instrumentalisation du terme « écoterrorisme » ? Dans l'article : « *The Criminalisation of Environmental Activism in Europe* », Mireanu affirme que les activistes ne sont pas dangereux par ce qu'il tue des personnes, mais bien parce qu'il tue le profit. Le pouvoir public joue un rôle prédominant,

car il aligne ses politiques répressives aux demandes des industries. Il met ainsi la dimension idéologique de l'activisme environnemental de côté en faveur des dommages que pourraient causer ces activistes aux industries. Ainsi,

« L'alliance entre l'État et le capital est transparente : le trope du terrorisme est utilisé pour réduire au silence et délégitimer les personnes qui menacent la façon dont les entreprises exploitent pour le profit. » (Mireanu, 2014, p. 100)

Ce que nous apporte une bribe de littérature scientifique en matière d'écoterrorisme est bien loin de ce que nous aurions pensé au départ. En effet, l'alerte lancée par Europol aux membres de l'UE nous laissait penser qu'une radicalisation des activistes environnementaux se jouait en Europe. Nous ne nous prononcerons pas sur la véracité de ce postulat. Cependant, grâce aux travaux de Mireanu et de Buell nous voyons déjà s'esquisser une thématique plus complexe qui a trait à la fois au monde politique et à la manière dont la population assimile un certain registre de représentations.

Cependant, notons qu'en Europe le terme « écoterrorisme », en lui-même, n'a pas eu le succès qu'il eut aux États-Unis. Ainsi, lorsque dans le débat public, l'on fait appel de ce terme, il est généralement question de la situation dite *américaine* et du débat public national en la matière. Le terme est donc difficilement transposable sur le continent européen et davantage encore lorsque nous devons lui trouver un équivalent.

“Linguistic equivalents of ecoterrorism are seldom used in the public debates of Western Europe, (...). For example, the Dutch General Intelligence and Security Service (AIVD) has published several reports on the Dutch radical animal rights movement in the first decade of the twenty-first century. It reflected its observation of growing radicalization within the movement by changing the overall term from “animal rights activism” (2004) to “animal rights extremism” (2007), explicitly following the British terminology and rejecting the U.S. terminology of “terrorism.”¹ (S. Hirsch-Hoefler and C. Mudde, 2014, p. 588)

¹ « Les équivalents linguistiques de l'écoterrorisme sont rarement utilisés dans les débats publics d'Europe occidentale (...). Par exemple, le Service général néerlandais de renseignement et de sécurité (AIVD) a publié plusieurs rapports sur le mouvement radical néerlandais des droits des animaux au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Il reflétait son observation de la radicalisation croissante au sein du mouvement en changeant le terme général de « militantisme pour les droits des animaux » (2004) à « extrémisme des droits des animaux » (2007), en suivant explicitement la terminologie britannique et en rejetant la terminologie américaine du « terrorisme ». (S. Hirsch-Hoefler and C. Mudde, 2014, 588) Traduction libre aidée par différents outils informatiques; il en va de même pour toutes les autres traductions référencées en bas de page de ce mémoire.

Nous le verrons, c'est moins le terme utilisé que la portée sémantique de l'idée qui nous intéressera dans ce travail. Dans la suite, nous expliciterons la problématique qui nous occupera pour ces prochaines pages et éclaircirons les choix méthodologiques qui en découlent.

MÉTHODOLOGIE

Depuis le 18^e, la fonction de la philosophie occidentale et, vous me le permettez, de la criminologie est de questionner les rapports de pouvoirs présents dans nos sociétés.

« C'est une nouvelle économie des relations de pouvoir — et j'utilise ici le mot "économie" dans son sens théorique et pratique. Pour dire les choses autrement : depuis Kant, le rôle de la philosophie est d'empêcher la raison d'excéder les limites de ce qui est donné dans l'expérience ; mais depuis cette époque aussi — c'est à dire depuis le développement de l'état moderne et de la gestion politique de la société — la philosophie a également pour fonction de surveiller les pouvoirs excessifs de la rationalité politique. Et c'est beaucoup lui demander » (Foucault, 1994, p. 224)

Ces rapports de pouvoir, que nous décrirons plus longuement dans la suite, soutiennent le gouvernement d'individu par d'autres dans une dynamique conflictuelle de domination. Dans le dernier tiers de ses travaux, soit à partir des années 70, Michel Foucault se concentre sur l'attitude critique à adopter pour résister à ses formes de domination. Le Foucault de l'éthique développe dans *Qu'est-ce que la critique* (1978) une vision de la société occidentale. Les formes de domination contemporaines ne seraient qu'une forme de pouvoir pastoral qui aurait évolué aux alentours du 15^e siècle.

Reprenant différents travaux et conférences, notamment *Mal faire, Dire vrai* (1981) qui fait le point sur les différents modes de véridictions² et les rationalités qui s'y rattachent, Foucault reconnaît au pouvoir pastoral un triple rapport à la vérité. Dans ce paradigme, la vérité serait *conçue comme dogme*. Elle impliquerait *un mode de connaissance particulier et individualisant*. Elle apparaîtrait comme une *technique réfléchie comportant des règles générales, des connaissances particulières, des préceptes, des méthodes d'examen, d'aveux, d'entretien, etc.* (Foucault, 1978)

Au 15^e siècle donc, s'opère, ce que Foucault va appeler une gouvernementalisation de la société. Ce sont la laïcisation de la société et la démultiplication des différents domaines où s'applique ce modèle de véridiction pastoral qui vont modifier ce dernier. Ce phénomène apparaît comme un mouvement qui consiste à assujettir des individus, par des mécanismes de pouvoir qui se réclament d'une vérité. (Foucault, 1978) Comme souvent

² Notons que nous ne reprendrons pas ces différents modes de véridiction stricto sensu dans notre analyse. En effet, même si l'approche foucauldienne des processus de véridiction est intéressante, par souci d'autonomie et de fluidité d'analyse, nous ne nous enfermerons pas dans cette terminologie. Notons cependant que nos lecteurs pourront sans mal repenser ce que nous aurons découvert à l'aide de ces outils. S'essayer à cet exercice philosophique pourrait même venir compléter la présente analyse.

dans l'histoire, cette généralisation inquiète et fait naître un mouvement opposé qui se concentra autour de la question suivante : « *Comment ne pas être gouverné ?* » Ce questionnement plante les graines d'une attitude critique qui s'enracine curieusement au cœur de la réforme protestante. Cette dynamique pousse les individus à se départir du savoir d'autorité représenté par l'église et cherchent de nouveaux moyens de se connecter à Dieu, notamment par le rapport individuel aux textes sacrés. Cela ne signifie pas qu'avec la réforme, nous soyons débarrassés de l'assujettissement. Cependant, elle pose les bases d'une attitude critique qui peuvent être mobilisées dans l'analyse des relations de pouvoirs contemporaines.

Cette critique apparaît donc comme *indocilité réfléchie* et *inservitude volontaire* en mettant en suspens *les effets conjugués du pouvoir et de la vérité* (Foucault, 1978) Foucault désigne les luttes contre l'assujettissement comme suit.

« Pour résumer, le principal objectif de ces luttes n'est pas tant de s'attaquer à telle ou telle institution de pouvoir, groupe, ou classe, ou élite, qu'à une technique particulière, une forme de pouvoir. Cette forme de pouvoir s'exerce sur la vie quotidienne immédiate, qui classe les individus en catégorie, les désignent par leur individualité propre, les attachent à leur identité, leur impose une loi de vérité qui leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux. C'est une forme de pouvoir qui transforme les individus en sujets. Il y a 2 sens au mot "sujet" : sujet soumis à l'autre par le contrôle à la dépendance, et sujet attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. Dans les 2 cas, ce mot suggère une forme de pouvoir qui subjugué et assujetti. » (Foucault, 1994, p. 227)

Tout d'abord, ces luttes transversales et immédiates, mettent au jour les effets de pouvoir. Elles permettent de mettre en question le statut de l'individu.

« D'un côté, elle affirme le droit à la différence et souligne tout ce qui peut rendre les individus véritablement individuels. De l'autre, elle s'attaque à tout ce qui peut isoler l'individu le couper des autres, c'est un dé de la vie communautaire, contraindre l'individu à se replier sur lui-même et à l'attacher à son identité propre. Ces luttes ne sont pas exactement pour contre l'"individu", mais elle s'oppose à ce qu'on pourrait appeler le "gouvernement par l'individualisation" ». (Foucault, 1994, p. 227)

Elles permettent de résister à un *nexus* de savoir-pouvoir.

« Elles opposent une résistance aux effets de pouvoir qui sont liés au savoir, à la compétence et à la qualification. Elles luttent contre les privilèges du savoir. Mais elle s'oppose aussi au mystère, à la déformation et à tout ce qu'il peut y avoir de mystificateur dans les

représentations qu'on impose aux gens. Il n'y a rien de 'scientiste' dans tout cela (c'est-à-dire aucune croyance dogmatique en la valeur du savoir scientifique), mais il n'y a pas non plus de refus sceptiques ou relativistes de toute vérité attestée. Ce qui est mis en question c'est la manière dont le savoir circule et fonctionne, ces rapports au pouvoir. Bref, le régime du savoir. » (Foucault, 1994, p. 227)

Elles nous permettent de questionner les évidences, la manière dont elles apparaissent aux individus et les rapports que le pouvoir et le savoir entretiennent. Comme ces représentations s'imposent sur les individus, elles les modèlent. Ils sont soumis à une forme de dépendance. Ils deviennent sujets «*de*» gouvernement », non pas nécessairement «*du*» gouvernement. Le sujet est donc bien *attaché à sa propre identité*. Les luttes consistent en l'actualisation de ce que nous sommes par une tentative d'émancipation du *sujet*. Émancipation qui ne saurait être autre chose que recherche de soi.

(...) Toutes les luttes actuelles tournent autour de la même question : qui sommes-nous ? Elles sont en revue de ces abstractions, un refus de la violence exercée par l'état économique et idéologique qui ignore qui nous sommes individuellement, et aussi un refus de l'inquisition scientifique ou administrative qui déterminent notre identité. (Foucault, 1994, p. 227)

Les luttes permettent donc une refonte de l'identité des individus. Elles sont une forme de résistance face un système de représentations, d'instances, de disciplines qui sont autant de stratégies de coercition.

Mais stratégies de qui sur qui ?

(...) le « pouvoir » qu'il s'agit d'analyser ici (...) il met en jeu des relations entre individus (ou entre groupes). Car il ne faut pas s'y tromper : si on parle de pouvoir des lois, des institutions ou des idéologies, si on parle de structure ou de mécanisme de pouvoir, c'est dans la mesure seulement où on suppose que certains exercent un pouvoir sur d'autres. Le terme de « pouvoir » désigne des relations entre « partenaires » (et par là je ne pense pas un système de jeu, mais simplement, et en restant pour l'instant dans la plus grande généralité, un ensemble d'actions qui s'induisent et se répondent les unes les autres). (Foucault, 1994, p. 233)

Même si les questions du qui et du pourquoi sont toujours au cœur de ces luttes, Foucault donne également de l'importance à la question du « comment ».

« Aborder le thème du pouvoir par une analyse du "comment", c'est donc opérer, par rapport à la supposition d'un pouvoir fondamental, plusieurs déplacements critiques. C'est se donner pour objet d'analyse des relations de pouvoir, et non un pouvoir ; des

relations de pouvoir qui sont distinctes des capacités objectives aussi bien que des rapports de communication ; des relations de pouvoir enfin, qu'on peut saisir dans la diversité de leur enchaînement avec ces capacités et ces rapports. » (Foucault, 1994, p. 235)

Ces déplacements critiques permettent d'apporter de la complexité dans l'analyse. Elles permettent de poser le problème en termes de relations plurielles qui ne se limitent pas à un pouvoir, mais à une imbrication de relations de coercitions.

« En fait, ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes. Une relation de violence agit sur un corps virgule sur des choses de points elle force, elle plie, elle prise, elle détruit : elle referme toutes les possibilités ; elle n'a donc auprès d'elle d'autres pôles que celui de la passivité ; et si elle rencontre une résistance, elle n'a d'autre choix que d'entreprendre de la réduire. Une relation de pouvoir en revanche s'articule sur 2 éléments qui lui sont indispensables pour être justement une relation de pouvoir : que « l'autre » (celui sur lequel elle s'exerce) soit bien reconnu et maintenu jusqu'au bout comme sujet d'action et que s'ouvre devant la relation de pouvoir, tout un champ de réponses, réactions, effets, inventions possibles. » (Foucault, 1994, p. 236)

Une relation de pouvoir n'est donc pas à confondre avec une relation de violence. L'individu est toujours libre d'agir. Il est reconnu comme sujet, certes, mais également comme acteur libre. Le tout d'une relation de pouvoir est la limitation des possibles. Ainsi, les relations de pouvoirs apparaissent comme l'aménagement des réactions possibles des individus.

« La mise en jeu des relations de pouvoir n'est évidemment pas plus exclusive de l'usage de la violence que de l'acquisition des consentements ; aucun exercice de pouvoir ne peut, sans doute, se passer de l'un ou de l'autre, souvent des 2 à la fois point, mais, s'ils en sont les instruments ou les effets ils n'en constituent pas le principe ou la nature l'exercice du pouvoir peut bien susciter autant d'acceptation qu'on voudra : il peut accumuler les morts et s'abriter derrière toutes les menaces qu'il peut imaginer. Il n'est pas en lui-même une violence qui saurait parfois se cacher, ou un consentement qui implicitement, se reconduirait. Il est un ensemble d'actions sur des actions possibles : ils opèrent sur le champ des possibilités où vient s'inscrire le comportement des sujets agissants : il incite, il détourne, il facilite où rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable : à la limite, il contraint ou empêche absolument ; mais il est bien toujours une

manière d'agir sur un ou sur des sujets agissants et ce tant qu'ils agissent où qu'ils sont susceptibles d'agir une action sur des actions. » (Foucault, 1994, p. 237)

En résumé, Foucault nommera cet aménagement des possibles : « la conduite des conduites ».

« le terme de “conduite” avec son équivoque même et peut-être l'un de ceux qui permettent le mieux de saisir ce qu'il y a de spécifique dans les relations de pouvoir. La “conduite” et à la fois l'acte de “mener” les autres (salon des mécanismes de coercition plus ou moins stricts) et la manière de se comporter dans un champ plus ou moins ouvert de possibilités. (...) » (Foucault, 1994, p. 237)

Conduire les conduites, c'est ce que Foucault appelle « gouverner ».

« Il faut laisser à ce mot la signification très large qu'il avait au 16e siècle. Il ne sert pas seulement à des structures politiques et à la gestion des états ; mais il désignait la manière de diriger la conduite d'individus ou de groupes de points gouvernements des enfants, des âmes des communautés, des familles, des malades. Ils ne couvraient pas simplement des formats situés légitimes d'ajustement politique ou économique ; mais des modes d'action plus ou moins réfléchis et calculés, mais tous destinés à agir sur les possibilités d'action d'autres individus. Gouverner, en ce sens, c'est structurer le champ d'action éventuel des autres. Le mode de relation propre au pouvoir ne serait donc pas à chercher du côté de la violence et de la lutte, ni du côté du contrat ou du lien volontaire (qui ne peuvent en être tout au plus que des instruments) : mais du côté de ce mode d'action singulier — ni guerrier ni juridique — qu'est le gouvernement. » (Foucault, 1994, p. 237)

Dans toute organisation sociale, nous trouverions des relations de pouvoir. Nous ne devons pas les comprendre comme des oppositions radicales entre des groupes ou des individus. Mais

« plutôt que d'un « antagonisme » essentiel, il vaudrait mieux parler d'un « agonisme » — d'un rapport qui est à la fois d'incitation réciproque et de lutte ; moins d'une opposition terme à terme qui les bloquent l'un en face de l'autre que d'une provocation permanente. (...) ces relations s'enracinent loin dans le Nexus social ; et qu'elle ne reconstitue pas au-dessus de la “société” une structure supplémentaire et dont on pourrait peut être révélé effacement radical. Vivre en société, c'est, de toute façon, vivre de manière qu'il soit possible d'agir sur les actions les uns des autres. Une société “sans relations de pouvoir” ne peut être qu'une abstraction » (Foucault, 1994, p. 238)

Ce bref survol de la notion de « gouvernement » chez Foucault ne rend peut-être pas justice à la complexité de son œuvre. Cependant, il constitue la clef de lecture qui sous-tendra ce mémoire. Reste à voir, comment, chez Foucault, nous devons analyser ces relations de pouvoirs ?

Analyse des relations de pouvoir :

Dans *Le sujet et le pouvoir*, Foucault précise les avantages et inconvénients de l'étude à l'intérieur d'une institution de pouvoir (institutions disciplinaires comme l'école ou la prison). Dans notre cas, cette section ne trouvera pas d'échos la question du terrorisme étant difficilement rattachable à l'une ou l'autre institution en particulier. Passons donc. Foucault va soulever 5 points pour une analyse des relations de pouvoir.

Premièrement,

« le système des différenciations qui permettent d'agir sur l'action des autres : différences juridiques ou traditionnelles de statut et de privilèges ; différences économiques dans l'appropriation des richesses et des biens ; différence de place dans le processus de production, différences linguistiques culturelles ; différence dans le savoir-faire et les compétences, etc. Toute relation de pouvoir met en œuvre de différenciations qui sont pour elle à la fois des conditions et des effets. » (Foucault, 1994, p. 239)

Deuxièmement,

« Le type d'objectifs poursuivis par ceux qui agissent sur l'action des autres : maintien de privilèges, d'accumulation de profits, mises en œuvre d'autorité statutaire, exercice d'une fonction ou d'un métier. » (Foucault, 1994, p. 239)

Troisièmement,

« les modalités instrumentales : selon que le pouvoir est exercé par la menace des armes, par les effets de la parole, à travers des disparités économiques, par des mécanismes plus ou moins complexes de contrôle, par des systèmes de surveillance, avec ou sans archives, selon les règles explicites ou non, permanentes ou modifiables, avec ou sans dispositif matériel, etc. » (Foucault, 1994, p. 239)

Quatrièmement,

« les formes d'institutionnalisation : celles-ci peuvent mêler des dispositions traditionnelles, des structures juridiques, du phénomène d'habitude ou de mode (comme on le voit dans les relations de pouvoir qui traversent l'institution familiale) ; elles peuvent aussi prendre l'allure d'un dispositif fermé sur lui-même avec ses lieux spécifiques, ses règlements propres, ses structures hiérarchiques soigneusement

dessinées, et une relative autonomie fonctionnelle (ainsi dans les institutions scolaires ou militaires); elles peuvent aussi former des systèmes très complexes dotés d'appareils multiples, comme dans le cas de l'état qui a pour fonction de constituer l'objet général, l'instance de contrôle global, le principe de régulation et, dans une certaine mesure aussi, de distribution de toutes les relations de pouvoir dans un ensemble social donné. » (Foucault, 1994, p. 239)

Pour finir,

« Les degrés de rationalisation : car la mise en jeu des relations de pouvoir comme action sur un champ de possibilités peut être plus ou moins élaborée en fonction de l'efficacité des instruments et de la certitude du résultat (raffinement technologique plus ou moins grand dans l'exercice du pouvoir) ou encore en fonction du coût éventuel (qu'il s'agit du "coût" économique des moyens mis en œuvre, ou du coût "réactionnel" constitué par les résistances rencontrées). L'exercice du pouvoir n'est pas un fait brut, une donnée institutionnelle, ni une structure qui se manifeste ou se brise. Il s'élabore, se régule se transforme, s'organise dire qu'ils se dotent de procédures plus ou moins ajustées ». (Foucault, 1994, p. 240)

Sur ce dernier point, nous retiendrons que la théorie de Foucault repose notamment sur l'existence de dispositifs d'assujettissement de type panoptique. Foucault affirme que ces dispositifs mènent l'individu à devenir à la fois le *surveillant* et le *surveillé*. L'individu opère une forme d'*auto-contrôle* sur sa propre existence. Il affirme que cet auto-contrôle est une forme d'*individualisation*. L'assujettissement, ou ce qu'il appelle la voie de fabrique du sujet, produit ce qu'il va appeler des *âmes dociles*. Ce dispositif d'auto-contrôle aligne l'intérêt des individus à l'intérêt général.

Afin de se représenter ce système d'auto-contrôle, Foucault développe, dans *Surveiller et Punir*, l'idée du panoptique sociétal. Le panoptique est un type d'architecture carcérale issu de la pensée de Bentham. Cette structure permet aux gardiens de surveiller l'ensemble des prisonniers sans que ces derniers ne puissent les voir. Foucault s'est réapproprié le concept de Bentham, non plus en le limitant au système carcéral, mais en imaginant un système panoptique complexe à l'échelle de la société même. Ainsi,

« Foucault met en évidence un pouvoir de normalisation qui se met en place à côté voire à la place des disciplines. Mais Foucault reste encore ambigu sur la source et la nature de ce pouvoir de normalisation. » (Laval, 2011, p. 3)

C'est donc d'un pouvoir de normalisation assorti d'un pouvoir disciplinaire. Mais comment expliciter cette notion de norme ? Foucault développera cette notion comme suit :

« La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser. La société de normalisation n'est donc pas, dans ces conditions, une sorte de société disciplinaire généralisée dont les institutions disciplinaires auraient essaimé et finalement recouvert tout l'espace — ce n'est, je crois, qu'une première interprétation, et insuffisante, de l'idée de société de normalisation. La société de normalisation, c'est une société où se croisent, selon une articulation orthogonale, la norme de la discipline et la norme de la régulation. »
(Foucault, 1976, p. 225)

Autrement dit, Foucault ne pense pas une société contrôlée où les institutions viendraient imposer un pouvoir par le haut à la manière d'un régime totalitaire. Il pense qu'il s'agit d'un système de domination où la norme de régulation, cet autocontrôle que nous évoquions à un rôle prédominant. Ainsi, les sociétés démocratiques occidentales libérales n'échappent pas à ce jeu de domination. Aussi, *« le panoptique est partie prenante de la gouvernamentalité libérale par certains de ses aspects les plus importants. »* (Laval, 2011, p. 7), Mais comment cela fonctionne-t-il ? La théorie foucauldienne reconnaît le panoptisme comme étant :

« Un pouvoir qui n'a pas besoin de se manifester "physiquement", de s'exercer réellement, pour être efficace. C'est en jouant sur le risque, c'est-à-dire le calcul, que le pouvoir panoptique tire son efficacité et cela pour un coût modeste. C'est un pouvoir à distance, qui permet de "conduire les conduites", en "structurant le champ d'action éventuelle des autres" par toutes les manières d'influencer les représentations qui vont jouer dans le calcul des intérêts. Le panoptisme apparaît alors comme la quintessence de la gouvernamentalité libérale, et non comme le modèle du pouvoir totalitaire. » (Laval, 2011, p. 7)

Foucault présente le panoptique comme une machine à réduire le coût politique, car elle produit un pouvoir continu à un coût politique et moral dérisoire. En effet, si un individu est amené à se réguler lui-même et en outre à assimiler les normes de la discipline, le coup politique pour « conduire les conduites » des individus diminue. Il en va de même pour le coup moral. Imposer le pouvoir par le haut peut exposer les autorités politiques à la colère des citoyens s'ils jugent que le pouvoir est utilisé à des fins immorales. Le

panoptisme permet donc à la domination de s'opérer par la normalisation. Le panoptique de Foucault est alors

« la métaphore d'un pouvoir économique et automatique, (...), il s'articule maintenant à cet espace du jeu des intérêts que le pouvoir a pour fonction de faire fonctionner, de corriger, d'entretenir. » (Laval, 2011, p. 7)

Une autre notion va être centrale dans la perspective foucauldienne. L'auto-contrôle, que nous évoquons plus haut est régit par ce que Foucault appelle « les techniques de soi ».

« J'appelle "gouvernementalité" la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi. (...) Je m'intéresse de plus en plus à l'interaction qui s'opère entre soi et les autres, et aux techniques de domination individuelle, au mode d'action qu'un individu exerce sur lui — même à travers les techniques de soi. » (Foucault, 1988, p. 30)

Nous nous intéressons donc non seulement au pouvoir politique et à ses intérêts, mais également aux techniques propres à chaque individu qui conditionnent son existence et son rapport aux autres.

Pour finir, nous penserons en termes de « stratégie de pouvoir ». Cette dernière doit être comprise comme

« l'ensemble des moyens mis en œuvre pour faire fonctionner et pour maintenir un dispositif de pouvoir. On peut aussi parler de stratégies propres à des relations de pouvoir dans la mesure où celles-ci constituent des modes d'action sur l'action possible, éventuelle, supposée des autres. On peut donc déchiffrer en termes de "stratégies" les mécanismes mis en œuvre dans les relations de pouvoir. Mais le point le plus important, c'est évidemment le rapport entre les relations de pouvoir et les stratégies d'affrontements. » (Foucault, 1994, p. 241)

Ce sont ces stratégies d'affrontement qui vont nous intéresser. Nous l'avons vu, la résistance est finalement un critère essentiel des relations de pouvoir.

« Car s'il est vrai que, au cœur des relations de pouvoir, et comme condition permanente de leur existence, il y a une "insoumission" et des libertés essentiellement rétives, il n'y a pas de relation de pouvoir sans réticence, sans échappatoire ou fuites, sans retournement éventuel ; toute relation de pouvoir implique donc au moins de façon virtuelle, une stratégie de lutte, sans que pour autant elles ne viennent se superposer, à

perdre leur spécificité et finalement à se confondre. Elle constitue l'une pour l'autre une sorte de limite permanente, de points de renversement possible. » (Foucault, 1994, p. 242)

C'est donc dans une perspective quasiment dialectique que nous devons comprendre les relations de pouvoir.

« En fait, entre relations de pouvoir et stratégie de lutte, il y a appel réciproque, enchaînement indéfini et renversement perpétuel. À chaque instant, le rapport de pouvoir peut devenir, et sur certains points devient un affrontement entre des adversaires. À chaque instant aussi les relations d'adversité, dans une société, donnent lieu à la mise en œuvre de mécanismes de pouvoir. » (Foucault, 1994, p. 242)

Ce dernier point nous amène à établir une méthode de travail qui, d'une part, consistera en une analyse des relations de pouvoir, mais également à la mise en lumière des stratégies de lutte qui font partie intégrante de cette dynamique.

Question de recherche :

À l'état de projet, nous avons prévu d'étudier les *effets fonctionnels* du terme *écoterrorisme*. Ce mémoire a donc une perspective fonctionnaliste. Identifier un phénomène A et analyser ce qu'il produit. Partant de la pensée foucauldienne en la matière, cette étude prenait la forme d'un processus déductif. La conception panoptique était notre théorie de départ. À partir de celle-ci, nous avons explicité une hypothèse : *« Le terme écoterrorisme produit un effet fonctionnel d'assujettissement »*. Le projet était donc de vérifier cette hypothèse par l'expérience. Avant même la mise au clair exhaustive du cadre théorique, notre intérêt se portait pour la question suivante : *« Le terme écoterrorisme produit-il un effet fonctionnel d'assujettissement au sens foucauldien du terme ? »*. Il s'agissait d'une question fermée que nous avons voulu ouvrir en la reformulant ainsi : *« Comment sommes-nous gouvernés en matière d'écoterrorisme ? »*. Cette reformulation est à la fois plus ouverte et permet également de procéder à une recherche plus libre sur la question des relations de pouvoir. En effet, poser la question en termes d'effets fonctionnels d'assujettissement faisait l'économie des stratégies de résistance qui, comme nous l'avons vu, sont pourtant essentielles pour comprendre le gouvernement de Foucault. Cette reformulation permet également d'élargir notre réflexion au-delà du seul terme « écoterrorisme » et ainsi garantir une plus grande complexité dans l'analyse des relations de pouvoir et de résistance. Pour répondre à cette question, nous devons tout d'abord établir un dispositif. Dans la suite, nous en expliciterons les fondamentaux.

Spécificités du dispositif :

Nous pensons que Foucault aurait fait un choix différent du nôtre. En effet, nous avons souhaité faire un pas de côté par rapport à sa pensée qui aurait mis l'activisme environnemental au centre de l'analyse. En résumé, Foucault aurait certainement privilégié l'étude des formes de résistances organisées des activistes environnementaux. Par exemple, interroger les zadistes et étudier leur stratégie de résistance nous aurait appris énormément sur les relations de pouvoir en matière d'écoterrorisme. Nous déplacerons le curseur. Nous n'interrogerons pas des formes des résistances organisées ou formulées comme telles. Nous privilégierons, comme le titre de ce travail le laisse présager, la perspective des représentations sociales.

Qu'est-ce qui motive ce choix ? Nous pensons, et Foucault ne nous contredirait probablement pas en ce point, que les stratégies de résistance ne sont pas exclusives aux activistes. Chaque individu met en place des stratégies de résistance plus ou moins élaborées. Certaines de ces stratégies l'emportent finalement dans la conduite des conduites, perdant ainsi le statut de stratégie pour opérer comme matrice d'une forme de gouvernement. D'autres gardent ce statut de stratégies et restent sous tension.

Les représentations sociales nous permettront donc d'appréhender la complexité de notre sujet depuis une perspective subjective. Autrement dit, c'est en tant que sujet, à la fois par des relations de pouvoir et des stratégies de résistance, que le point de vue des individus nous intéresse.

Les représentations sociales nous apparaissent comme le meilleur moyen de repérer les relations de pouvoir. En effet, étudier les représentations sociales, c'est « repérer les liens pouvant exister entre l'extérieur et le discours, entre *les rapports de force* et *les rapports de sens*. (Bardin, 1977)

Negura dans *L'analyse de contenu dans l'étude de représentations sociales* précise les spécificités de cette approche.

« Premièrement, l'objet de l'analyse de contenu est la communication, qui est le processus fondamental de la formation de la représentation sociale, selon Moscovici. Dans la définition donnée par Laurence Bardin, l'analyse de contenu est "un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de

production/réception (variables inférées) de ces énoncés” (Bardin, 1977, p. 43). Deuxièmement, les représentations sociales fournissent le matériel pour alimenter la communication sociale. L’analyse de contenu par son objet est alors un outil qui doit prendre en considération les dynamiques des représentations sociales et tenir compte du rôle important qu’elles ont dans “la production/réception” des énoncés. » (Negura, 2004, p. 2)

L’étude des représentations sociales contient en elle l’opportunité d’un regard critique sur le discours, mais également sur le caractère construit de ce dernier, à partir notamment de relation de pouvoir. À travers la communication avec le chercheur, les participants s’engagent. Le chercheur doit donc dégager *la signification et la pertinence*.

« Le support de l’analyse de contenu est le discours produit dans le processus de communication. Ce fait indique un double objectif de l’analyse de contenu : d’un côté, elle tente de dégager la signification de l’énoncé pour l’émetteur, c’est-à-dire sa subjectivité, de l’autre côté, elle cherche à établir la pertinence pour le récepteur, à savoir son objectivité. L’objectivité de l’énoncé est liée à sa nature sociale, car celui-ci transporte des significations pertinentes pour un groupe donné. Dans ce processus, les représentations sociales enracinent le discours dans un contexte symbolique familier pour les deux participants classiques de la communication. Elles permettent aussi d’imprimer un caractère subjectif au contenu du discours. Chaque énoncé peut alors devenir un indicateur des représentations sociales qui participent à sa constitution. » (Negura, 2004, pp. 2-3)

Initialement, nous souhaitons analyser le *discours* des instances politiques européennes, et belges, en matière d’écoterrorisme. Les recherches exploratoires et l’entretien test, précédant la récolte de données, nous ont convaincus que les représentations sociales étaient gorgées d’éléments qui traduisent des relations de pouvoir et différentes imbrications de savoir-pouvoirs. Il a donc été décidé que nous ne procéderions pas à une analyse systématique du discours politique en la matière, car nous la pensons trop restrictive. D’autant que Foucault insiste sur la différence entre les relations de pouvoir et les relations de communication. En substance, les rapports de pouvoir peuvent être sous-tendus par des relations de communications, mais il ne s’y limite pas.

Nous avons également prévu de procéder à différents entretiens qualitatifs pour recueillir les représentations sociales. Par souci de faisabilité, il a été décidé de travailler sur base 6 entretiens et d’un entretien test. Ces entretiens, que vous pourrez retrouver en annexe, ont duré entre 45 minutes et 1 heure.

Le choix d'un dispositif qualitatif était tout indiqué. En effet, les outils d'analyse qualitative sont les plus à même de recueillir les représentations sociales et y repérer des relations de pouvoir.

« Analyser qualitativement un matériau de recherche, c'est observer, percevoir, ressentir, comparer, nommer, étiqueter, contraster, relier, ordonner, vérifier, intégrer. C'est tout à la fois découvrir que ceci est avant-après-avec cela, c'est replacer un détail dans un ensemble, c'est lier un sentiment à un objet, rapporter un énoncé à son contexte ; c'est rassembler et articuler les éléments d'un portrait éclairant, dégager une interprétation, révéler une structure, valider une théorisation » (Mucchielli, 2009, p. 66).

Il nous a fallu ensuite délimiter le champ d'analyse, c'est ce que nous avons déjà explicité plus tôt. L'échantillonnage aurait pu prendre différentes formes. Nous aurions pu par exemple choisir un cas unique et l'étudier. Nous avons cependant privilégié un échantillonnage multiple. Cependant, notre échantillon apparaît davantage comme un échantillon de cas unique où le cas choisi est « l'imbrication des relations de pouvoir et de résistance dans la société occidentale qui est la nôtre ». Vous pardonneriez, je l'espère, ce subterfuge méthodologique qui consistera à partir d'entretiens multiples à étudier un phénomène précis : « le gouvernement en matière d'écoterrorisme ».

Afin de mener à bien ces entretiens qualitatifs, une grille d'entretien, en annexe 1, a été mise au point. Cette grille s'est organisée autour de 4 thématiques centrales :

- 1) L'écologie : cette section consiste à comprendre les relations qu'entretiennent les individus avec l'écologie. Cette courte section comporte des questions relatives à l'engagement personnel, ou non, des individus en matière d'écologie. Elle comporte également des questions relatives à l'importance donnée à l'écologie.
- 2) L'activisme environnemental : dans un même ordre d'idée, cette section vise à comprendre les représentations sociales en matière d'activisme. Nous y retrouvons notamment des questions relatives aux limites de l'action, à la contingence ou la nécessité de l'action et au ressenti personnel des participants. Ensuite, nous passerons à une partie quelque peu originale relative à l'activisme environnemental. Nous y reviendrons.
- 3) Le terrorisme : cette section débutera avec une question simple : « Avez-vous déjà entendu le terme *écoterrorisme* ? » Cette question assurera la jonction avec la partie de l'entretien relative au terrorisme. Ainsi, elle consistera à comprendre ce qui domine les représentations sociales en matière de terrorisme.

- 4) L'écoterrorisme : enfin, une ultime section reviendra sur l'acception du terme écoterrorisme et les représentations sociales qui y sont liées.

Vous l'aurez compris, les entretiens seront semi-directifs. Notons que la grande fluidité des entretiens semi-directifs est nécessaire afin d'obtenir les réponses à nos questions.

Le dispositif contient une autre spécificité qu'il nous faut clarifier. Tout d'abord, nous userons de formats vidéo dans la section relative à l'activisme environnemental. Trois capsules vidéo, d'environ 2 minutes, permettront d'ouvrir la discussion autour d'événements particuliers. Les trois vidéos consisteront en des registres d'actions différents, d'organisations différentes, visant des buts différents, mais bien relatifs à la protection de l'environnement. L'usage de format vidéo peut être déroutant. En effet, nous sommes pleinement conscients des biais que l'appel de registre audiovisuel peut impliquer. Cependant, nous sommes convaincus que les avantages liés à l'usage de cette technique d'entretien dépassent de loin ses désavantages. L'usage de fichier vidéo permet d'une part de recueillir des données spécifiques relatives à différents registres d'actions. Il permet également de mettre en avant une dimension émotionnelle chez le répondant, qui peut réagir spontanément aux images visionnées. De plus, nous aurons accès à la « *caractérisation* » des images visionnées sans avoir à les caractériser nous-mêmes. Nous pourrions ainsi voir si, dans les représentations sociales, nous trouvons une méfiance d'un *terrorisme écologique*. Mais ceci ne sera pas sans condition.

D'une part, nous assurerons un apport minimal de la part du chercheur concernant les vidéos visionnées. Aussi, nous poserons pour chacune des vidéos les 3 questions suivantes :

- Que vous inspire cette vidéo ? ;
- Comment caractériseriez-vous les actions menées ? ;
- Trouvez-vous que certaines de ces actions méritent d'être questionnées ?
Si oui, en quel sens ? ;

D'autre part, nous veillerons à garder le plus grand secret sur le contenu de l'entretien. En effet, les participants ne seront informés que d'une thématique générale : *l'écologie*. L'objectif n'étant évidemment pas de les piéger, mais bien d'assurer qu'aucun biais ne vient se faufiler dans notre analyse.

Méthode d'analyse :

Nous adopterons une posture restitutive dans l'analyse des données recueillies. Nous ne transformerons pas la pensée des répondants par l'analyse. Nous favoriserons un empirisme qui limiterait notre analyse à une retranscription des informations recueillies. Cette posture restitutive considère le matériel recueilli comme un texte, producteur d'un savoir sur les relations de pouvoir. Cette posture,

« consiste à laisser une grande place à la parole des gens, jusqu'à en faire un usage exhaustif, quand les entretiens sont livrés in extenso au lecteur » (Demazière et Dubar, 1997, p. 24)

Nous justifions ce parti pris de la restitution comme suit. Nous apportons du crédit et du respect à la parole des répondants. Nous juxtaposerons des textes issus de la littérature scientifique qui viendront dialoguer avec le matériel recueilli. Nous donnons donc au savoir relatif aux représentations sociales un statut équivalent à celui des autres textes mobilisés. Cette juxtaposition nous permettra une meilleure compréhension des relations de pouvoirs, mais également de la manière dont elles sont vécues par les individus.

1. LA NON-VIOLENCE

Une thématique ressort tout particulièrement de l'analyse de nos entretiens. Pour nos répondants, l'action revendicatrice doit être pacifique. Dans ce chapitre, nous ferons le point sur la notion de non-violence qui est au cœur de chacun des entretiens. Tout d'abord, nous verrons sur base du matériel recueilli le poids de ce concept de non-violence dans la conduite de l'individu. Nous tenterons ensuite de comprendre l'origine de cette non-violence et la manière dont son impératif doit être compris. Pour ce faire, nous nous intéresserons aux travaux de Butler sur la non-violence.

1.1. La violence comme limite :

La violence sert de phare à l'individu. La lumière terrifiante qu'elle dispense leur permet de se repérer. Les répondants expriment tous le même malaise face à l'action violente. Il existe donc dans les représentations sociales un recul quant aux actions violentes et une volonté de poser une limite.

« Une limite acceptable... la violence, c'est une limite. Je ne sais pas, c'est quelque chose que je ne sais pas cautionner. La violence ainsi ; commencer à bombarder les gens... Je trouve que c'est inexcusable, il faut trouver d'autres moyens... Vraiment la limite, elle se place au niveau des violences quelles qu'elles soient. » Thérèse

Cette limite n'est pas tant la limite de l'activisme que celle de l'existence humaine. Elle est tout d'abord personnelle. Chacun devrait, selon les répondants, respecter l'intégrité physique et psychologique d'autrui. La violence est et restera un concept vague qu'il est difficile d'objectiver. D'un observateur à un autre, une même situation peut être évaluée différemment. Tout dépend des critères et des représentations de l'observateur. Cependant, la violence contre les personnes est perçue comme inacceptable.

« Justement c'est la limite que t'es pas censé dépasser ; alors, pousser la personne ou la bousculer pour passer quoi, faut essayer de faire ça de façon non violente quoi, enfin. Voilà, moi je préfère s'il faisait ça la nuit et voilà ça reste une infraction à illégale comme ici, mais ils vont pas commencer à embrouiller des gens quoi ». Sylvain

Une action de nuit, marquée donc par l'absence de personne humaine sur les sites, paraît préférable à une action diurne où les faits impliqueraient d'autres acteurs humains. Quelques fois, cette violence sera même perçue comme l'expression d'une haine incontrôlable qui réduirait à néant la revendication.

« Ils militent pour leur droit pour leurs droits, leurs valeurs et c'est honorable, mais que tu commences après à jeter des barrières NADAR sur les policiers et que y'a qui se trouve à l'hosto ça je trouve ça dépasse les limites, ou même casser la vitrine de commerce. Ça franchement, c'est même plus défendre ta cause, c'est juste de la haine et il casse donc du coup ». Clémence

La destruction et la haine viendraient remplacer la revendication. Nous le verrons dans les prochains chapitres, l'usage de la violence aura par exemple pour effet de décrédibiliser la cause défendue ou de parasiter la réception du message. Cette violence est perçue comme d'autant plus inacceptable qu'elle n'entre plus dans le domaine de la revendication ou de la défense des droits des activistes. Nous garderons également quelques réserves quant à cette idée qu'une cause peut disparaître sous la haine de ses défenseurs. Les individus perçoivent l'usage de la violence comme une tentative de prise de contact avec le pouvoir politique à une longue historicité. Elle a trait à la fois aux questions relatives à la désobéissance civile et à ce qui est identifié comme des débordements dans les manifestations. La thématique de la désobéissance reviendra d'ailleurs dans le 4^e chapitre. Ici, nous nous concentrerons sur la non-violence.

Plus qu'inacceptable, cette violence aurait également un coût.

« Je pense qu'en arriver là, c'est se perdre soi un petit peu. C'est accepter de perdre ce supplément d'âme. Moi je ne pourrais pas le faire » ; pas par peur du châtement divin, enfin un peu aussi, mais parce que j'ai conscience ou au moins l'impression que ce n'est pas bien. » Constance

Il s'agit donc d'une perspective morale. Non sans exclure, une part de conformisme religieux, l'extrait ci-dessus nous permet de comprendre quelque chose de l'ordre d'une fracture de l'âme causée par la violence. Nous ne nous risquerons pas à aborder les questions métaphysiques relatives à l'âme humaine. Cependant, nous devons nous interroger sur l'origine de ce coût. Qu'est-ce qui serait à l'origine de cette perte de soi au moment du passage à l'acte violent ? Et quelle serait la nature de ce coût ? S'agirait-il d'un coût purement moral ou la simple expression de regrets qui ne tarderont pas à venir ? Quoi qu'il en soit, l'humain se briserait quand il fait preuve de violence.

« Mais je dis plutôt ça pour tout le reste des gens, il y a un truc qui se casse quand tu fais preuve de violence. Tu ne peux pas blesser quelqu'un comme ça non. Il faut avoir du respect pour les autres (...) » Constance

Ce que nous pouvons en dire, c'est que les répondants eux-mêmes ne savent pas exactement pourquoi la violence est à ce point répressible. Il s'agit d'une conviction profonde. Les choses seraient meilleures par la communication et par le dialogue.

« Il faudrait pouvoir se dire qu'on avance ensemble, qu'on communique et... Ben alors, il y aura un bon esprit tous ensemble quoi. » Clémence

« Je suis quand même pour régler ce qu'on peut par le dialogue et tout ça. Et tout ce qui ne passe pas par-là, c'est tout à fait regrettable. » Constance

Un avis en vaut un autre et nous serions bien mal avisés de juger l'opinion de nos répondants. Cependant, la primauté du dialogue, et les suffrages qu'elle emporte nous poussent à nous demander : quelles en sont les origines ? Une piste de réponse pourrait être trouvée dans l'extrait suivant :

« Et puis si tu tues, tout ce que tu arrives à faire c'est engendré de la haine. Genre tu vas tuer quelqu'un, tu auras tout le monde sur le dos et un procès sur le dos ». Clémence

Tout d'abord donc, tuer n'engendrerait que de la haine et ne serait pas profitable à l'auteur étant donné la peine de prison allouée à ce type de comportement. Mais défendre que la violence ne soit jamais profitable à l'auteur est impossible. Il faudrait supposer que toute action aboutit effectivement sur une peine. Faudrait-il encore que l'action soit identifiée et que le processus pénal prenne en charge de réparer le dommage ou de protéger la société, selon le paradigme que l'on veut privilégier. Faudrait-il également que les violences soient elles-mêmes reconnues comme illégales, que le législateur ait lui-même ratifié des mesures correspondantes.

« T'as milité hein, mais tu veux être quoi maintenant ? Derrière les barreaux ? Tu vas rien faire derrière les barreaux. Donc c'est bien aussi d'avoir des limites. Parce que si tu te fais choper, tu pourras plus agir alors que t'aurais voulu agir pendant peut-être 20 ans, mais tu pourras plus parce que t'as fait de la merde. » Clémence

La réponse pénale est cependant perçue comme dissuasive. En matière de terrorisme, le caractère dissuasif de la peine ne joue pas un rôle prédominant³. Mais en matière d'usage

³ Le « jeune » Foucault parle d'assujettissement par la peine ; la peine aurait donc une fonction dissuasive, expression d'un biopouvoir qui veut conduire les conduites des individus. En matière de terrorisme, l'action aboutissant quelques fois à la mort, l'assujettissement par la peine ne semble pas opérationnel ; surtout que la dimension émotionnelle joue un rôle plus important que d'autres types de délits. Le Foucault « tardif », celui de l'éthique, nous intéressera davantage.

de la violence par des activistes, la position se renverse. La violence, par la réponse pénale qu'elle implique, stopperait la revendication dans le temps et serait donc perçue comme contre-productive.

1.2. Des violences acceptables ?

Pour les violences identifiées comme telles et illégales, celles identifiées comme irrationnelles posent encore davantage de problèmes.

« Et même je sais pas, la violence gratuite comme ça, balancer des fumigènes, casser tout ce que tu peux casser... bah ça, c'est de trop, je trouve. » Clémence

L'idée de *violences gratuites*, représentées comme irrationnelles nous permet de poser une hiérarchisation des violences. En effet, si cette violence gratuite est vécue comme un excès, peut-on supposer qu'ils existent des formes de violences plus ou moins acceptables en fonction de la nature des faits ou du contexte ? Chaque fait violent pourrait-il donc être évalué au cas par cas ?

Tout d'abord, rappelons que nous ne ferons aucunement l'apologie de la violence dans cette recherche. Dans cette section, nous tentons d'identifier ce qui, dans les représentations sociales recueillies, est acceptable et ce qui ne l'est pas. Dans cette optique, différencier ce qui est cautionné de ce qui est compris nous semble également primordial. En effet, les répondants ont pu essayer de comprendre les réactions humaines sans pour autant se prononcer sur leur moralité.

Pour commencer, il existerait des formes de violences acceptables.

« Je suis pas mal à l'aise avec l'idée qu'on fasse des trucs un peu... choc comme ça. Je sais pas moi, balancer des tartes à la crème sur des ministres qui se bougent pas le cul ou les enfariner. Alors oui c'est un peu violent, mais... Et puis non pas de, mais, c'est violent point. Mais bon, ça reste un peu amusant. C'est que mon avis. Donc tout ça, je dirais je suis pas mal à l'aise. » Constance

Demandons-nous donc ce qui constitue une violence inacceptable pour nos répondants. Dans l'extrait ci-dessus, c'est la gravité de l'action qui conditionne sa réception. Autrement dit, une action violente sans grande conséquence, comme l'enfarinage ou l'entartage, est jugée acceptable. Du moins, le malaise présent dans les formes de violence, ici, s'estompe. L'enfarinage et l'entartage sont des exemples intéressants. Traditionnellement, ces deux modes d'expressions, s'il on peut dire, sont des classiques

de la contestation politique. Bien qu'une atteinte à un individu soit évidente, ces formes de contestation apparaissent comme non-violente (Maron, 1996). En somme, des violences mineures sont perçues comme acceptables et même quelques fois amusantes. Ces atteintes appartiennent à un ensemble de technique de revendication fondé sur l'humour. L'usage de l'humour en matière d'activisme a bien des avantages. Il permet de toucher de large audience directement sur place ou en attirant l'attention des médias. (Branagan, 2007). L'usage de la satire ou de métaphores humoristiques participent au débat social en exagérant les traits et en soulevant les paradoxes. Aussi, l'usage de l'humour permet une approche holistique de la revendication d'autant qu'elle allie l'émotionnel, le corporel, différents registres de représentations et ouvre à la réflexion (Branagan, 2007).

« Les violences verbales et tout ça je pense que c'est encore acceptable. Non c'est pas acceptable... Mais ça fait pas vraiment de mal. Ben chacun a son avis... Maintenant, dénigrer l'avis des autres, en mode : "ce que tu penses, c'est de la merde" et le faire comprendre, ça c'est sûr que ça, ça peut toucher les gens (...) » Clémence

Nous voyons ici que la violence verbale bénéficie d'un statut différent de celui de la violence physique. Elle est perçue comme inacceptable, mais sans grande conséquence tout comme l'était l'entartage. Finalement, ce qui est déterminant, c'est le caractère graduel de la violence et de ses conséquences.

1.3. Des motifs compréhensibles ?

Ensuite, il existerait des formes de violences inacceptables. Cependant, les motifs permettraient d'expliquer l'usage de ces violences. Les répondants ne justifient ou ne minimisent la gravité des faits. Ce sont des tentatives de compréhension des motifs. Les entretiens nous ont permis de repérer 3 motifs principaux présents dans les représentations sociales : le besoin d'agir, la violence comme solution et la violence comme réponse.

1.3.1 Le besoin d'agir

Même si l'action ne semble pas toujours suffisante pour pousser les responsables politiques à agir, il existerait un besoin d'agir. Au-delà de l'utilité de l'action, une perception de la nécessité d'agir est présente dans les représentations sociales. En effet, ce besoin d'agir viendrait s'imposer, même une fois intégrée que l'action en elle-même n'est pas bénéfique.

« Est-ce que ça va avoir des impacts... C'est toujours ça que je me demande. Je pense qu'il y a des gens qui ont besoin d'agir. Et ils savent que s'ils réagissent avec violence, ce sera néfaste pour eux et peut-être pour l'image de ce qu'il représente ; mais ils ont peut-être besoin d'agir. » William

Certains manifestants ou activistes seraient mus par un besoin irrépessible d'agir. Ce besoin ne saurait être contenu telle une pulsion qui éclate. Comment alors différencier la pulsion violente de ce besoin d'agir lorsqu'il prend une forme violente ? Nous ne pourrions répondre à cette question sur base des représentations sociales.

1.1.3. La violence comme solution :

Dans les représentations sociales, la violence peut être utile, à condition que cette violence soit modérée.

« Il peut avoir un truc violent... ça peut être utile, mais ça dépend de la violence quoi c'est à dire je sais pas si tu commences à vraiment littérairement à tout tuer, que limite tu marches tu te crois à Verdun. Enfin, ça va pas non » Clémence

Ensuite, l'idée que la violence fait partie du processus historique est bien présente. En effet, la violence est pensée comme un moyen de reconfiguration sociale.

« Dans l'histoire rétrospectivement, parfois, on s'est dit ça : "ça a bougé, il a fallu que ça se passe pour que ça bouge" (...). J'ai toujours l'espoir que les choses puissent changer sans que ça passe par ce genre d'action. Moi j'espère que ça restera le plus pacifique possible tout en espérant qu'on arrivera à régler ou au moins faire avancer les choses. » William

Cette représentation fait appel à différents registres. De manière non exhaustive, nous pouvons interroger l'importance de faits historiques comme la Révolution française ou les guerres d'indépendance dans nos représentations. Il y aurait donc une forme d'historicité dans l'usage de la violence. Elle serait intimement liée à l'utilité de la violence. Le caractère violent des faits historiques précités est indéniable. Cependant, l'usage d'un cadre référentiel passé pour expliquer ou justifier des actions futures nous paraît relevé d'un manque de courage, ou du moins, d'imagination. Par exemple, l'utilité de la violence dans les conflits sociaux du 18^e siècle ne nous semble pas transposable au contexte actuel. Quels qu'aient été les fruits portés par ces violences, rien ne nous assure que la violence fera fleurir quoi que ce soit à l'avenir.

De plus, l'inscription de l'individu dans une continuité temporelle aide sa compréhension de l'usage de violence.

« Je pense qu'en tant que catholique, je ne peux pas cautionner ces agissements. En tant que mère qui va laisser le monde à ses enfants et à tous les enfants, je comprends qu'on attaque les grandes entreprises qui détruisent les écosystèmes ». Constance

En vertu de l'urgence climatique, l'individu peut comprendre le passage à l'acte violent. Une violence utile serait celle qui aurait des effets bénéfiques sur les conflits sociaux et dans ce cas-ci, environnementaux. Cependant, cette idée nous semble problématique. Si l'utilité de la violence peut être appréciée, elle ne le sera qu'a posteriori. Au moment de l'action, la violence sera toujours perçue comme utile dans ce paradigme, utile en puissance. Il restera à l'histoire de faire de cette utilité potentielle, une utilité en acte. Ce qui peut sembler une conception intuitive et contextuelle de la violence se révèle être une forme déplaisante de relativisme historique.

1.3.2. La violence comme réponse

Le troisième motif parfaitement identifié par les répondants est celui de la réponse. Dans cette optique, certaines formes de violences sont défensives. La *violence comme réponse* a une dimension circonstancielle. Elle est perçue différemment de l'effusion de violence. Elle n'est pas incontrôlable. Elle n'est pas non plus une action pleine de haine. Elle est perçue comme relationnelle, directement dépendante de *l'opposition que l'on endure*.

« (...) il faut pas être un brave type qui reçoit toujours la tête. À un moment, il faut taper aussi. (...) ça dépend de l'opposition que tu endures à ce moment-là. Tu comprends si tu as quelqu'un qui vient : "Ah oui, je comprends bon ça va on arrête là, je m'en vais", mais comme celui-ci le gars qui veut te descendre, c'est gênant oui. Tu peux pas te laisser faire quand même effectivement donc... c'est du cas par cas et en fonction de l'attitude de la partie adverse. » Thomas

Une forme de conscience de soi pousserait l'individu à poser un regard différent sur la violence. Dans certains cas, la violence peut donc être pensée comme une forme d'instinct de conservation. Nous nous rapprochons tout de même d'une forme de légitimation des comportements violents en fonction du contexte. Cependant, il existe mille et une façons de se montrer violent. Cela signifie donc au moins autant de manières de répondre violemment à cette agression.

« Je me dis souvent que les gens qui sont violents pendant les manifestations ou pour des actions de type de la revendication ou quoi, ils doivent être blessés par le système. Donc quelque part, c'est aussi comme de la réaction. Si tu te sens attaquer, tu vas répondre violemment. Mais ce que je veux dire, c'est que je ne sais pas si c'est bien de la violence gratuite tout ça. On a dit hein ; il y a un peu de communication derrière tout ça. Parce que ça choque, voilà. Mais peut-être qu'eux ne font que réagir à de l'injustice ; Et puis surtout maintenant avec le climat et tout ça, on arrive à une situation terrible. Alors ils agissent comme si on les avait attaqués peut-être. » Constance

Enfin, serait-il possible que la violence ne soit que réactive ? La violence du système permettrait la violence des individus ? Nous ne pouvons nous prononcer qu'en faisant un examen approfondi de la question. Cependant, notons qu'une violence réactive porte un statut différent dans les représentations sociales. Plus encore que liée à la gravité des faits, la violence serait plus ou moins acceptable selon que l'on serait attaqué ou non.

Cet extrait ouvre donc la question de l'existence de la violence gratuite.

« (...) c'est qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'origine simple, ou de commencement directement assignable à la violence, mais que toute violence, je dirais presque par définition, procède d'une violence antérieure qu'au moment de sa manifestation et de sa prolifération, elle ne fait que répéter et inscrire différemment. (...) la violence apparaît comme étant d'emblée intarissable parce que son propre commencement se découvre comme répétition. » (Gravel, 1992, p. 152)

Nous ne saurions parler d'origine de la violence ou d'une violence première tant les violences s'enracinent dans des violences passées. Elles s'en nourrissent. Tout acte violent est la reformulation et la prolifération d'une violence antérieure. Ne versons pas dans une obsession aristotélicienne de cause première. Nous ne chercherons pas à comprendre la violence originelle d'autant qu'elle ne nous apprendra rien sur notre sujet. De plus, se demander : « qui a commencé ? » nous paraît bien infantile. Mais comment, si aucune violence n'est identifiée comme originelle, peut-on légitimer une forme violence et pas une autre. C'est ici que l'instinct de conservation revêt une importance particulière. C'est en effet pour éviter la destruction que les individus vont faire appel à la violence.

« Je vais me défendre si on m'attaque, ça oui. Parce qu'il faut pas mourir bêtement non plus. » Constance

Notons que pour nos répondants le dérèglement climatique ne semble pas une « bête » manière de mourir. Même l'urgence climatique intégrée, les répondants ne font pas de la violence une option légitime. Il n'envisage pas non plus dans leurs comportements de répondre violemment aux constantes agressions des multinationales, par leur dépense, et des états, par leur inaction. Ainsi, il doit y avoir quelque chose de différent dans la manière de percevoir une agression directe et une agression lente ou sournoise. Ou peut-être simplement, les répondants ne considèrent pas être directement touchés par le réchauffement climatique. Ou peut-être ne considèrent-ils pas les agissements des entreprises comme des agressions étant donné qu'elles ne sont pas dirigées directement contre eux. Pour être honnêtes, nous ne savons pas apporter de réponse à cette question.

1.3.3. Le concept de légitime défense

Avant une conclusion préliminaire, revenons sur la légitime défense. La légitime défense est un concept complexe. Les travaux de Judith Butler nous éclairent sur le statut privilégié de ce dernier. Butler est une philosophe américaine, pionnière de la question du genre et de la théorie queer. Elle travaille également sur la question de la vulnérabilité dans une perspective proprement foucauldienne d'autant qu'elle tente de déconstruire les rapports de pouvoir en dénonçant l'ambivalence du sujet. Nous nous concentrerons sur ses récents travaux où la non-violence gagne en importance.

La légitime défense fait bien souvent figure d'exception. L'on entendra couramment dire, et cela se confirme dans nos entretiens, que la violence est légitime si c'est une violence défensive répondant à cette idée d'instinct de conservation. Butler en parle en ces termes :

“Self-defense” is a highly ambiguous term, as we can see in militaristic modes of foreign policy that justify every attack as self-defense, and in contemporary US law that now makes provisions for preemptive killing. It can, and in practice does, extend to the defense of loved ones, children or animals, or others who are considered close to you—relations that are part of one’s broader sense of self. It therefore makes sense to ask what defines and limits those relations, what elaborates the conception of self to include groups of others in this way, and why they are usually understood as biological relatives or those related through conjugal ties. A rather arbitrary and dubious distinction emerges between those who are close to oneself—in the name of whose protection one may commit violence, even murder—and those who are at a distance from oneself—in the name of whom, in whose defense, one may not kill. So, what and who is part of the self that you are, and what relations are included under the rubric of the “self” to be defended? Are we more ethically obligated to preserve the lives of those who are close to us than to stand

for the lives of those who are considered far away, whether in a geographical, economic, or cultural sense?» (Butler, 2020, p. 43)⁴

La question de la légitime défense est donc celle des limites de soi. Il ne s'agit pas seulement d'éviter la destruction à son corps, mais également de préserver tout ce que la pensée identifie comme soi. L'impératif s'étend aux limites de soi. Rien d'autre qu'une compréhension intuitive de ce qui fait le *self* ne peut être établi. L'objectivation des limites de soi nous semble une tâche impossible à accomplir. Ceci étant, Butler ne cherche pas à établir jusqu'où le *self* doit être considéré. Elle explique que ce sont ces perceptions intuitives des limites du *self* qui mènent à justifier certaines formes de violence. Cependant, elle affirme que dans la légitime défense subsisterait une interdiction de tuer.

“If I defend myself and those who are considered part of myself (or proximate enough so that I know and love them), then this self that I am is relational, yes; but such relations, considered as belonging to the region of the self, are limited to those who are proximate and similar. One is justified in using violence to defend those who belong to the region or regime of the self. Some group is, then, covered by my expanded claims of self-defense, and they are understood to be worthy of a violent protection against violence: that is, a violence done to others so that it is not done to one's own. The interdiction against violence reemerges within the exception. The interdiction now is imposed on the other group, the one that is not part of my region of the self, not to engage in violent acts. And absent that operative interdiction, I, or we, are apparently justified in killing. (Butler, 2020, pp. 42-44)⁵

⁴ « Autodéfense » est un terme très ambigu, comme nous pouvons le voir dans les modes militaristes de politique étrangère qui justifient chaque attaque comme autodéfense, et dans la loi américaine contemporaine qui prévoit maintenant des meurtres préventifs. Elle peut, et dans la pratique, s'étendre à la défense de vos proches, d'enfants ou d'animaux, ou d'autres personnes considérées comme proches de vous – des relations qui font partie de son sens plus large de soi. Il est donc logique de se demander ce qui définit et limite ces relations, ce qui élabore la conception de soi pour inclure des groupes d'autres de cette manière, et pourquoi ils sont généralement compris comme des parents biologiques ou ceux liés par des liens conjugaux. Une distinction assez arbitraire et douteuse émerge entre ceux qui sont proches de soi – au nom de la protection desquels on peut commettre des violences, voire des meurtres – et ceux qui sont à distance de soi – au nom desquels, pour la défense desquels on ne peut pas tuer. Alors, qu'est-ce que vous êtes et qui fait partie du soi, et quelles relations sont incluses sous la rubrique du « soi » à défendre? Sommes-nous plus éthiquement obligés de préserver la vie de ceux qui sont proches de nous que de défendre la vie de ceux qui sont considérés comme éloignés, que ce soit dans un sens géographique, économique ou culturel ? » (Butler, 2020, p. 43)

⁵ « Si je me défends et défends ceux qui sont considérés comme faisant partie de moi-même (ou suffisamment proches pour que je les connaisse et les aime), alors ce moi que je suis est relationnel, oui ; mais de telles relations, considérées comme appartenant à la région du soi, sont limitées à ceux qui sont proches et similaires. On est justifié d'utiliser la violence pour défendre ceux qui appartiennent à la région ou au régime de soi. Certains groupes sont donc couverts par mes revendications élargies de légitime défense, et ils sont compris comme dignes d'une protection violente contre la violence : c'est-à-dire une violence faite

L'interdit est donc déplacé de l'individu, et de son self, à ceux qui ne font pas partie de lui. Alors que l'individu s'interdit la violence, il interdit également à autrui son usage. La non-violence est donc un principe organisationnel qui malgré les limites de soi s'applique et fait appliquer une interdiction. Même si nous percevons la généralité de l'interdiction, il subsiste un problème. Comment prétend-on savoir ce qui consiste ou non le soi ? Nous avons précédemment intimé que seule une compréhension intuitive pourrait nous apporter une réponse. Permettons-nous de revenir sur cette affirmation. En effet, nous pensons que ce n'est pas seulement une compréhension intuitive ou subjective, mais bien une dimension normative qui permet de déterminer les limites de soi.

« It goes like this: I am willing to defend those who are like me, or who might be understood as part of the generalized regime of myself, but not to defend those who are unlike me, which converts rather easily into the claim: I will defend only those who are like me, or recognizable to me, but will defend against those who are not recognizable to me and with whom no ties of belonging seem to exist. With these examples, one question I am trying to pose is whether there is a norm that is invoked to distinguish those who belong to the group whose lives are worth saving from those who do not belong to that group and whose lives are not worth saving or defending. For implicit in the way the exception to the interdiction against violence works is that there are those who are understood to belong and to deserve protection against violence, whereas in relation to those who do not belong, one may well invoke one's principle of nonviolence and decline to intervene on their behalf. » (Butler, 2020, 44)⁶

Pour finir, se permettre des exceptions au principe de non-violence, nous dit Butler, c'est permettre d'estimer les vies *endeuillables* et celles qui ne le sont pas. Cela implique de laisser la porte ouverte à l'évaluation des vies humaines en fonction de critère artificiel et

aux autres pour qu'elle ne soit pas faite aux siens. L'interdiction de la violence réapparaît dans l'exception. L'interdiction est maintenant imposée à l'autre groupe, celui qui ne fait pas partie de ma région de moi-même, de ne pas se livrer à des actes violents. Et en l'absence de cette interdiction opérationnelle, moi, ou nous, sommes apparemment justifiés de tuer. » (Butler, 2020, 42-44)

⁶ *« Cela se passe comme ceci : je suis prêt à défendre ceux qui sont comme moi, ou qui pourraient être compris comme faisant partie du régime généralisé de moi-même, mais pas à défendre ceux qui sont différents de moi, qui se convertit assez facilement à la revendication : Je ne défendrai que ceux qui sont comme moi, ou reconnaissables à moi, mais se défendra contre ceux qui ne sont pas reconnaissables pour moi et avec lesquels aucun lien d'appartenance ne semble exister. Avec ces exemples, une question que j'essaie de poser est de savoir s'il existe une norme qui est invoquée pour distinguer ceux qui appartiennent au groupe dont la vie vaut la peine d'être sauvée de ceux qui n'appartiennent pas à ce groupe et dont la vie ne vaut pas la peine d'être sauvée ou défendue. Car implicitement, dans la façon dont fonctionne l'exception à l'interdiction de la violence, il y a ceux qui sont compris comme appartenant et qui méritent une protection contre la violence, alors que par rapport à ceux qui n'appartiennent pas, on peut très bien invoquer son principe de non-violence et refuser d'intervenir en leur faveur. » (Butler, 2020, p. 44)*

arbitraire tel que la proximité à soi. Cette légitime défense est la justification morale de formes de violences. La conjonction du terme anglo-saxon : « self-défense » et de son équivalent francophone : « légitime défense » complète ce que nous disions plus haut. Cette forme de violence est à la fois défense de soi et légitimation morale de la violence.

“So, if we make exceptions to the principle of nonviolence, it shows that we are ready to fight and to harm, possibly even to murder, and that we are prepared to give moral reasons for doing so. According to this logic, one does this either in self-defense, or in defense of those who belong to a wider regime of the self—those with whom identification is possible or who are recognized to constitute the broader social or political domain of selves to which one’s own self belongs. And, if that last proposition is true (that there are those I am willing to hurt or murder, in the name of those with whom I share a social identity or whom I love in some way that is essential to who I am), then there is a moral justification for violence that emerges precisely on a demographic basis.”⁷ (Butler, 2020, p. 45)

1.4. La légitimation sociale et normative de la violence

Une conclusion préliminaire pour ce chapitre pourrait être la suivante. Dans les représentations sociales, la violence joue le rôle de limite à ne pas franchir. Il s’agit d’un repère mental aisément situable et pourtant complètement flexible. Chacun a une idée bien précise de ce qui lui semble acceptable ou non. Cependant, la violence envers les êtres humains, ainsi que certains êtres vivants, est l’invariant que l’on peut retrouver dans chaque entretien. Cette violence est à apprécier contextuellement. Les conséquences de celle-ci entrent aussi en compte dans la manière d’appréhender leur moralité. Cependant, ce que l’on peut dire, c’est qu’aucun comportement violent n’est perçu comme anodin, bien que certains perçoivent des actions, dont l’entartage, comme bénignes. Pour finir, 3 manières de comprendre les violences ressortent dans les représentations sociales. La première est relative au besoin d’agir, une nécessité de faire malgré une compréhension de l’inutilité de l’action. La seconde est relative une issue trouvée par les activistes pour

⁷ « Si nous faisons des exceptions au principe de non-violence, cela montre que nous sommes prêts à nous battre et à nuire, peut-être même à assassiner, et que nous sommes prêts à donner des raisons morales pour le faire. Selon cette logique, on le fait soit en légitime défense, soit en défense de ceux qui appartiennent à un régime plus large du soi – ceux avec qui l’identification est possible ou qui sont reconnus comme constituant le domaine social ou politique plus large de soi auquel son propre soi appartient. Et, si cette dernière proposition est vraie (qu’il y a ceux que je suis prêt à blesser ou à assassiner, au nom de ceux avec qui je partage une identité sociale ou que j’aime d’une manière qui est essentielle à qui je suis), alors il y a une justification morale à la violence qui émerge précisément sur une base démographique. » (Butler, 2020, p. 45)

faire avancer les choses. Ce qui nous amène au dernier point, la violence est perçue comme une forme de réponse quelquefois légitime à une agression antérieure. Cette légitimation sociale et normative de la violence sera au cœur des prochaines pages.

1.4.1. Au nom de la vie

Comment comprendre cette non-violence ? Dans nos entretiens, nous avons pu repérer différentes pistes. Même si les répondants n'identifient pas clairement les raisons qui animent leur aversion pour la violence, une valeur est donnée à « la vie » bien que soit intégré que l'humain doit tuer pour se nourrir.

« *Moi ça ne me choque pas de manger de la viande, ça ne me choque pas parce qu'on a toujours chassé, on a toujours mangé de ce qu'on pouvait* » Thérèse

Même si cet extrait ne concerne pas directement l'usage de la violence sur les personnes, il pose la question d'une forme d'histoire de la violence. La nécessité d'assouvir ces besoins vitaux mènerait à la violence contre les animaux. Et comme nous l'avons vu plus tôt, une forme d'instinct de conservation expliquerait l'usage de la violence, même létale, envers les humains. Le terme « instinct » et la référence à l'histoire de l'humanité ramènent au champ sémantique de *l'état de nature*, une notion développée par Butler.

Butler critique l'exemple du *Robinson Crusoé* ; cet homme contraint de retourner, à ce qu'on imagine être, un état de la nature. Elle affirme que cet *état nature* est toujours pensé de manière erronée. Elle critique l'idée que la violence, comme la non-violence, est inhérente à l'existence, car directement déduite des besoins de l'individu en tant qu'individu. Cette idée traduit que la violence est avant tout une affaire individuelle. Elle met de côté l'interdépendance des personnes en créant une fiction. Traditionnellement, dans la fiction : *état de nature*, l'homme apparaîtrait comme adulte et affranchi de rapport de domination structurel comme le genre ou la race. Autrement dit, cette métaphore présente un homme indépendant qui userait de la violence pour répondre à ses besoins primaires. Cette perspective individualiste oublie volontairement que nous ne naissons pas adultes et que l'existence est avant tout un rapport d'interdépendance entre des personnes partageant un même espace.

“In other words, the individual who is introduced to us as the first moment of the human, the outbreak of the human onto the world, is posited as if he was never a child; as if he was never provided for, never depended upon parents or kinship relations, or upon social institutions, in order to survive and grow and (presumably) learn. That individual has

already been cast as a gender, but not by a social assignment; rather, it is because he is an individual—and the social form of the individual is masculine in this scene—that he is a man. So, if we wish to understand this fantasy, we have to ask what version of the human and what version of gender it represents, and what occlusions are required for that representation to work.”⁸ (Butler, 2020, p. 34)

Cette fiction servirait donc de terreau à une forme d’individualisme qui n’est pas tout à fait étranger au libéralisme des sociétés occidentales. Butler démonte donc cet argument en rappelant qu’il n’est que l’expression erronée d’un fantasme individualiste. Dans ce paradigme, lorsque d’autres individus interviennent, c’est là que la situation se complique. Afin d’assurer la satisfaction de ses désirs, l’individu souscrit alors à un contrat social. Ce dernier n’est alors que l’expression de l’assouvissement des désirs de chaque individu. Le contrat social ne fait donc qu’assurer la cohabitation des différentes individualités.

*“So, in the beginning (temporally considered) and most fundamentally (ontologically considered), individuals pursue their selfish interests, they clash and fight, but conflict becomes arbitrated only in the midst of a regulated sociality, since each individual would presumably, prior to entering the social contract, seek to pursue and satisfy his wants, regardless of their effect on others and without any expectation of resolution, without resolving those competing or clashing desires. The contract thus emerges, according to this fiction, first and foremost as a means of conflict resolution. Each individual must restrict his desires, put limits on his capacity to consume, to take, and to act, in order to live according to commonly binding laws.”*⁹ (Butler, 2020, p. 30)

⁸ « En d’autres termes, l’individu qui nous est présenté comme le premier moment de l’humain, l’irruption de l’humain sur le monde, est posé comme s’il n’avait jamais été un enfant ; comme s’il n’avait jamais été pourvu, n’avait jamais dépendu de ses parents ou de ses relations de parenté, ou d’institutions sociales, pour survivre, grandir et (vraisemblablement) apprendre. Cette personne a déjà été présentée comme un genre, mais pas par une affectation sociale; c’est plutôt parce qu’il est un individu – et la forme sociale de l’individu est masculine dans cette scène – qu’il est un homme. Donc, si nous voulons comprendre ce fantasme, nous devons nous demander quelle version de l’humain et quelle version du genre il représente, et quelles occlusions sont nécessaires pour que cette représentation fonctionne. » (Butler, 2020, p. 34)

⁹ « Ainsi, au début (temporellement considéré) et le plus fondamentalement (ontologiquement considéré), les individus poursuivent leurs intérêts égoïstes, ils s’affrontent et se battent, mais le conflit n’est arbitré qu’au milieu d’une socialité régulée, puisque chaque individu chercherait vraisemblablement, avant d’entrer dans le contrat social, à poursuivre et à satisfaire ses désirs, indépendamment de leur effet sur les autres et sans aucune attente de résolution, sans résoudre ces désirs concurrents ou conflictuels. Le contrat émerge ainsi, selon cette fiction, d’abord et avant tout comme un moyen de résolution de conflits. Chaque individu doit restreindre ses désirs, limiter sa capacité à consommer, à prendre et à agir, afin de vivre selon des lois communément contraignantes. » (Butler, 2020, p. 30)

La non-violence est donc une conséquence du contrat social comme la violence était une conséquence de son absence. Nous ne sommes pas loin d'une conception utilitariste qui ferait du contrat social le moyen pour une personne d'optimiser son plaisir ou de voir ses désirs rencontrés. Cependant, pour Butler, la violence comme la non-violence ne s'inscrivent jamais dans une forme d'individualisme, mais doivent toujours être comprises dans un rapport de dépendance et d'obligation.

« Let us, then, try a different story. It begins this way: every individual emerges in the course of the process of individuation. No one is born an individual; if someone becomes an individual over time, he or she does not escape the fundamental conditions of dependency in the course of that process. That condition cannot be escaped by way of time. We were all, regardless of our political viewpoints in the present, born into a condition of radical dependency »¹⁰ (Butler, 2020, p. 36)

Mais quelle est la nature de cette dépendance ? Butler en propose un essai de définition.

« Dependency can be defined partly as a reliance on social and material structures and on the environment, for the latter, too, makes life possible. (...) perhaps we can say that we do not overcome the dependency of infancy when we become adults. That does not mean that the adult is dependent in the exact same way that the infant is, but only that we have become creatures who constantly imagine a self-sufficiency, only to find that image of ourselves undermined repeatedly in the course of life. »¹¹ (Butler, 2020, p. 36)

1.4.2. La vulnérabilité des êtres vivants

L'humain en grandissant aurait un besoin de s'affranchir de la dépendance. Du moins, il aurait besoin de se convaincre qu'il est autosuffisant. Nous devons penser l'existence humaine comme ponctuée de ce que Butler va appeler la vulnérabilité. Les rapports de dépendance qui existent dans la vie chaque personne la rend vulnérable en cas

¹⁰ « Essayons donc une autre histoire. Cela commence ainsi : chaque individu émerge au cours du processus d'individuation. Personne ne naît individu; si quelqu'un devient un individu au fil du temps, il ou elle n'échappe pas aux conditions fondamentales de la dépendance au cours de ce processus. Cette condition ne peut être échappée par le temps. Nous étions tous, quels que soient nos points de vue politiques dans le présent, nés dans une condition de dépendance radicale » (Butler, 2020, p. 36)

¹¹ « La dépendance peut être définie en partie comme une dépendance aux structures sociales et matérielles et à l'environnement, car ce dernier rend également la vie possible. (...) peut-être pouvons-nous dire que nous ne surmontons pas la dépendance de la petite enfance lorsque nous devenons adultes. Cela ne signifie pas que l'adulte est dépendant exactement de la même manière que l'enfant, mais seulement que nous sommes devenus des créatures qui imaginent constamment une autosuffisance, seulement pour trouver cette image de nous-mêmes sapée à plusieurs reprises au cours de la vie. » (Butler, 2020, p. 36)

d'effondrement des structures sociales ou des relations qu'il entretient par exemple. Nous pensons la vulnérabilité comme suit :

“I have argued elsewhere that “vulnerability” should not be considered as a subjective state, but rather as a feature of our shared or interdependent lives. (...) If that is so, we are not talking about my vulnerability or yours, but rather a feature of the relation that binds us to one another and to the larger structures and institutions upon which we depend for the continuation of life. Vulnerability is not exactly the same as dependency. I depend on someone, something, or some condition in order to live. But when that person disappears, or that object is withdrawn, or that social institution falls apart, I am vulnerable to being dispossessed, abandoned, or exposed in ways that may well prove unlivable. The relational understanding of vulnerability shows that we are not altogether separable from the conditions that make our lives possible or impossible. In other words, because we cannot exist liberated from such conditions, we are never fully individuated.”¹² (Butler, 2020, p. 37)

Butler enterre définitivement la représentation individualiste de l'être humain en intégrant la vulnérabilité comme conséquence des rapports de dépendance. Butler fait de la vulnérabilité un attribut de l'homme et non plus un état. En résumé, nous ne saurions être pleinement individualistes, car nous dépendons les uns des autres, mais également des structures qui régissent nos sociétés. Là où nous comprenions l'usage de la violence comme un instinct de conservation individualiste, Butler comprend la non-violence comme un instinct de conservation conscient des rapports de dépendance entre les êtres vivants.

Ces rapports de dépendance motivent l'importance donnée à la vie des autres et l'usage de la non-violence. Mais toutes les vies ont-elles la même valeur?

“a life has to be grievable—that is, its loss has to be conceptualizable as a loss—for an interdiction against violence and destruction to include that life among those living

¹² « J'ai soutenu ailleurs que la « vulnérabilité » ne devrait pas être considérée comme un état subjectif, mais plutôt comme une caractéristique de nos vies partagées ou interdépendantes. (...) Si tel est le cas, nous ne parlons pas de ma vulnérabilité ou de la vôtre, mais plutôt d'une caractéristique de la relation qui nous lie les uns aux autres et aux structures et institutions plus larges dont nous dépendons pour la continuation de la vie. La vulnérabilité n'est pas exactement la même chose que la dépendance. Je dépends de quelqu'un, de quelque chose ou d'une condition pour vivre. Mais lorsque cette personne disparaît, ou que cet objet est retiré, ou que cette institution sociale s'effondre, je suis vulnérable à être dépossédé, abandonné ou exposé d'une manière qui pourrait bien s'avérer invivable. La compréhension relationnelle de la vulnérabilité montre que nous ne sommes pas tout à fait séparables des conditions qui rendent nos vies possibles ou impossibles. En d'autres termes, parce que nous ne pouvons pas exister libérés de telles conditions, nous ne sommes jamais complètement individualisés. » (Butler, 2020, p. 37)

beings to be safeguarded from violence. The condition under which some lives are more grievable than others means that the condition of equality cannot be met. The consequence is that a prohibition against killing, for instance, applies only to those lives that are grievable, but not to those who are considered ungrievable (those who are considered already lost, and thus never fully alive)”¹³. (Butler, 2020, p. 47)

Pour considérer la non-violence comme un principe opérationnel dans la société, nous devons supposer l'*endeuillabilité* de toute vie. Cette *endeuillabilité* concerne non seulement les vies humaines, mais également toute vie une fois qu'elle est considérée comme telle. La répartition différenciée des *endeuillabilités* permettrait de justifier certaines formes de violences. Il y aurait donc des vies *endeuillables* et des vies *non-endeuillables*. La mort d'individu ne serait problématique que si elle est considérée comme *endeuillable*. Autrement dit, les individus qu'il est acceptable de tuer sont ceux qui sont reconnus comme mort.

Butler affirme que la non-violence passe par la reconnaissance de l'égalité, une égalité stricte entre tous les êtres vivants. Si nous ne plions pas à cet impératif d'égalité, nous ne pourrions pas fonder de société basée sur la non-violence. En d'autres termes, c'est en reconnaissant l'*endeuillabilité* de toute vie, et non pas en distribuant différenciellement l'*endeuillabilité* entre les individus, que nous pourrions réussir à fonder une société non violente.

“(…) nonviolence does not make sense without a commitment to equality. The reason why nonviolence requires a commitment to equality can best be understood by considering that in this world some lives are more clearly valued than others, and that this inequality implies that certain lives will be more tenaciously defended than others. If one opposes the violence done to human lives—or, indeed, to other living beings—this presumes that it is because those lives are valuable. Our opposition affirms those lives as valuable. If they were to be lost as a result of violence, that loss would be registered as a

¹³ « une vie doit être *endeuillée* – c'est-à-dire que sa perte doit être conceptualisable comme une perte – pour qu'une interdiction contre la violence et la destruction inclue cette vie parmi ces êtres vivants à protéger de la violence. La condition dans laquelle certaines vies sont plus *endeuillables* que d'autres signifie que la condition de l'égalité ne peut être remplie. La conséquence est qu'une interdiction de tuer, par exemple, ne s'applique qu'aux vies qui sont *endeuillées*, mais pas à celles qui sont considérées comme *irrécupérables* (celles qui sont considérées comme déjà perdues, et donc jamais pleinement vivantes) ». (Butler, 2020, p. 47)

loss only because those lives were affirmed as having a living value, and that, in turn, means we regard those lives as worthy of grief."¹⁴ (Butler, 2020, p. 28)

Les représentations sociales s'inscrivent dans cette dynamique. En effet, nous voyons que la vie humaine, et animale, aurait la primauté sur tout autre principe.

« Ça t'apprend l'humilité et le respect de la vie. Et la vie ce n'est pas que la vie humaine non plus, mais tout ce qui vit et tout l'environnement. » Constance

« Il s'étend vraiment au principe de la vie. C'est pas possible de rester les bras croisés pendant que des gens sont en train de mourir, même si ce sont des poulets » Thomas

« Le respect de l'autre, je ne je ne saurais pas atteindre à la vie de quelqu'un d'autre ou alors à leur espace vital même je ne saurais pas. » Thérèse

Ce sont quelques exemples d'occurrence de ce respect de l'autre, forme de reconnaissance de l'égalité entre les hommes, mais aussi entre les êtres vivants constituant l'environnement.

Cependant, nous ne pouvons que difficilement imaginer un monde sans violence. En pratique, chaque être vivant doit pouvoir assurer sa subsistance. Cependant, cette exigence d'égalité ne signifie pas que nous devrions cesser la culture de blé ou l'élevage bovin. Cette exigence suppose que nous reconnaissons à la nature et aux autres êtres humains leur endeuillabilité et, ce faisant, leur existence vivante. Fonder une société non violente passe d'abord par la reconnaissance d'autrui. Est-ce possible de reconnaître la valeur de la vie d'un être vivant s'il est pensé comme une denrée consommable et uniquement comme tel ? Nous ne le pensons pas. Il faut donc, dans le fonctionnement sociétal actuel, opérer un renversement. Ainsi, l'espèce humaine a passé des milliers d'années à remercier ses dieux pour son pain. Désormais, elle remerciera la nature et comprendra le prix de ce qu'elle consomme.

¹⁴ "(...) la non-violence n'a pas de sens sans un engagement en faveur de l'égalité. La raison pour laquelle la non-violence exige un engagement en faveur de l'égalité peut être mieux comprise en considérant que dans ce monde certaines vies sont plus clairement valorisées que d'autres, et que cette inégalité implique que certaines vies seront défendues avec plus de ténacité que d'autres. Si l'on s'oppose à la violence faite à des vies humaines – ou, en fait, à d'autres êtres vivants – cela suppose que c'est parce que ces vies ont de la valeur. Notre opposition affirme que ces vies sont précieuses. S'ils devaient être perdus à la suite de la violence, cette perte ne serait enregistrée comme une perte que parce que ces vies ont été affirmées comme ayant une valeur vivante, ce qui signifie que nous considérons ces vies comme dignes de chagrin. (Butler, 2020, p. 28)

En conclusion, la société non violente de Butler n'est pas une société où la violence et la mort n'existent pas. Elle est une société où aucune violence légitime n'existe. En pratique, la non-violence n'est pas la position qui verra pointer les plus grands changements sociaux. Gandhi lui-même le reconnaissait. La non-violence quand elle est appliquée par des *“faibles (...) n'est pas de taille à influencer sur la marche nouvelle des événements”* (Gandhi, 1969, p. 112) Sur le plan conceptuel en revanche, une éthique de la non-violence change la donne. Gandhi laissait le soin à chacun de suivre ou non cet idéal de non-violence. Butler, quant à elle, dénonce le biopouvoir dont la dimension managériale prétend différencier ceux qui sont vivants de ceux qui sont déjà morts. Nous penserons les effets fonctionnels de l'utilisation du trope terrorisme à la lumière de cet impératif de non-violence présent dans les représentations sociales et du caractère normatif de la légitime défense.

Avant de passer à la suite, nous souhaitons opérer un court aparté. Nous l'avons vu, certains participants craignent qu'une action non-violente ne fasse pas le poids face à la répression politique de l'état. Des mots de Gandhi repris ci-avant naissent alors la question suivante : N'y-a-t-il pas, pour les détenteurs du pouvoir que des avantages à voir une opposition non-violente ? Ne devons-nous donc nous méfier du pouvoir normatif de cet impératif de non-violence ? Foucault nous mettait déjà en garde en 1983 lorsqu'il refusa de participer à un colloque sur *« la vulnérabilité des démocraties face au totalitarisme »* :

« Tout comme la notion de paix est une notion douteuse, il me semble que la notion même de pacifisme doit être réexaminée de ce point de vue. Le pacifisme pour quelle paix ? Le pacifisme par rapport à quelle paix ou par rapport à quelle guerre cachée par la paix qui a été décrétée ? Ce sont des réflexions qui me viennent à l'esprit et il me semble que, du point de vue de l'exploration de ce qu'il y a sous ce singulier tyrannique, despotique et aveugle de la paix, il faudrait un certain nombre d'interrogations. » (Foucault, 1994, p. 538)

Nous devons donc rester lucide et vigilant. Cependant, le siècle dernier témoigne de la victoire de différents mouvements non-violents, notamment le renversement de la dictature serbe en 2000 et au Philippines en 1986. (Lakey, 2017, p. 40) Ce qu'il faut comprendre, c'est que *non-violence* ne rime pas nécessairement avec *impuissance*. Lakey dans *10 mythes sur la lutte non-violente (2017)*, dément la croyance populaire qui ferait de la violence la plus puissante des forces politiques. Il affirme que

*« Quand les mouvements sont assez pragmatiques pour apprendre de leur propre expérience, ils se détournent souvent de la violence et même de la destruction des biens »
(Lakey, 2017, p. 42)*

Prendre conscience que le pouvoir politique est incarné par l'obéissance du peuple est primordial. Ce n'est pas la violence de l'état qui fonde la société, ni même celle des activistes. Ce qui maintient la société, c'est la coopération. Ainsi,

« Le pouvoir coercitif de l'action non-violente émane au contraire de la non-coopération ». (Lakey, 2017, p. 77)

2. LE TERRORISME

Dans ce chapitre, nous relèverons les caractéristiques fondamentales qui permettent de comprendre les représentations sociales en matière de terrorisme. Dans ce chapitre, nous veillerons à circonscrire l'objet : « terrorisme », non pas uniquement comme il est compris par les sciences sociales ou le droit, mais au travers d'une compréhension intuitive propre aux représentations sociales. Dans ce chapitre, nous soutenons une approche intuitive des représentations sociales du terrorisme à partir des quelques entretiens menés. Nous reconstruisons une façon de se représenter la notion de terrorisme. Cette étape est essentielle. Elle nous permettra de mieux comprendre la portée sémantique du terme « terrorisme ». Nous confronterons ces représentations aux corpus théoriques que nous prodiguent les sciences sociales. Comme dans le chapitre précédent, nous nous concentrerons sur le contenu des entretiens pour relever ses caractéristiques et apporterons des approfondissements théoriques à l'aide de la littérature scientifique.

2.1. Dimension dialectique

Sans surprise, le terrorisme est identifié comme un moyen d'instaurer la peur. Il en va d'une définition vulgaire du terrorisme qui n'en est pas moins exacte.

« C'est entreprendre des actions illégales qui vont semer la terreur pour transmettre une idée, une conception du monde et essayer de l'imposer aux autres comme ça. » Sylvain

Nous pouvons donc déjà identifier un but : transmettre, voir imposer, sa conception du monde. Nous pouvons également repérer un motif, motif qui sera donc idéologique. C'est en vertu de ce que le terroriste croit vrai qu'il agit. La peur est donc considérée comme un moyen d'arriver à ses fins. Les victimes sont à la fois les cibles et les dommages collatéraux d'une dialectique opposant le groupe terroriste et la société. Aussi traumatisant soit-il, le terrorisme doit être pensé en terme communicationnel.

Une exception au caractère communicationnel peut être trouvée dans nos entretiens.

« Ça peut passer par les institutions genre typiquement dans la première vidéo, si les policiers n'avaient pas déplacé les gens, si ça avait tourné en violences policières systématiques, bah ça instiguerait vachement de peur (Relance) bah en tout cas, j'imagine que tu dois avoir peur à partir du moment où tu comprends que ça peut arriver ou à partir du moment où tu sais que c'est systématique. Et je pense qu'instiguer de la peur par rapport à un comportement, ça doit être plutôt efficace effectivement et puis, c'est de la psychologie simple quoi. Je dirais que personne n'a le monopole du terrorisme

quoi. Et si un état met ça en place, c'est pas plus acceptable que si c'est un groupe de terroriste, je sais pas moi, privé. » William

Autrement dit, il y aurait quelque chose de l'ordre du renforcement négatif dans le terrorisme d'état. Ce que nous dit William, c'est qu'une série de stimuli négatifs peut mener à une réponse systématisée. La peur influence les individus comme elle influence des rats de laboratoire. L'on pourrait prétendre contraindre un individu par la peur. Notons que dans le chapitre relatif à la non-violence, nous avons établi que, d'après les répondants, la violence ne produisait que davantage de haine. Nous voyons donc qu'en plus de produire de la haine, la violence par la peur pourrait amener à conduire des conduites. Nous l'avons dit, la dimension communicationnelle est importante. Ce qui est attendu est bien une réponse, mais dans le cas de terrorisme d'état, cette réponse est la conformisation des cibles. Nous nous heurtons encore déjà à la question de la définition. Par exemple, si nous parlons de terrorisme d'état, une perspective psychologisante du terrorisme peut être privilégiée. Cependant, si nous nous concentrons sur le terrorisme islamiste, qui reste le référentiel dominant en matière de terrorisme, le terrorisme peut difficilement être compris comme une tentative de conversion des masses à l'islamisme radical. Dans la suite, nous établirons ce qui distingue le terrorisme d'état d'autres formes de terrorisme.

Premièrement,

« On distingue habituellement ici deux réalités différentes : d'une part les actes violents que perpètrent des individus isolés ou des organisations dans le but de lutter contre les appareils d'État — et nous les nommerons terrorisme d'individus ou d'organisation ; d'autre part, le régime d'oppression et de répression utilisé par un gouvernement pour se maintenir au pouvoir, terrorisme institutionnalisé ou terrorisme d'État. » (Ayoush, 2002, pp. 125-126)

La première distinction repose donc sur les agents, mais également sur la volonté de (dé) stabilisation de la société. Le terrorisme d'état a donc une visée conservatrice. La violence prend place dans une volonté de conservation des pouvoirs par le gouvernement. À l'inverse, le terrorisme d'individu/d'organisation s'inscrit dans une rupture avec l'ordre établi, comme une volonté de refonte de l'ordre social. Notons à nouveau que, dans les représentations sociales relevées, « *la volonté d'imposer ses idées* » est un concept clairement identifié par les répondants. Aussi, cette dimension du terrorisme d'individu, visant à la refonte de l'ordre social, est présente. Cependant, la figure du djihadiste,

symbole d'irrationalité et de violence aveugle dans les représentations, tend à considérer que l'action est irrationnelle. L'opposition de ces deux idées annonce ainsi le paradoxe du terroriste.

Deuxièmement,

« Outre la considération des agents, la distinction de ces deux types de terrorisme repose sur les temporalités différenciées qu'ils mettent en œuvre. Irruption brutale du hasard, l'acte terroriste d'un individu ou d'une organisation s'inscrit dans l'immédiateté, a pour finalité l'instantanéité d'une réaction, se fonde sur une logique des effets dans sa recherche volontaire de ces réactions, et se définit par son événementialité. Le terrorisme d'État, au contraire, déploie une temporalité plus longue et vise non pas l'instantanéité d'une réaction, mais la pérennité d'une domination idéologique éradiquant toute pensée dissidente et toute opposition politique. C'est davantage à une logique des causes qu'il obéit, en recherchant ce qui légitime, justifie, fonde et nourrit la terreur. » (Ayoush, 2002, p. 126)

L'intuition de William se rencontre dans cet autre témoignage. En effet, le terrorisme d'état est donc une forme de terrorisme qui s'inscrit dans la pérennisation du gouvernement par la totale domination idéologique. Ce terrorisme vise l'annihilation de l'opposition en légitimant la violence de ses actions par des causes. Le terrorisme d'individu lui vise aussi l'annihilation de l'opposition, mais dans une optique de rupture. Ses actions sont motivées par ses effets en s'inscrivant dans une dynamique discursive (dialectique ?) avec le pouvoir en place. En ce sens, les attentats de Paris et de Bruxelles sont revendiqués par l'EI en réponse aux actions militaires françaises et européennes au Moyen-Orient. Chaque action menant à une réaction.

La volonté de communiquer est donc une prérogative du terrorisme d'individu.

« En outre, dans le terrorisme d'organisation, l'événement violent est ce qui crée la relation terroriste et construit un conflit (entre l'organisation et l'autorité ou l'État), conflit qui disparaît sitôt que l'organisation est démantelée, et qui, pour exister, doit être nourri par des actions spectaculaires. Il se joue donc devant les médias qui garantissent la transmission d'une proximité de la terreur.

Le terrorisme d'État, lui, par une gestion bureaucratique de la répression, n'entend point créer le conflit, mais plutôt le nier. Par des procédures morales, intellectuelles, physiques d'exclusion ou de violence, il tente de perpétuer un ordre politique en annulant toute logique conflictuelle, toute expression de l'opposition et toute procédure de négociation.

À l'opposé du terrorisme d'organisation qui conçoit son acte comme injection d'un désordre, le terrorisme d'État développe une logique de la peur au service de l'ordre et y emploie des moyens chaque fois plus irraisonnés, puisque nécessairement impuissants à assurer un ordre total. C'est là ce qui en fait un totalitarisme. » (Ayoush, 2002, p. 126)

Cette distinction est importante. C'est bien le terrorisme d'individu ou d'organisation qui est au centre des entretiens.

2.2. Caractère religieux

Nous savons déjà que l'idéologie est au centre du terrorisme. Cependant, les répondants éprouvent quelques difficultés à dissocier l'idéologie de la religion.

« Pour moi le terrorisme, c'est peut-être des gens qui n'ont pas les mêmes idéologies ou pas la même religion, en général c'est une question de religion » Clémence

« Non en termes d'idéologie aussi parce que maintenant enfin, j'essaye de rester un peu plus neutre que ça, mais le terrorisme est lié un peu dans ma tête à tout ce qui est politique et religieux quoi. J'ai dur à penser les combats qui sont liés à l'écologie en termes de terrorisme, bien que je sais que y'en a qui sont tout à fait là-dedans ; mais c'est plus difficile parce que, tous les cas auxquelles j'ai été confrontées, qu'on a décrits comme du terrorisme, on n'a jamais été des cas plus sociaux que politico-religieux. » William

Ce n'est donc pas la différence entre idéologie et religion qui est difficile à penser. Ce qui pose réellement un problème, c'est que les individus ont été confrontés à des formes de terrorismes où la religion joue un rôle. Dans leur représentation, le terrorisme est marqué d'une forme de religiosité dont il est difficile de se départir. Aussi, la dimension sociale du terrorisme est mise de côté au profit d'une dimension politico-religieuse.

Nous pouvons également noter que la religion est pensée comme « *un terreau à idée radicale* ».

« Mais tu sais, il y a toujours eu des gens influençables et les religions sont particulièrement vecteurs. Il y en a d'autres aussi sûrement d'autres, mais la religion, c'est quand même un bon terreau à idée radicale. Ben parce que tu sais l'homme a besoin de croire à certaines choses et quand ils sont complètement perdus et s'accrochera à n'importe quoi. Et on peut leur faire croire n'importe quoi (...) Et pour moi, le fait que ça soit une religion implique qu'il y a tellement de croyances. Ils ont tellement une croyance beaucoup plus forte que les autres peut-être enfin je sais pas... et qui la défendent vraiment pas de la bonne manière. Ok voilà, tu peux défendre ta religion et

croire et peut-être vouloir amener des gens à ta religion... Mais c'est pas comme ça que les gens vont t'aimer » Thérèse.

Cet extrait pourrait laisser entendre que les religions seraient en partie responsables du terrorisme. Mais nous ne pensons pas en ces termes. La détresse des individus les rend poreux aux influences extérieures. Ce besoin de croire expliquerait une forme de radicalisation. Pourtant rien n'explique que ce soit nécessairement des groupes religieux radicaux qui aient la préséance pour saisir les plus vulnérables.

Même si un aspect religieux colore les représentations sociales du terrorisme telles que dévoilées par les entretiens, cette présence du religieux nous paraît devoir être relativisée, car elle est directement liée à des événements récents. Dans les entretiens, nous avons pu remarquer que le terrorisme est systématiquement rattaché aux terrorismes islamistes. Ce ne fut pas une surprise de voir s'imposer des exemples d'actes terroristes relatifs à l'islamisme radical.

« Je sais pas, mais en tout cas tout ce qu'il y a eu Ben à Bruxelles, aux États-Unis ; Ben c'était ça. Donc ce qu'il y a ailleurs, ben je l'ai pas en tête. Quand je pense terrorisme, je pense ce qu'il y a eu chez nous récemment quoi. » Clem

« On pense terrorisme, on voit, je sais pas, les attaques contre les tours là, le crash d'avion ; toutes les attaques qu'il y a eu les dernières années Charlie Hebdo et tout ; où ils viennent, ils font un massacre ou quoi, des attaques. Et ils revendiquent l'acte pour telle ou telle cause, telle raison. » Sylvain

« Mais du coup, ouais, les images les idées que je me fais et je pense que c'est la même enfin, c'est les mêmes pour toute ma génération, c'est le 11 septembre. C'est l'histoire de Bruxelles, les attentats de Paris, le Bataclan, le canard enchaîné, ah non... c'était l'autre Charlie Hebdo. C'est ouais tous ces événements-là, qui ont été très forts et très proches et qui forcément nourrissent ma définition. » William

« Partout ils veulent tellement détruire le système occidental, qui n'est pas musulman, enfin même pire (que juste les non-musulmans), parce que c'est pas n'importe quel musulman, c'est islamisme hein. C'est de l'intégrisme, c'est même pas un musulman là-dedans hein » Thérèse

Nous trouvons donc différentes choses dans les extraits ci-dessus. Tout d'abord, c'est donc l'islamisme radical qui domine les représentations en matière de terrorisme. Quand une personne pense au terrorisme, il touche directement à la sémantique de l'islamisme

radical. Les raisons identifiées sont diverses. Le rapport à la proximité des faits est important, une proximité spatiale et temporelle. Nous pouvons aisément comprendre que c'est ce qui est le plus proche des individus, autant dans le temps que dans l'espace, qui domine le champ sémantique. Nous avons également pu relever l'influence des médias dans cette représentation du terrorisme. Cependant, nous y reviendrons dans le chapitre 3.

Nous n'insisterons donc pas davantage sur cette dominance de l'islamisme dans les représentations. Nous la pensons circonstancielle. Cependant, les conséquences de cette perception dominante seront diverses. Méfions-nous, par exemple, de formes sournoises d'islamophobie. Cette remarque n'a rien d'innocent. La plupart des répondants ont montré une sympathie pour la communauté musulmane dans nos entretiens. Cette sympathie est alimentée par le poids du terrorisme sur cette communauté. Le terrorisme islamiste a eu pour effet la stigmatisation des populations musulmanes. C'est d'ailleurs l'un des effets pervers du terrorisme étant donné qu'il est lui-même alimenté par l'exclusion sociale.

« Ah Ben je pense que ça donnait une mauvaise image de la religion en elle-même. Parce que la religion musulmane a plein de qualités, mais comme toutes les religions tu vois... mais que j'ai pas dans ma tête... il y a pas eu, enfin, y'a sûrement eu, mais des catholiques qui ont fait ce genre d'actes, j'en ai pas entendu parler. » Thérèse

Ce que nous retiendrons pour notre part, c'est que les communautés musulmanes sont doublement victimes du terrorisme. En gardant cela à l'esprit, nous serons vigilants et tenterons de désamorcer les conséquences de cette stigmatisation dans les représentations sociales.

2.3. Caractère rationnel/irrationnel

Les individus perçoivent le terrorisme comme destructeur. Bien que chacun comprenne la dimension communicationnelle du terrorisme, une finalité destructrice existerait.

« Mais donc le terrorisme, tu vois vraiment bien que c'est une action violente pure et simple. C'est de la violence pure parce que c'est pas les responsables qu'ils tuent. Tu vois vraiment bien que c'est n'importe qui en tirant dans le tas. Et puis pour manifester son opinion où sa haine à la limite, c'est de la haine hein. Donc je pense c'est plus une question de haine que de logique, c'est une idéologie, mais qui est basée sur la haine. Si on prend les terroristes islamistes, c'est vraiment la haine de tout ce qui n'est pas islamiste hein, du non croyant (...), c'est une violence aveugle. C'est la destruction..

(...) Mais un terroriste, il va pas faire prendre conscience. Il va lancer sa bombe hein.

(...) Un terroriste, il ne prévient pas hein donc je pense vraiment que la différence (avec les violences revendicatives), c'est qu'on a tout tenté avant ; je crois qu'ils ont déjà tenté »

Thérèse

Le terrorisme, marqué par le terrorisme islamiste, est donc perçu comme une forme d'expression de la haine au moins autant que d'une idéologie. Les individus ne perçoivent pas de différence stricte entre la haine exprimée et le message véhiculé. Dire que le terrorisme est un moyen d'exprimer sa haine est une chose, affirmer qu'il ne serait que cela nous semble bien réducteur. Pourtant, c'est ce que l'individu retient au moment de définir le terrorisme. Une nouvelle fois, nous nous intéressons moins à la vérité qu'à ce qui fait vérité pour nos répondants. Ici, le motif ou l'idéologie est oblitéré par un sentiment de haine. Par exemple, même si l'individu sait qu'il y a une revendication politico-religieuse derrière les actes d'un groupe terroriste islamiste, il ne perçoit pas la revendication. Il perçoit une vague de haine. Elle est peut-être bien réelle. La haine de l'occident est un phénomène bien documenté. Cependant, il doit y avoir quelque chose qui, chez l'individu, met la haine au premier plan.

« Oui on entend dire que ce sont des gens perdus, isolés et en colère ; ou alors des fous furieux qui ne veulent que détruire. » Constance

La manière de considérer un acte terroriste dépend aussi de la manière dont nous nous représentons leurs auteurs. Le terroriste est représenté comme un marginal. Il est en position de faiblesse, perdue et isolée. Il n'est pas rare non plus qu'ils soient perçus comme dépourvus de toute raison et de toute morale.

« (...) tu dois être endoctriné vraiment super fort pour faire un truc pareil, mais c'est comme Hitler j'ai envie de dire un petit peu... il est tellement endoctriné, genre, qu'il y a des gens qui auraient pu mourir, tu vois, en mode, des gens qui se sont fait sauter... (soupir) tu mets ta vie en jeu déjà... mais tu sais que ta vie sera plus là du coup, mais pour quelque chose, enfin, pour une religion... Je comprends que beaucoup de gens croient, mais on sera jamais sûr que ça existe ; on sait pas si ça existe donc c'est vraiment fou. C'est ça, ça va très loin, je trouve et tu peux mourir si tu veux, tu te fais exploser, mais de là à blesser des gens qui n'ont rien fait. Non, rien fait, qui sont justes pas dans la même vision que toi, moi ça me sidère. » Clémence

Le terroriste est donc perçu comme profondément endoctriné. Son état ne serait pas différent d'une forme de démence. Cet endoctrinement priverait l'individu de son pouvoir décisionnel ainsi que de sa conscience.

« Fanatisme. Oui à mon avis, c'est clair, net et précis parce que c'est un endoctrinement tel que tu ne réfléchis pas. Tu as une mission. Peu importe qui ils ciblent, des civiles ou des militaires. Ça ne te touche même pas, peu importe que ce soit des œuvres d'art ; on a vu ce qui s'est passé en Syrie, et cetera, ils ont démoli parce qu'on a donné un ordre de démolition pour faire passer une idée majeure, un dogme et pour prendre la place de ce territoire-là. Peu importe les conséquences, peu importe les victimes. (...) Et puis, il y a pas de logique derrière. Tu vois et c'est ça qui me fait peur, il y a pas de logique ; il y a juste du fanatisme, une idéologie qui forcément nous échappe parce qu'on n'est pas formaté comme ça. » Thomas

Ce fanatisme nous échapperait, car nous ne pouvons imaginer l'effet pervers d'un tel endoctrinement. L'endoctrinement, ou la radicalisation, ne consiste pas à priver l'individu de sa conscience et donc de sa morale. Ce processus ferait de l'individu une machine à exécuter les ordres de destruction. Ainsi, le terroriste est un être amoral, qui ne serait plus capable de sympathie. Ce mécanisme le réduirait donc à l'état de marionnette mue par une haine incontrôlable.

« J'ai compris aussi que, pour la plupart, c'était des gens perdus. En tout cas, les gens qui commettent les actes, ce sont des gens qui sont vachement manipulés. C'est ça, manipulé comme une marionnette, on en fait ce qu'on veut. Ce sont des gens à qui ont lavé le cerveau et qui réfléchissent plus hein. Ils ont des entraînements hein. Ils les mettent dans des conditions où ils n'ont même pas le choix hein. C'est du bourrage de crâne quoi okay, oui on se rend pas toujours compte non plus. J'ai pas vu personnellement, tu vois, je n'ai jamais eu affaire à ce genre de personne et je n'ai jamais pu côtoyer ce genre de comportement non plus. Mais parfois dans certains films, tu vois la façon dont ils arrivent à avec la détresse de certains à les amener jusqu'à la violence et la haine et le terrorisme quoi. » Thérèse

« Mais ça c'est comme faire commerce de la terreur que ça soit à des fins politiques ou alors pour des questions d'argent. Mais faut le dire, quel genre de monstre est capable de faire ça en, je sais pas... en toute conscience, non non. » Constance

Les terroristes sont donc perçus comme les premières victimes de leur action. Ce sont des individus vulnérables qui se sont fait manipuler. Cette idée a le mérite de questionner la nature de l'acte terroriste. Nous pensons le passage à l'acte terroriste comme la

conséquence d'un endoctrinement tel que l'individu se retrouve privé de sa raison et de sa morale. Autrement dit, le terrorisme ne peut être un choix moral et rationnel de l'individu. Cette représentation n'est pas sans révéler un paradoxe. Le terroriste est à la fois la victime d'un endoctrinement le déplaçant de la société morale vers une position marginale. Mais, il est également perçu comme un monstre. Autrement dit, le terroriste, par la radicalisation et l'endoctrinement, devient une créature hybride à mi-chemin entre la bête et la victime. Que nous dit la littérature scientifique en la matière ?

Tout d'abord, la radicalisation et l'endoctrinement sont deux concepts différents. Là où l'endoctrinement met l'accent sur la relation qui existe entre *la personne endoctrinée et la structure, personne, ou organisation qui endoctrine*, le concept de radicalisation déplace le curseur sur l'individu. La radicalisation désigne avant tout un processus. Par ce processus, une personne ou un groupe d'individu « *adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste contestant l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* » (Khosrokhavar, 2017, p. 11) Dans cette optique, les sciences sociales devront « *souligner les aspects économique et politique, voire socio-anthropologique de ce phénomène dans une perspective globale où la mondialisation dans ses dimensions symbolique et réelle joue un rôle indéniable* » (Khosrokhavar, 2017, p. 11) La radicalisation n'est donc pas seulement l'emprise d'un groupe sur un individu, mais bien la conjonction d'éléments circonstanciels menant à l'adoption d'un comportement violent directement liée à une idéologie.

Considérons que

« la radicalisation est à la croisée du court terme et du moyen, voire long terme : on ne se radicalise pas en quelques jours (...). Le processus est plus long, impliquant souvent au moins quelques mois de "maturation", des changements imperceptibles, au début intervenant dans les modes de raisonnement, l'affectivité et la sociabilité de l'individu, dont l'entourage déchiffre mal la signification. L'effet à court terme, au bout d'un "mûrissement" individuel et dans certains cas collectif (quelques individus ensemble), peut être le passage à l'action violente. » (Khosrokhavar, 2017, p. 12)

La radicalisation est un processus installé dans le temps qui aboutit ou non sur des actes de violences. Nous pouvons voir ici une différence avec notre manière de nous représenter le terrorisme. En effet, là où le terrorisme est toujours assorti de violence, la radicalisation laisse tout de même la porte ouverte à non-violence. Les individus radicalisés ne sont pas des ennemis politiques de la société civile. Chacun a le droit à sa liberté de penser. Les

individus radicalisés, tant qu'il n'y a pas de passage à l'acte, ne peuvent être considérés comme des individus différents que par leurs croyances. Cependant, ce n'est pas ce qui va retenir notre attention.

Tout comme le terrorisme,

« une fois en acte, la radicalisation implique une mobilisation symbolique où les médias sont mis à contribution, exaltant le statut du “héros négatif” que les radicalisés (les islamistes extrémistes ou des extrémistes laïcs à la Breivik en Suède) adoptent bien volontiers. Cette dimension symbolique, (...) met l'accent sur la dimension résolument psycho-anthropologique des nouvelles formes de radicalisation où le narcissisme, la volonté de reconnaissance et le désir d'inspirer de la crainte jouent un rôle considérable. » (Khosrokhavar, 2017, p. 12)

Le registre symbolique a une importance majeure tant pour le terrorisme que pour la radicalisation. Il y a deux choses importantes dans l'extrait ci-dessus. Premièrement, nous voyons que le narcissisme, la volonté de reconnaissance et le désir d'inspirer la crainte, caractéristiques des nouvelles formes de radicalisation, s'inscrivent à contre-courant des représentations sociales relevées. Si le terroriste est, avant tout, la victime d'une odieuse manipulation, il peut difficilement être perçu en même temps comme un « héro négatif ». Deuxièmement, cette mobilisation symbolique, menant à une forme d'individualisation du terroriste, pourrait expliquer la figure du monstre. En effet, l'influence des médias et la revendication de cet « héroïsme-négatif » mènent à une représentation manichéiste des radicalisés ou des terroristes.

Bien que le terrorisme ne soit pas complètement étranger à la radicalisation, une différence conceptuelle entre ces deux phénomènes existe.

En effet,

« La référence au terrorisme se donne pour but d'expliquer sociologiquement, politiquement ou globalement la tendance de groupes à user de la violence idéologisée, la notion englobant l'État (terrorisme d'État), ce qui est exclu avec la radicalisation qui se concentre, comme on l'a souligné, sur des groupes restreints. » (Khosrokhavar, 2017, p. 13)

Ainsi, la radicalisation est différente du terrorisme tant elle ne peut être une violence d'état, mais est toujours contenue dans des communautés restreintes.

Cela dit, la différence majeure séparant le terrorisme du radicalisme, ce ne sont pas tant les faits que la manière dont nous les analysons.

« Le centre de gravité, dans la notion du terrorisme, n'est pas le fait que des individus optent pour la violence (même si cela fait partie de l'analyse globale), mais plutôt la signification politique et sociale du phénomène. À l'inverse, dans l'étude de la radicalisation, la sensibilité du sociologue se déplace vers l'individu, sa subjectivité, les modalités de sa subjectivation et d'adhésion au groupe ainsi que l'interaction du groupe et de l'individu dans un jeu de miroirs où intervient la psychologie individuelle, mais aussi la dynamique du groupe, le charisme du chef et l'intensité de l'attachement à lui et aux idéaux professés par le groupe. On trouve aussi dans la notion de "masse", de "foule", de leur relation complexe avec le chef (...) des liens transversaux avec la radicalisation. » (Khosrokhavar, 2017, p. 13)

La compréhension de la trajectoire personnelle que représente la radicalisation serait donc ce qui différencie la radicalisation du terrorisme ? Ou peut-être est-ce seulement l'objet que les sciences sociales veulent différencier. Ainsi, les criminologues peuvent se concentrer sur une dimension politique quand il est question de terrorisme et de trajectoire personnelle quand il est question de radicalisation.

Dans notre travail, la différence entre radicalisation et terrorisme ne se trouvera pas une importance majeure. Nous tenterons tout de même d'estimer le lien existant pour les personnes interrogées entre radicalisation et terrorisme. Disons alors que la compréhension du fait terroriste ne saurait faire l'économie des trajectoires personnelles des individus et de l'inscription des faits dans la trame narrative de ces derniers. Mais que dire alors du statut moral du terroriste à l'aune du paradoxe précité ?

Concernant le terrorisme, la littérature scientifique, ce comprenant la philosophie, met le doigt sur le statut moral des actes terroristes. Nous le verrons, dans la dimension polémique du terrorisme développée par Dory, il sera bien question d'un caractère moral tant les terroristes sont perçus comme *infâmes*. Cependant, il n'est pas rare d'entendre que les terroristes sont des monstres : « dénués de toute morale » tant leurs actes sont spécifiquement dirigés contre des victimes innocentes et que nous ne pouvons aucunement les justifier.

Nous pensons judicieux d'apporter quelques éléments de compréhension supplémentaires sur la manière dont nous devons penser la moralité du terroriste. Balagangadhara et De

Roover, dans « *The saint, the criminal and the terrorist: Towards a hypothesis on terrorism* » dresse un portrait du terroriste en déployant la théorie suivante :

*« the mechanism of terrorism (a) presupposes of its recruits that they too have notions of crime that their moral communities have and (b) requires that they continue to retain them as well. Why? The first condition has already been dwelt upon: a morally exemplary action has an ethical force only to a moral subject. As an empirical moral subject, a person brings with him the notions of right, wrong, good, bad, criminal, legal, and so on that prevail in his community. Terrorism presupposes this fact. »*¹⁵ (De Roover, 2009, p. 6)

Ainsi, le terroriste a bien une dimension morale dont les préceptes dépendent du groupe social auquel ils se rattachent ou se rattachaient. La radicalisation ou le recrutement ne détruisent pas la morale de l'individu. La compréhension du recrutement nous permet de comprendre plusieurs choses à ce sujet. En effet,

*“The terrorist is not a pathological person lacking a moral sense or an alien with utterly strange norms (finding morally good what most of us would find morally abhorrent). He is and has to be similar to us. If he was not, terrorism would not be able to find recruits at all.”*¹⁶ (De Roover, 2009, p. 6)

La simple existence d'un recrutement fonctionnel semblerait indiquer la moralité des sujets. Mais pourquoi ? En partant du principe que les personnes qui rejoignent les organisations terroristes sont des sujets a-moraux, nous serions contraints de reconnaître que chacun d'eux souffrirait d'une forme de maladie mentale, les rendant alors effectivement différents sur le plan moral. Or, si nous sommes forcés de reconnaître que chacun de ces individus est malade, nous devrions constater l'évolution, toujours croissante, des cas de maladies mentales, phénomène que nous ne saurions expliquer

¹⁵ « le mécanisme du terrorisme (a) présuppose de ses recrues qu'elles aussi ont des notions de crime que leurs communautés morales ont et (b) exige qu'elles continuent à les retenir aussi. Pourquoi ? La première condition a déjà été retenue : une action moralement exemplaire n'a de force éthique que pour un sujet moral. En tant que sujet moral empirique, une personne apporte avec elle les notions de bien, de mal, de bien, de mal, de criminel, de juridique, etc. qui prévalent dans sa communauté. Le terrorisme présuppose ce fait. » (De Roover, 2009, p. 6)

¹⁶ « Le terroriste n'est pas une personne pathologique dépourvue de sens moral ou un étranger avec des normes tout à fait étranges (trouvant moralement bon ce que la plupart d'entre nous trouveraient moralement odieux). Il est et doit être semblable à nous. S'il ne l'était pas, le terrorisme ne serait pas du tout en mesure de trouver des recrues. » (De Roover, 2009, 6)

scientifiquement. Ainsi, le recrutement des terroristes a augmenté et ne concerne ni des personnes souffrant de pathologies mentales ou n'étant pas issu de populations particulièrement pauvres ou sous-éduquées. (De Roover, 2009, p. 6) Nous devons alors penser le phénomène de basculement des valeurs morales, qui fait moins passer l'individu d'un système de valeur à un autre, qu'il ne fait de l'acte criminel, un acte éthique.

Ce qui va donc nous intéresser dans la suite de cette section est la notion de re-description et re-présentation de l'acte (*Re-description and re-presentation*). C'est cette imbrication de phénomènes qui va permettre à l'individu de donner à son acte criminel une dimension éthique. (De Roover, 2009, 7). Cette notion sera développée en 3 points.

Premièrement,

*“this representation cannot transform a criminal act into an ethical one by making it morally obligatory. If it did, then the terrorist would either be inconsistent (because one and the same act would continue to be both forbidden and obligatory, since the act would both be a crime and moral at the same time), or he would not have the notion of crime (because no act would be forbidden), or he would have another set of moral values than the rest of us (our ‘crimes’ would appear moral to him). We suggest that none of these is the case.”*¹⁷ (De Roover, 2009, 7)

Roover défend donc que cette redescription de l'acte ne doive être comprise en termes de nécessité de la morale. L'individu ne peut rationnellement considérer que l'acte terroriste est un devoir.

Ensuite,

« this transformation must somehow succeed in doubling: it must leave the domain of crime of the terrorist intact and yet re-describe these acts in such a way that they do not appear to belong to the criminal domain. That is, it must appear as though two descriptions of an act actually describe two different acts—the criminal and the ethical. »
(De Roover, 2009, 7)

¹⁷ « cette représentation ne peut transformer un acte criminel en un acte éthique en le rendant moralement obligatoire. Si c'était le cas, alors soit le terroriste serait incohérent (parce qu'un seul et même acte continuerait d'être à la fois interdit et obligatoire, puisque l'acte serait à la fois un crime et moral), soit il n'aurait pas la notion de crime (parce qu'aucun acte ne serait interdit), soit il aurait un autre ensemble de valeurs morales que le reste d'entre nous (nos « crimes » lui sembleraient moraux). Nous suggérons que ce n'est pas le cas. » (De Roover, 2009, p. 7)

Ainsi, ce processus passe par la re-présentation de ce que constitue un acte terroriste. Il mène à dissocier ce qui est du domaine du crime et ce qui est du domaine de l'éthique, du terrorisme. Nous voyons bien une différence entre le premier point et le second. En effet, dans la perspective de l'obligation morale d'agir, l'individu percevrait son acte comme à la fois moral et immoral, interdit et prescrit ; une autre des options citées serait de ne pas avoir la compréhension de la notion de crime. Dans le second point, nous voyons une dissociation de la notion de terrorisme et une réappropriation de ce que constitue l'acte terroriste en lui-même. Nous-mêmes, occidentaux, aurions grand à gagner à s'interroger sur les représentations sociales et les définitions que nous faisons des phénomènes. Nous voyons qu'avec le phénomène terroriste, c'est la valeur morale de l'action qui change ainsi que la compréhension par l'auteur de la nature de son acte.

Pour finir,

« such a re-description must place the act beyond both the 'obligatory' and the 'forbidden', while retaining the distinction between these two sets of actions at the same time. Such must be the transformation that the act appears almost unique. The mechanism of terrorism should make his act so unique that the terrorist can neither see nor comprehend it under any other description than the one provided by this mechanism. It must transubstantiate an act, which is neither unique because it belongs to a category of actions, nor moral because it is criminal too in the eyes of the terrorist, into a unique act. That is, terrorism must transform crime by making each criminal action into a sui generis act. Thereafter, as far as the terrorist is concerned, this act does not have any other description than the one newly provided and he cannot recognize his act under any other description »¹⁸ (De Roover, 2009, p. 7)

C'est donc par une refonte du concept de terrorisme comme un phénomène unique, sui-generis, qui fonde la représentation de l'individu concernant son acte. Une forme de transcendance permet donc de comprendre le phénomène. L'acte devient incomparable à un acte criminel tant sa nature est différente.

¹⁸ « une telle description doit placer l'acte au-delà à la fois de l'« obligatoire » et de l'« interdit », tout en conservant la distinction entre ces deux ensembles d'actions en même temps. La transformation doit être telle que l'acte semble presque unique. Le mécanisme du terrorisme devrait rendre son acte si unique qu'il ne peut ni le voir ni le comprendre sous une autre description que celle fournie par ce mécanisme. Il doit transsubstantier un acte, qui n'est ni unique parce qu'il appartient à une catégorie d'actions, ni moral parce qu'il est criminel aussi aux yeux du terroriste, en un acte unique. C'est-à-dire que le terrorisme doit transformer le crime en transformant chaque action criminelle en un acte sui generis. Par la suite, en ce qui concerne le terroriste, cet acte n'a pas d'autre description que celle nouvellement fournie et il ne peut reconnaître son acte sous aucune autre description » (De Roover, 2009, p. 7)

Mais comment pouvons-nous caractériser le statut de cet acte ? Une piste explicative pour être celle de la supererogation. En effet, De Roover affirme que : « *Crime is transubstantiated into acts of supererogation. 'Supererogation' names the sets of actions that have the force of moral exemplars without being obligatory* »¹⁹ (De Roover, 2009, p. 7) C'est donc une dimension où la nécessité de l'action morale n'est pas en jeu mais où le répertoire d'action joue le rôle d'exemple moral. Ainsi,

*« They are not obligatory, since a failure to perform these actions does not make someone immoral. Still, they have the force of moral exemplars, but not because we ought to act in this way. These actions are 'over and beyond the call of duty' and as such are beyond the realm of moral obligation. That is, they are outside the domain of 'moral laws', but yet within the ethical domain. »*²⁰ (De Roover, 2009, p. 7)

La complexité du débat repose sur un paradoxe qui fait d'une action qui dépasse le cadre de l'obligation morale ou du « sens du devoir », revenant à dire que l'acte est amoral, pourtant il fait bien partie du domaine éthique tant la prescription n'est pas une obligation absolue.

En conclusion, le terroriste est bien un membre de la société morale. Il n'est pas un monstre dénué de notion de bien ou de mal. Il n'est pas non plus un individu qui agit à contrecœur par état de nécessité. C'est un individu qui a reconstruit une représentation de l'action en la présentant comme unique et différente de toute autre. L'acte, quant à lui, ne s'inscrit pas dans le domaine moral, mais bien le domaine éthique. L'auteur comprend ce qu'il est en train de commettre comme un crime. Cependant, la nature de l'action supplante sa moralité. C'est donc le statut sui generis de l'action qui explique que malgré la conscience du crime, l'action est menée à ses fins. Son caractère supererogatoire désactive le caractère moral/immoral de l'action.

¹⁹ « *Le crime est transsubstantié en actes de surérogation. La « surérogation » nomme les ensembles d'actions qui ont la force d'exemples moraux sans être obligatoires* » (De Roover, 2009, p. 7)

²⁰ « *Ils ne sont pas obligatoires, car le fait de ne pas effectuer ces actions ne rend pas quelqu'un immoral. Pourtant, ils ont la force d'exemples moraux, mais pas parce que nous devrions agir de cette façon. Ces actions sont « au-delà de l'appel du devoir » et, en tant que telles, dépassent le domaine de l'obligation morale. C'est-à-dire qu'ils sont en dehors du domaine des « lois morales », mais pourtant dans le domaine éthique.* » (De Roover, 2009, 7)

Dans les représentations sociales, nous éprouvons quelques difficultés à retrouver cette supererogation. Nous le verrons dans un prochain chapitre, les émotions rattachées au terrorisme pourront peut-être expliquer cet écart entre le savoir issu des sciences sociales et celui issu des représentations sociales perceptibles chez nos répondants.

2.4. Une question de point de vue

Derrière la monstruosité des auteurs, la dimension religieuse ou le régime de la terreur, dans les représentations sociales, une perspective critique subsiste. Un regard extérieur sur l'utilisation du mot terrorisme permettrait de voir que tout est une question de point de vue.

« Et bien, c'est vrai que moi si on l'utilise (le mot terrorisme) pour parler de Zemmour, je signe quand tu veux. (...) Ce qui me dérange, c'est surtout le mensonge... ou je sais pas si je peux dire mensonge parce qu'eux ils croient peut-être à ce qu'ils disent, mais la manipulation ou en tout cas cette idéologie... elle me fait froid dans le dos. (...) Quand tu entends des gens, et bien, qui votent Vlaamse Belang ou Lepen, pour pas revenir que sur le Zemmour, et qui disent des atrocités sur les Magrébins... (...) On profite de la peur des gens pour les étrangers pour faire de la politique. Ça, c'est quand tout va bien encore, mais après quand ils poussent les gens dans cette direction tout ça pour atteindre son objectif politique... enfin... comment on peut encore dire que c'est autre chose que du terrorisme ? (...) Il passe leur temps à dire qu'il faut lutter contre le politiquement correct... Mais eux, tout ce qu'ils font, c'est créer de la terreur, soi-disant grâce à la liberté d'expression hein. (...) ils créent de la terreur en propageant des idées violentes tout en se protégeant dans le processus démocratique. » Constance

Finalement, le terrorisme, compris comme une action instaurant la terreur, peut-être pensé sous angle tout à fait différent. Dans ce paradigme, les violences sémantiques infligées aux populations d'origine maghrébine, à travers les récits stériles de l'assimilation n'ont pas pour cibles directes les populations concernées. Ces violences ont pour but de rallier un électorat et de créer un climat de méfiance, voire de peur dans la population.

Tout est finalement une question de définition. Quels sont les outils à disposition du public pour régler ce problème définitionnel ?

Notre objectif étant de déterminer la portée sémantique et émotionnelle d'un terme et d'en déterminer ses implications en matière d'écoterrorisme, circonscrire notre objet d'études nous semble primordial. *L'obstacle définitionnel* est dans le cas du terrorisme lié à autre

obstacle, *un obstacle empirique*. Dory va mettre au jour des « *interactions conceptuelles et empiriques déterminant l'établissement du fait terroriste*. » (Dory, 2017, p. 6)

Premièrement, l'obstacle définitionnel se fonde avant tout, selon Dory, dans la grande diversité des définitions. Il propose ainsi une analyse stratifiée du fait terroriste. Cette analyse reprend, dans l'ensemble des définitions reprises par Dory, 3 strates : une strate *polémique*, la strate *juridique* et une strate *scientifique*. Ces strates intercommuniquent et leurs frontières sont, par essence, flexibles. Ainsi, nous trouvons dans chacune de ces strates des éléments de compréhension du phénomène terroristes.

La strate qui retiendra tout particulièrement notre attention dans ce mémoire est la strate polémique. Cette dernière

« est consubstantielle de la réalité même du terrorisme pour autant qu'il est, avant tout, une technique de guerre. À ce titre le terme "terrorisme" renvoie d'abord à la violence illégitime (autant qu'illégal) qui s'exerce contre des victimes particulières (désarmées, civiles, innocentes...), par des acteurs infâmes (lâches, barbares, fanatiques, "extrémistes", sanguinaires...) que "rien ne saurait justifier". Le "terrorisme" et les "terroristes" (individus et/ou groupes) se réfèrent dès lors, moyennant un procès de réification, à une catégorie d'ennemis absolus auxquels il faut livrer un combat "sans trêve ni quartier". » (Dory, 2017, p. 6)

Ce processus de réification, de transformation d'un individu en ennemi mortel sera une notion déterminante de la compréhension du terrorisme par l'opinion publique. Nous voyons comment Dory met en avant que l'utilisation du terme « terrorisme » renvoie en tout premier lieu à la perception d'une violence illégitime. Nous le verrons, dans le cas de l'éco-terrorisme, cette polarisation de la légitimité se perdra. Cette légitimité sera bien au cœur de la problématique des activistes/éco-terroristes mais également d'une part du public. Nous y reviendrons. Notons également la représentation caricaturale des terroristes comme « barbares ». Mais également le statut « particulier » des victimes considérées comme innocentes et particulièrement vulnérables.

La question du terrorisme est avant tout normative. Elle a trait à une question que nous avons abordée précédemment, celle de la *Self Defense* et plus spécifiquement du *self*. Dans les travaux de Butler, nous avons vu l'importance de la portée de soi sur la légitimation de la violence. Tout d'abord, le terrorisme est bien considéré comme la forme la plus extrême de violence.

« C'est un degré de violence je pense que c'est le plus grand degré de violence qui existe non ? » Thérèse

Cette forme de violence sert de limite indélébile de soi. Tout ce qui est terroriste est proprement étranger à soi.

« Justement, pourquoi aller jusqu'à un acte terroriste alors qu'on pouvait faire juste la barrière avant... Tu vois arriver à ce niveau-là et ne pas là franchir. Voilà de nouveau, moi je suis un homme de communication donc je prône la communication, le dialogue et c'est tout. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un contact avec la partie adverse à partir du moment où alter refuse ce contact, tu dois parfois avoir une attitude beaucoup plus agressive. Mais pas nécessairement, faire sauter leur maison tu vois. Il y a, il y a une limite là que je veux-je ne voudrais jamais franchir » Thomas

« (...) c'est peut-être pour désigner la limite de ce qui est humain. (...) Et on a fait couler tellement de sang dans l'histoire ; peut-être que c'est pas plus mal d'avoir des choses qui heurtent encore vraiment la conscience collective. » Constance

Ce n'est donc pas seulement une manière de délimiter ce que nous sommes en tant qu'humain, mais également ce que nous sommes en tant que société. Cette violence « ultime » permettrait au moins de permettre la constante actualisation de notre humanité. Dans les représentations sociales, cette idée d'ennemi, couplée à celle de légitime défense, justifie les formes de répressions à l'encontre des groupes terroristes. Dans cette strate polémique, les terroristes sont déjà morts et la société doit donc les éliminer.

Ensuite, Dory distingue une strate juridique qu'il décrit comme

« largement dépendante de la strate polémique, dans la mesure où le Droit (national et international) est aussi le produit de la coagulation formelle de rapports de force, obéi néanmoins à des exigences de précision qui lui sont propres. » (Dory, 2017, p. 6)

Avec la notion de coagulation formelle, Dory décrit les jeux de pouvoir qui, historiquement, ont mené à l'absence de définition internationale en matière de terrorisme. Elle mène, par le total pouvoir des états en la matière au niveau législatif, à un grand laxisme quant au respect des droits de l'homme par exemple. Ainsi, en continuité avec la dimension polémique, la strate juridique permet l'opérationnalisation, ou non, des méthodes de répression et de prévention autour des valeurs propres aux sociétés qui les mettent en place.

Pour finir,

« la strate scientifique répond, dans sa construction, à trois impératifs majeurs : a) discriminer, parmi les violences politiques (excluant donc la criminalité pure), un ensemble d'actes "terroristes" par des critères clairement établis ; b) sélectionner, à l'aide d'éléments descriptifs et conceptuels ces actes parmi ceux que tendent à imposer les strates polémique et juridique ; c) contribuer à la formulation d'hypothèses susceptibles d'être méthodiquement validées. » (Dory ; 2017, p. 7)

Ainsi, cette strate scientifique vient compléter les deux précédentes en assurant un tenant rationnel. Ce qui est intéressant, c'est surtout l'idée que la science vient discriminer « parmi les violences politiques ». Reconnaître la dimension politique du terrorisme est donc important. Ainsi, nous faisons déjà d'un pas de côté en comparaison de la strate polémique qui visait à laisser s'exprimer l'expression d'indignation que produit le terrorisme. Ici, l'on cherche à construire, à partir des deux strates précédentes, une pensée rationnelle. Rationnelle, certes, mais toujours dépendante du contenu des deux autres strates.

Ainsi, Dory propose la définition suivante :

« Le terrorisme consiste en la réalisation (et/ou la menace) d'actes de guerre visant à transmettre un message émotionnellement impactant à des audiences différentes des victimes immédiates de l'action violente. » (Dory, 2017, p. 7)

Dory développe une dimension communicationnelle du terrorisme qui utilise les victimes immédiates comme vecteur d'un message adressé à un tiers. Nous trouvons également l'idée que le message transmis est « émotionnellement impactant ».

Deuxièmement, nous avons introduit une autre difficulté en matière de recherche sur le terrorisme, l'obstacle empirique. Dory nous dit ceci :

« L'obstacle empirique concerne une série spécifique de problèmes qui se présentent à la recherche scientifique sur le terrorisme, laquelle est conditionnée par l'accessibilité et la qualité des données existantes. En effet, sauf à être membre d'un service de sécurité (ou d'une organisation dite terroriste...), le chercheur n'a accès qu'à des données publiques (sources ouvertes), incluses souvent dans des bases de données dont les modalités de construction doivent lui être familières. (...) » (Dory, 2017, p. 9)

Ici, c'est le manque d'accessibilité aux données existantes qui est pointé du doigt. Cependant, les chercheurs font également face à un autre problème, un défaut de contextualisation et donc d'historicité. Ce qui intéresse les bases de données, ce n'est pas

la situation géopolitique qui encadre les faits de terrorisme ou les groupements terroristes, ce ne sont pas non plus l'évolution d'un conflit, mais les faits eux-mêmes. Ainsi,

« Enfin, outre les questions de fiabilité, les bases de données généralistes présentent des limites, sans doute inévitables, mais fort gênantes pour la recherche géopolitique, à savoir l'absence de contextualisation des incidents et, surtout, la prise en compte des seules actions des "terroristes" au détriment de celles des autres acteurs engagés dans le conflit, sans parler d'une localisation souvent imprécise des faits. » (Dory, 2017, p. 9)

Ainsi, les données avec lesquelles la communauté scientifique, dont les criminologues, doivent travailler sont partielles et difficilement exploitables pour rendre compte de la complexité des faits. Un constat que nous pouvons faire également pour les groupements ou organisations terroristes en elle-même. De fait, nous avons libre accès à de nombreuses listes d'organisations terroristes mises au point par différents pays ou organisations telles que l'Union européenne (voir annexe). À nouveau, les caractéristiques qui font relever un acte de « terrorisme » ou non et les organisations terroristes y étant recensées divergent en fonction des objectifs et des considérations éthiques (Dory, 2017, p. 9)

Ainsi, l'interaction (fig1) entre ces deux problèmes majeurs : l'obstacle définitionnel et l'obstacle empirique ralentit la recherche en matière de terrorisme et ne permettent pas d'avoir une compréhension uniforme de son histoire.

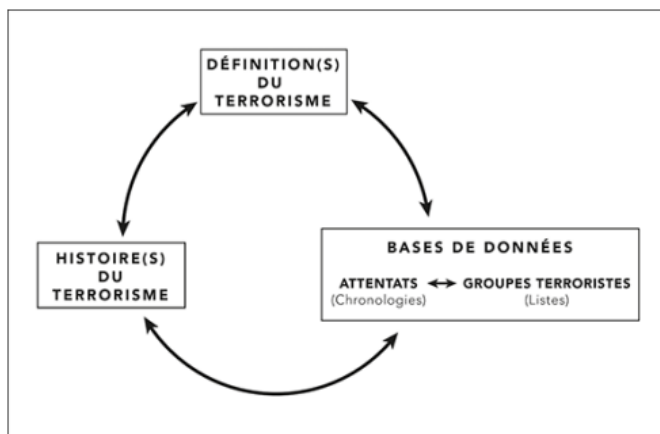


fig1 : (Dory, 2017, p. 6)

S'il existe une difficulté pour les criminologies d'y voir clair avec la notion de terrorisme, il n'est pas étonnant de voir le public éprouver ces difficultés. Peut-être qu'une compréhension intuitive suffit pour juger de ce qui relève du terrorisme. L'intelligence collective fait quelques fois bien les choses et biens d'autres fois, ne le fait pas.

Si les sciences sociales ne permettent pas aux individus de résoudre l'obstacle définitionnel, qu'en est-il du droit ? L'article 137, §1^{er}, du Code pénal nous apprend ceci :

« Constitue une infraction terroriste, l'infraction prévue aux §§ 2 et 3 qui, de par sa nature ou son contexte, peut porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale et est commise intentionnellement dans le but d'intimider gravement une population ou de contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte ou de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou d'une organisation internationale » (Code pénal belge)

Les infractions concernées sont donc reprises aux §§ 2 et 3 que vous trouvez en annexe. En résumé, les infractions sont des atteintes au fonctionnement sociétal et/ou constituent des mises en danger de la vie humaine. Nous y retrouvons par exemple :

« la destruction ou la dégradation massive, ou la provocation d'une inondation d'une infrastructure, d'un système de transport, d'une propriété publique ou privée, ayant pour effet de mettre en danger des vies humaines ou de produire des pertes économiques considérables (...) » (Code pénal belge)

Substantiellement, le terrorisme se fonde sur la déstabilisation d'un pays ou d'une organisation internationale. Une dimension contextuelle va donc rencontrer un registre d'action particulier. S'ajoute à cela, le caractère intentionnel. En conclusion, le terrorisme est une infraction reconnue légalement quand elle comprend une dimension intentionnelle, contextuelle et matérielle. Intentionnelle, car les actes posés sont commis en connaissance de cause ; contextuel, car les actions menées doivent aboutir sur la déstabilisation d'un état ou d'une organisation ; et matériel, car les faits doivent être identifiés comme ceux prévus par la loi.

Ceci est un résumé vulgaire et simpliste qui ne rend pas honneur à la complexité de la loi. La législation belge en matière de terrorisme comprend notamment des dimensions relatives à la préparation d'actes terroristes qui ne sont pas sans poser des questions d'anticipation du passage à l'acte. Autrement dit, en Belgique, on condamne le terrorisme même avant qu'il ait eu lieu. Notre résumé fait également l'économie des questions relatives à la participation à un groupe terroriste à la formation et au recrutement. Les cours d'approche interdisciplinaire du terrorisme dispensés à l'UCLouvain par Brion, Haussman et De Valkeneer (2022), dont sont librement inspirés ses pages, sont

particulièrement exhaustifs à ce sujet. Ici, nous pourrions en reprendre toutes les grandes lignes, mais cela ne nous aiderait guère dans la dynamique générale de ce mémoire. Ce qui nous aide au contraire, c'est de croiser les fondamentaux de la législation belge en matière de terrorisme avec les représentations de nos répondants.

Nous percevons une dissonance entre le contenu de la loi et les représentations relevées. En effet, le caractère déstabilisant n'occupe pas de place majeure dans les représentations. C'est la violence perçue de l'action qui occupe une place centrale. Dans la loi, le terrorisme déstabilise ou détruit les structures fondamentales de la société. La loi est évidemment conçue comme une réponse à une agression visée contre la société. Nous retrouvons cette idée quand nous évoquons la haine de l'occident. Ces actes terroristes s'inscrivaient dans une volonté de destruction de la société occidentale. Du moins, c'est ce qui ressortait des entretiens. Dans ce paradigme, la loi jouerait le rôle de réponse instituée à une forme de violence jugée illégitime. La nuance suivante est importante. Là où la loi belge ne comprend pas la haine comme un élément central, les représentations sociales en font un élément majeur. C'est donc bien là que se situe la dissonance : dans la réception émotionnelle des actes terroristes comme expression d'une haine destructrice.

Dans la prochaine section, nous reviendrons sur les différentes émotions produites par le terrorisme et la manière dont nos répondants les intériorisent. Elles nous aideront à mieux comprendre cette dissonance.

3. PORTÉE ÉMOTIONNELLE ET MÉDIAS

Dans ce chapitre, nous traiterons de la portée émotionnelle du terrorisme. Nous l'avons vu, une dissonance existe entre les représentations sociales et les savoirs théoriques en matière de terrorisme. Nous avons émis l'hypothèse suivante : la dissonance repose sur le ressenti de la haine au cœur de l'action terroriste. Notons donc que ce sont les émotions qui dominent les représentations sociales. Ainsi, cette section consistera en une analyse des émotions des répondants. À nouveau, rappeler la position subjective du chercheur est utile. Dans la suite, nous veillerons à garder une grande proximité avec le matériel recueilli. Nous tenterons de ne pas dénaturer le contenu des entretiens. Nous nous refuserons les extrapolations. Cependant, dans tout ce qui suit, et ce qui précède, nous ne prétendons aucun positivisme.

3.1. Émotions

Le sentiment qui domine est la sidération.

« C'est ça, ça va très loin, je trouve et tu peux mourir si tu veux, tu te fais exploser, mais de là à blesser des gens qui n'ont rien fait. Non, rien fait, qui sont justes pas dans la même vision que toi, moi ça me sidère » Clémentine

« Non, je veux dire j'ai pas de personnes proches qui ont été concernées par ça. Mais bon en attendant, c'était tellement choquant d'entendre et de voir ce qu'on a vu. (...) C'est un traumatisme. » Thérèse

C'est la violence des faits qui, en premier lieu, crée ce sentiment. Elle s'installe dans le temps et s'inscrit comme événement fondateur pour l'individu. Les sentiments de profonde indignation et de sidération sont renforcés par la temporalité des faits. Non content de blesser profondément l'individu, le terrorisme ponctue l'histoire de la société, construisant une unité d'intention rassemblant les différents faits.

Le terrorisme s'inscrit dans le temps dans une continuelle actualisation de la menace.

« C'est dire que l'environnement médiatique du terrorisme, (...) fonctionne sur la base d'une trame commune à tous les épisodes : chaque événement "suspect" qui se produit en un point du globe est rattaché aux autres selon une logique explicative adaptée à ce que l'on pourrait nommer l'événement médiatique princeps (attentat de New York). Dans certains cas, les médias se trouvent même en position de contribuer à l'émergence de véritables psychoses (...) et sont, par conséquent, sans doute également impliqués dans la recrudescence de fausses alertes en divers points du globe, entretenant ainsi cet effet

parano-médiatique d'une ramification mondiale, omniprésente et toute puissante. Ceci constitue un terreau des plus propices à l'émergence, l'entretien et la transmission de rumeurs qui représentent l' "expression continuée d'un état psychosocial". (Rouquette, 1994 b, p. 53) Un climat d'angoisse est ainsi maintenu qui, à la moindre alerte, resurgit comme candidat explicatif potentiel : le lien est toujours tissé ou esquissé entre épisodes antérieurs et vécu immédiat. » (Bonardi, 2003, p. 64)

Ainsi, ce que nous retrouvons dans les représentations sociales fait écho à ce que nous apprend Bonardi.

« On a vécu des choses horribles ces 20 dernières années en matière de terrorisme. On est plus capable de faire la part des choses. Parce que l'émotionnel a pris le dessus sur le reste... » Constance

La portée émotionnelle du terrorisme ne fait pas que dépasser ce que les sciences sociales en connaissent. Elle réduit le champ d'analyse des citoyens au domaine émotionnel. Délimiter le domaine émotionnel est impossible. À l'image de ces pages, le monde est pure subjectivité. Prétendre se départir de l'émotionnel est futile. Les émotions nous fondent en temps qu'individu. C'est donc bien notre histoire personnelle et l'histoire de nos émotions qui seront déterminantes dans les représentations sociales.

« Social relationships shape who we are—our identity. The model is fundamentally based on a tight interrelation among identity, knowledge, and action. In other words, who we are, shapes what we know— including the interpretation of incoming information—and this, in turn, shapes our behaviour (action). Each single relationship we have exists on the basis of a "story." This means that we are able to provide an account of who the person we have a relationship with is, what is the nature of our relationship, how it developed. Exchanges of information, goods, and resources might be attached to the relationship. They are part of the story. In fact, they constitute it and, or over time, can also change it. The combination of all of these stories, together with the view of the world we develop as a result of the constellation of relationships, the interpretation of incoming information through the perspective resulting from our position in the social space at any given time, our account of what we do (including why we do it) as a result, constitute our individual narrative. This could be described as the unique perspective that an individual has on the world from his/her "corner" of the social reality (Figure 1). »²¹

²¹ « Les relations sociales façonnent qui nous sommes, notre identité. Le modèle est fondamentalement basé sur une interrelation étroite entre l'identité, la connaissance et l'action. En d'autres termes, qui nous sommes façonne ce que nous savons – y compris l'interprétation des informations entrantes – et cela, à son

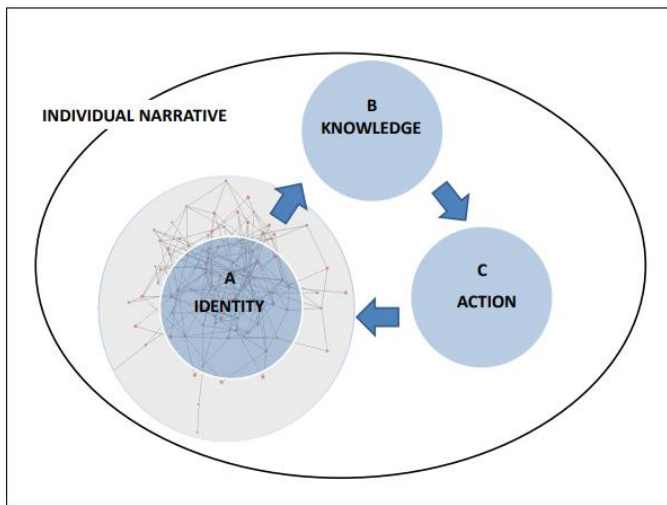


Figure 1 The social construction of the individual narrative

(Archetti, 2017, p. 221)

Cette interaction entre l'identité, le savoir et l'action construisent l'*individual narrative*. L'identité de l'individu est donc alimentée par ses actions et ses savoirs. Demandons-nous donc quel lien entretiennent les répondants avec le terrorisme.

3.2. Dimension personnelle

Durant nos entretiens, nous avons posé à nos participants la question suivante : « *Y a-t-il des événements dans votre histoire personnelle liée au terrorisme ?* » La question avait pour but de comprendre l'imbrication des faits terroristes et de l'histoire personnelle des individus. Notons qu'aucun participant n'avait directement vécu d'attentat terroriste. Pourtant, chacun d'entre eux a souhaité répondre à cette question. Nous pourrions y voir une courtoisie forcée qui ne serait pas sans soulever un biais. Cependant, nous pensons, et cette question n'avait rien d'innocent, que chaque personne

tour, façonne notre comportement (action). Chaque relation que nous avons existé sur la base d'une « histoire ». Cela signifie que nous sommes en mesure de fournir un compte rendu de qui est la personne avec qui nous avons une relation, quelle est la nature de notre relation, comment elle s'est développée. Des échanges d'informations, de biens et de ressources peuvent être liés à la relation. Ils font partie de l'histoire. En fait, ils le constituent et, ou au fil du temps, peuvent également le changer. La combinaison de toutes ces histoires, ainsi que la vision du monde que nous développons à la suite de la constellation de relations, l'interprétation de l'information entrante à travers la perspective résultant de notre position dans l'espace social à un moment donné, notre compte rendu de ce que nous faisons (y compris pourquoi nous le faisons) en conséquence, constituent notre récit individuel. Cela pourrait être décrit comme la perspective unique qu'un individu a sur le monde depuis son « coin » de la réalité sociale (Figure 1). » (Archetti, 2017, p. 221)

est liée au terrorisme d'une manière ou d'une autre. Ainsi, différents témoignages nous sont revenus.

« Le moment du terrorisme, c'était à Bruxelles quand toutes les écoles ont fermé d'ailleurs. C'était vraiment bizarre parce qu'on est là et tout est fermé. Enfin voilà, il y a eu vraiment grande peur. » Clémentine

« En plus cette jeune femme, on l'a su plus tard, mais ces parents n'ont pas pu l'identifier étant donné qu'il n'en restait pas grand-chose. Tout le monde à une histoire d'horreur liée aux attentats, je me souviendrai toujours ce que je faisais au moment où le 11 septembre a eu lieu. J'étais dans ma cuisine, je m'occupais de mon fils, mon deuxième, le cadet. On a appris la nouvelle et je ne voulais pas que mon fils entende toutes ces horreurs que l'on disait : des gens qui sautent de la tour et puis même les images qui ont circulé après ça, les avions qui entrent dans les tours, la folie dans les rues avec toute cette poussière. C'est profondément choquant. On se met à la place des gens ; j'ai prié pour leur famille comme j'ai prié pour la jeune femme de mon quartier. Je pense qu'on ramène toujours un peu ça à soi. On se dit et si c'était moi. C'est un peu égoïste en plus d'être un peu pathétique. Il y a des gens qui souffrent et on pense avant tout ce que ça nous fait à nous ». Constance

Il y a donc un rattachement des faits terroristes à l'individu. Ce rattachement implique un certain rapport de proximité. Les attentats de Bruxelles, événements semblant jouer le rôle de *princeps*, bénéficient d'un statut particulier qui traduit cette idée.

« Ben disons que depuis je sais plus c'était quand Bruxelles, depuis ça je me dis que ça peut se passer près de chez moi quoi avant ça, j'avais encore du mal à concevoir que quelque chose comme ça pouvait se passer près de chez moi (...) Je dirais que ça sert un peu à un moment charnière qui change ta personne, bah ouais un peu je crois quand même parce que je suis pas sûr que je me sentais concerné avant ça. Non, je suis sûr que je me sentais pas concerné. Et du coup, c'est vraiment une espèce de basculement où ça commence à te toucher émotionnellement quoi. Ouais je pense que tant que ça a pas la potentialité d'arriver jusqu'à toi, c'est compliqué tu vois. » William

La proximité des faits amène le terrorisme à l'individu. Elle le rend réel, palpable. Ce mécanisme *égocentrique* est déclenché par la possibilité d'être victime. Ensuite, la menace fantomatique est actualisée par la proximité physique des attentats. Concernant le premier effet, les participants ont identifié l'acteur central de cette dynamique. En effet, la proximité des faits terroristes ne peut exister que par l'intermédiaire des médias. Les

relations entre les médias et le groupe terroriste sont quelques présentées comme ambiguë.

« (...) il (le terrorisme) ne peut vivre en dehors des échos qu'il éveille dans le public par l'intermédiaire des médias. C'est la raison pour laquelle il s'efforce d'apparaître sous un certain jour, et distribue les rôles de manière à ce que le drame "joué" soit le plus efficace possible dans les répercussions qu'il est susceptible d'avoir sur l'esprit du public (et qu'il recherche de façon très pertinente et perspicace). » (Mannoni, 2008, p. 31)

Cependant, les chercheurs en matière de terrorisme reconnaissent traditionnellement ce qui suit :

*"Possibly the most accurate description of the relationship between the mass media and terrorists is that the media have come to constitute such a major portion of modern culture that most of today's terrorists have factored them into their tactics in one way or another. This incorporation creates the impression of a symbiosis: that terrorism requires the participation of the media, and that the media, in their turn, rely on terrorist acts to provide much of the sensationalism upon which the media thrive. (...) One could as easily say that government officials and insurgent terrorists are in some kind of symbiotic relationship, the officials using the terrorist threat in one way or another to strengthen their own hold on power, and the terrorists referring to officials' wrongdoing to justify their own violent acts."*²² (Biernatzki, 2001, p. 22)

Autrement dit, bien que nous reconnaissons les relations existantes entre le pouvoir et le terrorisme, nous devons rejeter l'idée d'une symbiose entre ces deux derniers. Contrairement à ce que nous avons dit, le terrorisme n'a pas besoin des médias pour exister. Certains groupes terroristes fuient la publicité et l'émergence du terrorisme est un fait antérieur au développement des médias de masse (Biernatzki, 2001). Notons cependant que les circonstances actuelles font des médias le véhicule de certaines formes

²² « La description la plus précise de la relation entre les médias de masse et les terroristes est peut-être que les médias en sont venus à constituer une partie si importante de la culture moderne que la plupart des terroristes d'aujourd'hui les ont pris en compte dans leurs tactiques d'une manière ou d'une autre. Cette incorporation crée l'impression d'une symbiose : que le terrorisme exige la participation des médias, et que les médias, à leur tour, comptent sur des actes terroristes pour fournir une grande partie du sensationnalisme sur lequel les médias prospèrent. (...) On pourrait aussi bien dire que les responsables gouvernementaux et les terroristes insurgés sont dans une sorte de relation symbiotique, les responsables utilisant la menace terroriste d'une manière ou d'une autre pour renforcer leur propre emprise sur le pouvoir, et les terroristes se référant aux actes répréhensibles des fonctionnaires pour justifier leurs propres actes violents. » (Biernatzki, 2001, p. 22)

de terrorisme. Si nous ne pouvons en parler en terme symbiose, nous devons reconnaître que les représentations sociales sont marquées de son sceau.

3.4. L'implication des médias :

« Mais oui quand tu penses à terroriste, tu penses ceux qui ont attaqué Charlie Hebdo et tout. On avait tellement ça à la télé que c'est rentré dans le crâne quoi. » Sylvain

« Mais parfois dans certains films, tu vois la façon dont ils arrivent à avec la détresse de certains à les amener jusqu'à la violence et la haine et le terrorisme quoi. » Thérèse

Ces extraits font donc directement référence à des productions culturelles. Des débats existent concernant le statut des journaux télévisés, la question étant de savoir si les médias d'information produisent de la culture. Ici, la différence entre productions culturelles et médias d'information ne trouvera pas d'importance majeure. Nous traiterons essentiellement le cas des médias d'information.

Pour commencer, les lois du marché ont un impact sur les médias. Les quelques extraits suivants soulèveront également l'articulation entre les médias d'information et les réseaux sociaux numériques.

« Mais ça, c'est aussi les médias actuellement qui jouent sur ce qui intéresse les gens ; ce que pense une personne comme moi, chrétienne, noire et un peu vieille en plus, pfiou, ça n'intéresse pas. C'est pas très vendeur. Ou alors les plus âgés, ça les intéresse pour inspirer la pitié. Mais bon une femme noire à nouveau, ça vend moins bien qu'une femme blanche. Et je crois que c'est un peu pareil pour tout à la télévision, on verra jamais que ce qui a le potentiel de devenir émotionnellement engageant pour les téléspectateurs. » Constance

« Il faut informer d'accord, mais je te dis le problème, c'est que l'information médias à cause des réseaux sociaux bien souvent donc, ils ont très difficiles à avoir quelque chose comme accroches. Oui parce qu'ils se font un peu souffler les infos. (...) C'est un métier très difficile, journaliste. C'est très difficile d'aller à l'info d'ailleurs. Il y a des périls aussi hein bien sûr ; c'est très difficile. » Thomas

La vision de nos participants est une vision pessimiste. Ils ont le sentiment que les médias ne se préoccupent que de ce qui permet de vendre. Avant tout, les médias d'information seraient contraints par le besoin d'audimat. Dans cette optique, la pression de résultat d'audience changerait la nature des news.

« Mais ça, c'est le problème du journalisme qui veut faire du sensationnalisme ça. C'est l'information déformée pour faire de l'audimat. (...) Mais l'information aujourd'hui doit aller à l'instant "t" parce que tout est ultra rapide comme ça aujourd'hui. On va beaucoup plus vite avec les réseaux sociaux pour l'information donc le journaliste d'investigation, papier, radio TV, c'est beaucoup plus difficile à faire passer une information parce que c'est à heures fixes tandis que tous ceux qui sont sur les réseaux sont déjà informés avant l'information classique, tu vois. (...) Et donc pour faire de l'écoute et des chiffres, il faut trouver du sensationnel. Malheureusement. Donc ça déforme et ça galvaude un peu une information exacte. Je pense que les gens sont sensibles au sensationnel ou alors, ils ne seraient pas intéressés par ce genre d'infos. »
Thomas

Les journalistes ne sont donc pas totalement responsables de ce sensationnalisme. Ils ne feraient que rencontrer les attentes des téléspectateurs en se soumettant aux lois du marché. Cette dynamique, non sans conséquences en matière de terrorisme, est d'ailleurs dénoncée par certains chercheurs en sciences sociales.

« The mass media, in general, are so totally addicted to expanding their audiences and thereby their profits that they are tempted to use any and all means of doing so. Sensationalism attracts audiences, so the media are especially vulnerable to manipulation by terrorists who are willing to use violence to publicize their causes. On the other hand, the media can be enemies of the terrorists, carrying counterterrorist propaganda and using criticism and innuendo to discredit the terrorists' motives and goals as well as their methods. »²³ (Biernatzki, 2001, p. 22)

Les participants reconnaissent qu'il reste, cependant, des professionnels de qualité. Malgré cette contrainte, les médias retranscrivent des faits qui correspondent à la représentation sociale du terrorisme. À la question : « *Que pensez-vous de l'usage du mot "terrorisme" ?* », les participants ont répondu que l'usage du mot par les médias, pour décrire des faits ou des groupes, correspond à leur représentation du terrorisme. Les

²³ « Les médias de masse, en général, sont tellement accros à l'élargissement de leur public et donc de leurs profits qu'ils sont tentés d'utiliser tous les moyens pour le faire. Le sensationnalisme attire le public, de sorte que les médias sont particulièrement vulnérables à la manipulation par des terroristes qui sont prêts à utiliser la violence pour faire connaître leurs causes. D'autre part, les médias peuvent être des ennemis des terroristes, portant de la propagande antiterroriste et utilisant la critique et les insinuations pour discréditer les motivations et les objectifs des terroristes ainsi que leurs méthodes. » (Biernatzki, 2001, p. 22)

participants critiquent davantage la manière dont l'information est dispensée. Selon eux, ce sensationnalisme s'apparente à du *bourrage de crâne*.

« Il y a bah ouais clairement les médias ils vont influencer justement, ils vont me dire : "Il y a eu un attentat, c'est l'état islamique qui l'a revendiqué ; ou Al-Qaïda" Je sais pas, il y a un bon bourrage de crâne quand même à ce niveau-là et ils font tourner les infos en boucle. » Sylvain

« J'ai trouvé pendant les crises qu'on a vécu et qui se passe encore à l'heure actuelle. Il y a un gros problème. C'est très dérangeant parce que pour faire le pendant aux réseaux sociaux, je trouve que les médias classiques ont tendance à dire toujours la même chose. J'ai l'impression qu'ils essayent aussi de récupérer si tu veux l'attention des gens. Et alors il te montre toujours les mêmes trucs. Pendant par exemple la crise du COVID, tous les jours tous les jours, tout le temps et expert ceci expert cela. » Thérèse

Comment comprendre cette répétition d'informations ? L'information tournée en boucle participerait d'une mécanique d'étiquetage des événements.

« Alors ce que je vois dans les médias, oui ça correspond en tout cas. Quand il y a des événements de ce type qui arrive, on parle de terrorisme, mais tout au départ : "c'est peut-être un acte terroriste, mais attendons qu'il y ait une enquête, attendons n'allons pas trop vite". C'est un peu galvaudé le terme aussi très très vite tu vois. Par exemple récemment au carnaval (Strépy-Bracquegnies, La Louvière). Et c'est pas ça du tout en plus, les 2 jeunes sont mis hors de cause parce que c'était pas volontaire, etc. Donc c'est un peu facile de ressortir le mot terrorisme comme ça. On met une étiquette terroriste sur plein de choses à partir du moment où c'est une action ciblée non raisonnée, mais revendiquée. » Thomas

Ce mécanisme d'étiquetage en boucle entraînerait une banalisation des faits terroristes.

« Et le danger, c'est que la manière dont c'est présenté, ça commence parfois à le banaliser. Et ça, c'est dangereux. À partir du moment où on banalise un acte aussi épouvantable et non réfléchi. Je sais pas si c'est l'effet recherché, mais un peu parce que c'est répétitif déjà. S'il y a un seul acte, on te le ressasse pendant 8 jours : matin, midi, et soir ; aux infos. Et donc c'est banalisé. » Thomas

« Je me demande si ça ne n'a pas parfois de fait d'anesthésier un peu. Tu finis par t'habituer ou tu ne l'entends plus, tu ne le vois plus ou tu ne veux plus le voir. Parce que c'est trop moi. Je pense pas que ça soit le but non, Je ne pense pas, mais en attendant tu sais, à force, c'est un peu comme quand tu désensibilises un animal. C'est à force que tu

le mets toujours face à sa peur. Au fur et à mesure, il évolue. Au bout du compte, il est désensibilisé. On te montre, on te montre, on te montre et puis finalement, tu réagis plus. »
Thérèse

Ces lignes ne sont pas sans poser un paradoxe. Nous avons montré, dans le chapitre précédent, une dissonance qui empêche les individus de penser le terrorisme comme le feraient le droit ou les sciences sociales. Nous avons développé, jusqu'ici, l'hypothèse que cette dissonance est d'ordre émotionnel. Nous avons même mis en cause la responsabilité des médias dans les présentes pages. Pourtant, les deux extraits ci-dessus traduisent le risque d'une banalisation des faits terroristes par le traitement médiatique. Si le *bourrage de crâne* a pour conséquences la banalisation des faits, nous ne pouvons raisonnablement défendre que les médias soient responsables de cette dissonance. Notons également que cette désensibilisation devrait voir l'intérêt pour les faits terroristes s'effriter. Le matraquage médiatique mènerait à l'épuisement de l'intérêt des téléspectateurs forçant les médias d'informations à se focaliser sur d'autres événements plus vendeurs. Cependant, chaque attentat actualiserait l'intérêt des spectateurs en mobilisant le registre émotionnel et sémantique des différents attentats passés. C'est ce qui permet de dénouer le paradoxe précité. Finalement, le matraquage médiatique aurait pu avoir pour effet de normaliser le terrorisme. Pourtant, les périodes d'absence de couverture médiatique intense participent à l'horreur et le sensationnel de la réapparition.

3.5. Propagande ?

Ce qui suit nous intéressera plus encore. Pour caractériser, les liens entre médias et terrorisme, Bonardi et Mannoni (2003) reprennent le modèle explicatif de l'information de Moscovici et le résumant en 3 mécanismes : la diffusion, la propagation et la propagande. Ils mobilisent ces mécanismes pour déconstruire la responsabilité des médias dans la propagande terroriste. Bien que cette perspective soit intéressante, nous en ferons un usage différent. L'explication procède comme suit :

« La diffusion d'information par les médias n'a pas pour vocation directe d'exercer une influence sur les récepteurs du message (le public), mais de transmettre un savoir, à chacun ensuite de l'assimiler en fonction de ses propres cadres de référence et systèmes d'interprétation. S'adressant à un large public, la diffusion ne tient pas compte des insertions sociales spécifiques et se trouve ainsi opérer dans une zone que l'on pourrait qualifier de neutre idéologiquement parlant. L'objectif est de former une sorte d'unité entre le médium et le lecteur, tout en maintenant une différenciation des rôles. On peut

ainsi penser la diffusion d'informations ou de connaissances comme un moyen d'exposer des points de vue divergents, voire contradictoires, dans le but d'informer le public, mais sans chercher délibérément à le convaincre de la prévalence d'une conception ou d'une autre. Cette perspective "démocratique" de répartition du savoir nouveau s'accommode d'une grande liberté de propos, sans orientations particulières, si ce n'est de transmettre de l'information au plus près du point de vue des uns et des autres. » (Bonardi, 2003, p. 61)

En résumé, la diffusion permet une présentation ouverte des savoirs nouveaux. Elle se caractérise par sa neutralité dans une volonté démocratique d'exposer des points de vue divergents.

« La communication par propagation, quant à elle, véhicule en plus un ensemble de significations à donner à l'objet, et s'adresse à des catégories de public sensibles à l'argumentaire développé. La transmission des informations par propagation dispose donc a priori d'une aire d'action limitée, mais directe, qui interpelle par ses messages un public donné et s'inscrit dans un cadre de référence déjà existant. Son objectif est alors de faire accepter par le groupe une conception de l'objet mûrement établie par certains de ses membres et d'ajouter ainsi un surcroît de sens à celui qui existe. Le message délivré est ainsi une connaissance toute faite, un ensemble d'opinions prêtes à être utilisées. Les médias oscillent alors entre la publication des revendications des terroristes et leur cautionnement lorsqu'ils touchent un public "sensible" à la cause défendue. » (Bonardi, 2003, p. 62)

La propagation d'information fait plus qu'informer. Une compréhension préconstruite de l'objet est présentée en vue d'être assimilée par le groupe visé. Le vocable fait appel à un ensemble sémantique particulier et se réfère à un ensemble d'opinions. Enfin,

« La diffusion d'information de type propagande est résolument au service de l'action, potentielle ou future, d'un groupe à propos d'un objet social. (...) Faire de la propagande c'est en quelque sorte orchestrer un ensemble de communications en prenant position pour ou contre. L'objet social à l'origine de la communication est source de conflit entre les groupes, ce qui met en péril chacun d'eux, mais aussi la cohérence de leur vision du monde. La propagande produit alors une représentation de l'objet que tout le groupe s'approprie. L'objectif de la propagande est ainsi de restaurer l'identité du groupe, menacée par le conflit, en éliminant les contradictions qui existent à propos de l'objet social. Comme pour la propagation, les médias concernés vont créer un système ou plutôt un modèle social dont la vocation n'est pas tant celle d'une élaboration intellectuelle que

celle d'une affectation de significations à l'objet et d'un positionnement de celui-ci dans un contexte social précis. Le message diffusé par propagation s'impose alors comme vrai à la conscience de tous les membres du groupe, donne un sens à la réalité et guide les comportements des personnes. » (Bonardi, 2003, p. 63)

La propagande se trouve dans la continuité de la propagation à la différence suivante : la propagande construit un opposant en positionnant la société, pour ou contre, un objet social particulier. C'est donc quelque chose de l'ordre de la caractérisation morale d'un objet social. Notons donc qu'il ne s'agit pas seulement de la promotion ou de la critique d'un fait ou d'un type de comportement, mais bien de la construction d'une identité sociale acceptant ou réprouvant l'objet social en question.

« Nous sommes là en présence du mécanisme le plus classique inhérent à toute catégorisation sociale de quelque niveau qu'elle soit, qui tout à la fois débouche sur « une extrémisation des références idéologiques et des catégorisations réciproques » (Rouquette, 1994 a, p. 125), renforce la cohésion intragroupe (des « bons ») et la discrimination intergroupe (entre « bons » et « méchants »). (Bonardi, 2003, p. 64)

Cette rubrique a le mérite de questionner la manière dont les médias occidentaux traitent les questions relatives au terrorisme. Elle n'est pas étrangère à la construction d'une identité sociale. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Le terrorisme permet une actualisation de ce qui fait société, ou du moins de ce qui fait humanité. Nous avons développé une forme de caractérisation de soi qui allait jusqu'à poser les limites de nous-mêmes. Ici, notons que d'une part, cette caractérisation renforce la cohésion intragroupe. D'autre part, les discriminations intergroupes sont également renforcées. Finalement, si nous pouvons rattacher ce renfort des discriminations intergroupes à la question des limites de soi, nous pouvons la lier également à celle de la légitimation de la violence. Autrement dit, si le discours en matière de terrorisme implique un positionnement social qui délimite le soi, il produit également une forme de légitimation du pouvoir coercitif s'appliquant à ceux identifiés comme « ennemis ».

Mais qu'en est-il de ce positionnement social en matière d'activisme environnemental ? Dans l'ultime chapitre de ce mémoire, nous traiterons essentiellement des représentations sociales en matière d'activisme vert, de la manière dont il est perçu et de l'articulation des relations de pouvoir qui s'y joue.

4. « ÉCOTERRORISME »

Le terme « écoterrorisme » est peu connu. Notre recherche exploratoire nous a permis d'établir que peu de personnes ont déjà étendu parler d'écoterrorisme. Ce constat s'est ensuite confirmé dans nos entretiens.

« Mais c'est aussi sûrement parce que le mot est nouveau pour moi du coup, que là j'en ai jamais entendu parler donc je me suis dit, mais « qu'est-ce que c'est ça » Clémentine

« Est-ce que t'as déjà entendu parler du terme écoterrorisme ? Non, je ne sais pas ce que c'est. » Thomas

« Je l'ai déjà entendu et je vois bien ce qu'il veut dire, mais c'est très rare. Je n'aurais pas pu le ressortir... » Constance

Le terme « écoterrorisme » est bien moins répandu dans le vocabulaire de nos répondants que l'est le mot « terrorisme ». Mais sommes-nous sûrs de comprendre ce qu'il désigne ? À nouveau, nous nous heurtons à la question de la définition. Nous verrons que l'utilisation du terme « écoterrorisme » ne fait pas l'unanimité auprès des chercheurs.

4.1. Une polysémie déroutante

Pour commencer, là où le terrorisme était difficilement caractérisable à cause de son large répertoire d'action, de motivations et d'idéologies, la difficulté de définir le terme « écoterrorisme » repose davantage sur les différentes acceptions du terme. Ces acceptions sont autant d'homonymes qui viennent brouiller la compréhension intuitive du phénomène. En effet, l'écoterrorisme peut être compris d'au moins, 3 manières différentes.

Premièrement, nous trouvons la notion que nous avons décidé de retenir dans ce mémoire, celle liée à l'activisme environnemental radical. Dans cette optique,

“individuals or groups are environmental “activists”, carrying out actions against industries, companies or even governments that they believe are harming the environment, as a means to attract attention to their cause. For the large part, damage is caused to property although some deaths have been reported.”²⁴ (Kharlamova, 2011, p. vi)

²⁴ « Les individus ou les groupes sont des « activistes » écologistes, menant des actions contre des industries, des entreprises ou même des gouvernements qui, selon eux, nuisent à l'environnement, afin

Jusqu'ici, nous ne trouvons rien de nouveau.

Deuxièmement, le terme « écoterrorisme » est également utilisé dans les cas de destruction volontaire du milieu naturel perpétrées dans le but d'atteindre à la vie des personnes y vivant. Ici, ce ne sont plus des activistes visant la préservation de l'environnement qui sont les principaux acteurs, mais bien des individus qui poursuivent des objectifs personnels en dépit des conséquences environnementales et humaines. Plus encore,

*« the environment is used as a weapon to harm an opponent. Here the intended outcome is usually large-scale deaths, severe damage to the environment, and generating fear into the populace. »*²⁵ (Kharlamova, 2011, p. vi)

Dans ce schéma, l'environnement devient une arme capable de blesser des populations et d'y inspirer la terreur.

Troisièmement, nous trouvons une définition qui rattache l'écoterrorisme à une forme d'écocide. En effet,

*« Perhaps we can add a third definition of ecoterrorism as harm caused by companies, industry, or governments through negligence. Here, lack of either environmental regulations or enforcement by regulatory agencies can allow for hazardous sites to be established and/or become potential sites for natural disasters or that could attract the attention of terrorists. Insufficient forest fire outbreak monitoring capabilities, low standards for the construction of mining waste dams, and inadequate infrastructure are all examples that can provide inadvertent support of catastrophes. »*²⁶ (Kharlamova, 2011, vi)

d'attirer l'attention sur leur cause. Pour la plupart, des dommages sont causés aux biens, bien que certains décès aient été signalés. » (Kharlamova, 2011, p. vi)

²⁵ *« l'environnement est utilisé comme une arme pour nuire à un adversaire. Ici, le résultat escompté est généralement des décès à grande échelle, de graves dommages à l'environnement et la génération de peur dans la population. »* (Kharlamova, 2011, p. vi)

²⁶ *« Peut-être pouvons-nous ajouter une troisième définition de l'écoterrorisme comme un préjudice causé par les entreprises, l'industrie ou les gouvernements par négligence. Ici, l'absence de réglementation environnementale ou d'application par les organismes de réglementation peut permettre l'établissement de sites dangereux et/ou devenir des sites potentiels pour des catastrophes naturelles ou qui pourraient attirer l'attention des terroristes. L'insuffisance des capacités de surveillance des incendies de forêt, les faibles normes pour la construction de barrages de déchets miniers et l'insuffisance des infrastructures sont autant d'exemples qui peuvent fournir un soutien involontaire aux catastrophes. »* (Kharlamova, 2011, p. vi)

Ici, c'est la négligence qui caractérise l'*écoterrorisme*. Il désigne donc le manque de moyen déployé pour sécuriser les sites environnementaux sensibles. Cette négligence est pensée comme une forme de complicité passive à l'écocide. Du moins, elle permettrait de faciliter la destruction de la nature ou la prise de contrôle de sites environnementaux d'importance par des groupes terroristes.

Nous voyons déjà qu'en termes de définition, la question des homonymes est plus importante pour l'*écoterrorisme*, qu'elle ne l'était pour le terrorisme. Au niveau des représentations sociales, la polysémie produit une confusion. Nous ne pouvons affirmer que le terme ait réellement une influence en matière d'assujettissement si une personne ne comprend pas à quoi il fait référence. De plus, si l'*écoterrorisme* est compris comme une forme de négligence ou comme une volonté de blesser en détruisant l'environnement, il ne saurait avoir des conséquences directes sur nos conceptions de l'activisme environnemental. Procéder à une recherche quantitative pour interroger la compréhension du terme dans une population donnée serait éclairant. Nous ne serons pas en mesure de mettre en place une telle étude dans ce mémoire. Cependant, nos recherches exploratoires et le travail préparatoire à la mise en place des entretiens ont déjà permis de voir que, dans la population, le terme *écoterrorisme* est d'une part largement méconnu et d'autre part, attribuable à l'une ou l'autre des définitions ci-dessus en fonction des individus. Ainsi, l'ambiguïté conceptuelle relative à l'*écoterrorisme* n'existe pas seulement dans la littérature scientifique, mais existe également dans les représentations sociales des individus.

Notons donc que cette méconnaissance implique un manque de véridiction sur l'*écoterrorisme* en tant que tel. Les médias, par exemple, ne se sont que rarement saisis de la thématique. Cependant, cela ne signifie pas que des formes de terrorismes ne sont pas rattachées à l'activisme environnemental dans les représentations sociales. Nous ne nous concentrons donc pas exclusivement sur le terme *écoterrorisme*. Dans cette section, nous analyserons les effets d'une liaison sémantique entre l'activisme vert et le terrorisme. Plus spécifiquement, nous explorerons les mécanismes de résistance qui empêche cette liaison sémantique et, par extension, l'acceptation du terme *écoterrorisme*.

4.2. L'Impossibilité d'un terrorisme écologique

Le mécanisme de résistance le plus évident est le suivant. Les participants éprouvent des difficultés à penser un terrorisme écologique. Nous pouvons penser cette difficulté sous plusieurs angles.

Tout d'abord, une incompatibilité entre l'écologie et le meurtre de masse existerait.

“Il y a un truc qui va pas, ça y'a un truc un peu incompatible, j'ai l'impression. On ne peut pas être écolo et être un tueur de masse pour moi. (...) la perte humaine elle devrait pas être là quoi parce qu'un être humain, c'est un être humain et c'est quelque chose de vivant aussi. C'est important, c'est comme un animal tu vois, mais si on défend la cause par exemple parce que pour les abattoirs, on veut pas que les animaux meurent en telle circonstance... bien si on part du principe que on veut pas faire ce qu'on aimerait pas avoir, faudrait appliquer ça aussi pour les humains.” Clémentine

« (...) c'est pas possible de dire que les gens qui agissent pour la société et la planète soit des terroristes. Comment tu pourrais à la fois te revendiquer citoyens en accord avec ton environnement et poser des bombes. C'est incompréhensible. Peut-être encore plus que le terrorisme en lui-même. (...) Mais je pense que quand tu es activistes comme ça, tu agis pour les autres et donc tu ne peux pas être un terroriste. Si tu agis à la base pour la société et pas contre, tu ne peux pas être un terroriste. Au pire, on peut dire que ce que tu faisais c'était du n'importe quoi. Et que tu as desservi la cause que tu défendais. On peut même dire que tu as créé la terreur et que tu es un assassin. Mais pas un terroriste... » Constance

“Exactement, mais par définition l'action d'une ONG n'est pas violente dans mon esprit. Mais comment réagir contre des gens comme ça, ils sont pas armés à mon avis hein. Parce que pour moi, les organisations non gouvernementales, elles sont là pour sauver des vies pour aménager une qualité de vie. (...), Mais ce sont des organismes qui sont faits pour sauver les vies et pas pour en détruire tu vois. C'est donc par définition non violent dans mon esprit d'accord.” Thomas

La question posée par les participants est celle de l'incompatibilité. Les valeurs humaines, qui sous-tendent nos réflexions autour du terrorisme et qui impliquent des valeurs anthropocentristes, sont reconfigurées par l'activisme environnemental radical/écoterrorisme. La représentation sociale du terrorisme fait intervenir l'idéologie comme point central de l'action. Ces idéologies sont des moteurs de l'action et le volet communicationnel permet de propager l'idéologie. Cependant, les valeurs qu'elles

défendent sont proprement anthropocentristes. Étant donné qu'il est l'exemple dominant nos représentations sociales, prenons l'exemple du djihadisme. Même si une dimension religieuse existe indubitablement, il est toujours question de condition humaine, de trancher entre des valeurs humaines et de statuer sur l'opposition entre deux modes de penser l'être *homme*. Or, en matière d'activisme environnemental radical, ce n'est pas tant l'être homme qui est au centre, mais bien « *la nature* ». C'est ce qui pousse certains sociologues, toutes comme nos participants, à défendre que l'écoterrorisme ne peut exister. Le terme *écoterrorisme* serait donc une bête difforme, véritable paradoxe tant concept le terrorisme

« s'applique uniquement à des contextes qui se caractérisent par une opposition entre des êtres humains. Sur le plan conceptuel, le terrorisme est donc limité à une défense de valeurs anthropocentriques. Par conséquent, il est impossible de classer l'acte radical consistant à défendre des valeurs "écocentriques" dans la rubrique du terrorisme. »
(Chang, 2020, p. 146)

Traditionnellement, cet argument est mobilisé pour remettre en question l'existence d'un terrorisme vert. Si le terrorisme est un conflit autour de valeurs humaines, un conflit impliquant des valeurs écologiques ne saurait être du terrorisme. Une critique rapide de cet argument pourrait se résumer ainsi. Considérons que le terrorisme *religieux* n'est pas, non plus, un conflit limité par des valeurs humaines. Bien qu'il fasse intervenir des êtres humains s'opposant autour de valeurs leur étant propres, des valeurs « divines » interviennent dans le conflit ou l'action. Cependant, un recul *laïc* suffirait pour classer ses valeurs « divines » dans une catégorie plus large de valeurs anthropocentristes. Nous espérons n'avoir offensé personne en proposant cette optique. Dans un même ordre d'idée, considérons un recul semblable à propos des valeurs écologiques écocentristes. L'écologie, considérant le devoir nouveau de l'homme envers la nature développé dans l'éthique de Jonas, implique une position de responsabilité de l'homme. En substance, Jonas affirme que l'homme a une responsabilité envers la nature depuis qu'il a acquis le pouvoir, la possibilité d'altérer définitivement son équilibre. Cette éthique nouvelle pose les bases d'une écologie critique de l'action humaine. L'écologie comprend donc un statut différent de l'homme de par une potentialité de destruction. Nous avons grossièrement invoqué Jonas et nous excusons de la fugacité de son intervention. Ces précédentes lignes tentent de montrer que poser les limites de ce qui est anthropocentrique est plus compliqué

qu'il n'y paraît. De plus, disqualifier le terme écoterrorisme sous un prétexte définitionnel nous semble une critique molle d'un terme au potentiel dévastateur.

4.4. Pour la bonne cause

Nous poserons la question en d'autres termes. L'écologie a une valeur positive pour les répondants. L'importance et la moralité *perçue* de la cause écologiste viennent parasiter la compréhension d'un terrorisme vert.

« Mais c'est vrai que c'est tendu. Tendu ? Ouais, je sais pas ; le terrorisme jusque-là, j'ai jamais considéré que ça pouvait être des valeurs proches des miennes. Du coup, c'était plus facile de dire : "c'est mal" ou "c'est des tarés". » Sylvain

Pour objectiver cette attribution d'une valeur positive à l'écologie, nous devons comprendre ce que les répondants entendent par « *activisme environnemental* ». Dans la méthodologie, nous avons déjà expliqué le choix des supports vidéo utilisés. La notion de répertoire d'action était importante. Les différentes actions ont remporté des suffrages variables chez nos répondants. Notons cependant quelle qu'ait été la violence de l'action, tous les répondants s'accordent pour dire que la cause est bonne.

« Parce que défendre aussi bien les baleines ou les poulets, c'est quand même une forme d'idéologie. Il y en a une forcément, mais je pense qu'elle est positive » Thérèse

« (...) il fait ça pour le bien de tout le monde même s'il entreprend des actions illégales qui peuvent nuire aux autres. » Sylvain

« Enfin la nature, c'est la nature, c'est précieux et j'ai cette idée de la nature qui celle de la paix. C'est vraiment, c'est te promener en forêt, c'est le calme c'est la paix. C'est plein de choses positives qui te ressource qui peut pas mélanger un cadre paisible comme ça un truc qui est l'enfer quoi. » Clémentine

Cette notion de « bonne cause » a le mérite de questionner un relativisme moral. Tous les participants réproouvent l'usage de la violence dans la revendication. En matière d'activisme environnemental, ils estiment que c'est la manière d'agir qui peut poser un problème. C'est là que le risque d'un écoterrorisme semble devenir réel pour les participants. Cependant, il est toujours perçu comme un débordement non-désirable, même pour les auteurs eux-mêmes. Nous ne trouvons pas de remarque similaire pour le terrorisme islamiste par exemple. En effet, nous avons vu que l'idéologie même posait problème aux participants d'autant qu'ils perçoivent la haine en son fondement.

Finalement, qu'est-ce qu'une bonne cause ? Dans le chef des activistes comme de celui des terroristes, l'on peut supposer que la cause défendue est toujours bonne. Ce qui diffère ici, c'est le crédit apporté à la cause écologique par le public. Le terrorisme vert bénéficie donc d'un statut particulier dans nos représentations sociales. Là où le terrorisme devrait nous inspirer une peur totale du fait du traitement médiatique et émotionnel, l'écoterrorisme questionne la nature même de la motivation des terroristes. Ceci n'est d'ailleurs pas tout à fait étranger au mode d'action des activistes environnementaux violents. L'objectif est moins d'instaurer un climat de peur que de provoquer la sympathie pour leur cause. Ainsi,

« By bringing attention to their "cause" through the use of violent tactics, the radical environmentalists hope to provoke sympathy and outrage about how the earth is being devastated by industry and its resources permanently exhausted. »²⁷ (Garcia, 1998, p. 25)

Cette perspective semble trouver écho dans les représentations sociales également. Les participants perçoivent une volonté de dénonciation qui aurait une autre nature que celle du terrorisme.

“Enfin moi, je mettrais une nuance : entre le terrorisme de haine et être là « pouvoir faire prendre conscience » aussi bien les élèves que les personnes qui font la chasse à la baleine que bon, que les médias, et que le monde entier. Parce que ça attire l'attention, mais je suis pas sûr que la volonté soit de la violence au départ, tu vois comme pour le terrorisme.” Thérèse

En résumé, la question des causes, occultée dans le traitement du terrorisme islamiste, revient au premier plan avec l'écoterrorisme.

Ces extraits nous font également revenir sur la qualification en *fait terroriste*. Le danger serait de considérer des formes de violences comme du *terrorisme* seulement quand l'idéologie perçue nous semble infondée, discordante ou simplement étrangère. Par exemple, nous pouvons retrouver l'extrait suivant dans nos entretiens. Il prend place avant le premier tour de la présidentielle française de 2022 et concerne le candidat Éric Zemmour, président du parti d'extrême droite *Reconquêtes*.

²⁷ « En attirant l'attention sur leur « cause » par l'utilisation de tactiques violentes, les écologistes radicaux espèrent provoquer la sympathie et l'indignation sur la façon dont la terre est dévastée par l'industrie et ses ressources épuisées en permanence. » (Garcia, 1998, p. 25)

“Mais finalement, c’est une question de point de vue une fois de plus. Et bien, c’est vrai que moi si on l’utilise (le mot terrorisme) pour parler de Zemmour, je signe quand tu veux. C’est un personnage immonde... Oui non moi, je ne supporte pas de l’entendre dire ces horreurs. Je vais dire ça finit par me faire peur aussi. Quand je vois dans les sondages qu’il est pas si mal parti. Et ça me fait penser..., je parle de Zemmour, mais nous avons les mêmes en Flandre, peut-être aussi en Wallonie... Ce qui me dérange, c’est surtout le mensonge... ou je sais pas si je peux dire (...), mais la manipulation ou en tout cas cette idéologie... elle me fait froid dans le dos. (...) On profite de la peur des gens pour les étrangers pour faire de la politique. Ça c’est quand tout va bien encore, mais après quand ils poussent les gens dans cette direction tout ça pour atteindre son objectif politique... enfin... Comment on peut encore dire que c’est autre chose que du terrorisme ?”

Constance

Dans les entretiens menés, le terrorisme est une affaire de point de vue. Zemmour, qui depuis a essuyé un échec conséquent à ladite élection, est présenté comme le moteur d’une terreur systématique, père d’une violence innommable pour les minorités ethniques et religieuses. Nous pourrions rajouter le complet nihilisme du personnage pour les causes LGBTQIA+ et les causes écologiques. Finalement, il se rendrait coupable d’un terrorisme beaucoup plus insidieux encore que celui dont il prétend préserver ceux qu’il appelle les «*français de souche*». L’argument du prétendu extrémisme des activistes environnementaux, peut donc se retourner contre Mr Zemmour. Mais tentons de garder un maximum d’objectivité à ce sujet.

Notons que mettre en avant l’utilisation des théories sans fondements scientifiques comme celle de *l’islamogauchisme* ou du *grand remplacement* est intéressant. Les effets de stigmatisation pour les communautés musulmanes sont réels. La violence de cette stigmatisation se traduit notamment par de l’exclusion sociale et des violences physiques et morales, augmentant les frictions dans la société française. Ce climat de peur, alimenté par les partis d’extrême droite, a une finalité politique. La dimension rhétorique, quasiment proche de forme de spectacle, est également intéressante. Nous n’irions pas jusque dire que le parti *Reconquêtes* est un groupe terroriste. Nous ne serions de toute façon pas capables de le démontrer. De plus, nous ferions en quelque sorte le jeu d’un sensationnalisme qui n’apporterait rien à ce travail. Cependant, cette section a le mérite de révéler qu’en matière de terrorisme, l’instrumentalisation est facile dans un sens comme dans l’autre. Cette instrumentalisation n’est pas non plus sans conséquence.

4.5. Écoterrorisme et instrumentalisation

L'utilisation du terme *écoterrorisme* par exemple, a quelque chose de profondément déroutant. Premièrement, nos participants confient que l'association des deux termes déforce le terme « *terroriste* ».

Tout d'abord, cet affaiblissement est assuré par la méconnaissance du terme.

Non je trouve ça un petit peu drôle, c'est pas que c'est moins puissant, mais genre tu me dis ça je vais avoir moins peur. Tu cries : « il y a des écoterroristes, allez-vous cacher ! » Je me retourne et je sais pas, je vais pas comprendre. Après tu cries "terrorisme" je vais directement fuir. » Clémentine

« Non j'ai du mal, ouais sûr que c'est pas facile à imaginer. » William

Notons donc que le caractère inhabituel, voire curieux, du terme *écoterrorisme* ne permettrait pas la claire compréhension du phénomène. Nous ne trouvons rien d'étonnant à cela. Si un terme n'est pas connu et rendu usuel, il peut difficilement être intégré par l'individu.

Ensuite, le vocable *terrorisme*, s'il est trop souvent mobilisé, risquerait de banaliser les faits.

« Mais donc des choses graves. J'aurais tendance à dire que quitte à l'utiliser autant le faire de manière un peu consciencieuse. Le problème, c'est que dire à tout bout de champ le mot terrorisme, ça risque de banaliser les faits. » Constance

« Mais je pense surtout qu'on atténue le terme en utilisant l'éco terrorisme. Le mot terrorisme devient quelque chose d'acceptable, sympa presque pas quand même, mais acceptable. Ça reste du terrorisme, mais c'est quand même moi je trouve, on a le sentiment que le terrorisme peut être fait de bonnes intentions et ça peut mener à une forme de relativisme qui peut être dangereux... » Thérèse

Les participants craignent que l'usage abusif du terme ou la mobilisation inadéquate d'association comme celle de l'écoterrorisme mène à un trop grand relativisme des faits eux-mêmes. Nous ne développerons pas davantage cette sous-section. En effet, l'affaiblissement du terme ne nous indique rien en matière de *gouvernement de soi*. Cela méritait cependant d'être souligné. Notons que les participants expriment leur méfiance quant à l'utilisation abusive du terme.

Deuxièmement, le poids du terme terrorisme dans le débat public en fait un puissant argument rhétorique.

“En termes de désignation que ce soit instrumentalisé en fait... c’est là que peut être qu’en fait, le truc est pas hyper efficace en termes d’avancement sociétal parce que t’amènes « terrorisme » dans un débat. C’est rejeté. C’est rejeté parce que c’est pas acceptable comme manière de faire avancer les choses (...)” William.

“Dire que ce sont des terroristes, ça ne fait pas avancer l’histoire. Au mieux, ça va les mettre encore plus en colère (...) Moi si on me dit à tout bout de champ que je suis terroriste (...) Je serais complètement furieuse. J’aurais envie de retourner voir ce fermier pour lui apprendre les bonnes manières.” Constance

La force du terme *terrorisme* et des représentations sociales associées empêchent le dialogue en repoussant dans leur retranchement les différents intervenants. Les deux précédents chapitres ont établi la portée sémantique de ce mot. Le débat public, sous l’égide des médias, ne permet pas l’information en matière de terrorisme, se concentrant sur la réprobation morale des actions perpétrées par les groupes terroristes. Les participants ont donc intégré que nous ne dialoguons pas avec des terroristes, ni même réellement du terrorisme. Le rejet systématique, voire hygiéniste, des thématiques *terroristes* en fait un instrument de disqualification redoutable. Convoquer ce registre sémantique suffirait à un joueur mal intentionné pour couper court aux débats dans un domaine spécifique.

Cette instrumentalisation aurait également pour effet la stigmatisation des activistes environnementaux. Nous avons vu dans l’introduction que cette idée a motivé la recherche que nous menons. Nous trouvons intéressant de voir cette thématique ressurgir.

D’une part donc, la généralisation du vocable produirait effet de stigmatisation des activistes. Cette stigmatisation s’étendra ensuite à l’écologie politique. Nous retrouvons cette idée dans chacun de nos entretiens. En voici trois extraits :

*« Bah c’est sûr que t’as pas envie de te rallier à la cause écologique quoi donc genre tu dis je vais je vais être pris pour quelqu’un de menaçant comme les musulmans ont pu subir. Ouais, ça mène à des amalgames et donc peut-être aussi à de la stigmatisation. Et ouais, c’est de la propagande quoi enfin c’est de la manipulation d’information. Je pense que ça serait, c’est efficace ouais. Mais bon c’est de la manipulation quand même. »
William*

“Bah ouais là, ça créerait aussi peut être à accourci « écolo égal terroriste ». Ils font des trucs illégaux en quoi, il aurait peut-être aussi le bourrage de crâne de : “Regardez ils font de la merde, c’est illégal” Et ouais, peut être un ressentiment interne de : oui ça pourrait nuire à la cause en fait. Si on commence à associer écolo égal terroriste, si on commence à faire le raccourci (...) ça serait problématique.” Sylvain

« Si on commençait tous à dire que les écolos sont des terroristes, je suis pas sûr qu’ils se porteraient si bien aux prochaines élections. Donc il faut faire aussi attention à comment, les gens vont récupérer la souffrance des agriculteurs pour faire de la politique ou pour agir. » Constance

Ces extraits traduisent une même idée, l’inquiétude des répondants. Les violences ont moins d’importance que la manière dont elles sont récupérées et instrumentalisées, à des fins politiques, par l’opposition. La stigmatisation des activistes environnementaux provoquerait la méfiance de la population qu’ils cherchaient pourtant à sensibiliser.

“Industry and the establishment have also been successful in countering the rhetoric of radical environmental groups by using propaganda against the environmentalists, particularly the fringe element of the movement. By referring to radical environmental groups as eco-terrorists, a strategy is set forth by factions opposed to the environmental movement to instill a dynamic of fear in the general population. The citizenry and authorities begin to worry about their safety. The propaganda then sets the stage for vigilante behavior against the environmentalists; violence becomes an acceptable response to an imminent threat”²⁸ (Garcia, 1998, p. 27)

Notons donc qu’au-delà de cette stigmatisation, la méfiance de nos répondants est évocatrice.

« C’est quand même... Mais je pense que ce genre d’argumentaire, ça peut avoir du poids sur l’opinion publique. Ça frappe les gens bien sûr, mais je pense que ça frappe surtout le but d’utiliser ce terme-là. C’est le but de faire peur aux autres, okay, pour provoquer quoi. Ben justement pour que ces personnes-là soient jugées négativement tu vois. On les perçoit comme les djihadistes quoi bon... » Thérèse

²⁸ *« L’industrie et l’establishment ont également réussi à contrer la rhétorique des groupes environnementaux radicaux en utilisant la propagande contre les écologistes, en particulier l’élément marginal du mouvement. En qualifiant les groupes environnementaux radicaux d’éco-terroristes, une stratégie est mise en place par des factions opposées au mouvement écologiste pour instiller une dynamique de peur dans la population en général. Les citoyens et les autorités commencent à s’inquiéter pour leur sécurité. La propagande prépare alors le terrain pour un comportement vigilant contre les écologistes ; la violence devient une réponse acceptable à une menace imminente » (Garcia, 1998, p. 27)*

« dire que c'est du terrorisme ou que c'est presque du terrorisme... c'est essayer de faire peur. » Constance

C'est ce qui va nous intéresser dans la suite. Vous pardonneriez donc le manque de développement relatif à la stigmatisation. En effet, nous épandre sur ses modalités nous éloignerait de l'objectif de ce chapitre qui reste, rappelons-le, de comprendre les mécanismes de résistance au pouvoir. La méfiance des participants envers l'instrumentalisation et la stigmatisation nous intéresse pour la raison suivante. Elle laisse l'espace pour penser les implications du terme « *terrorisme* », là où le débat public relatif au terrorisme islamiste est saturé d'un émotionnel empêchant une philosophie critique de s'imposer. L'existence de causes du terrorisme, par le prisme de l'écoterrorisme, permet un rappel de l'esprit critique. Notons donc que penser l'écoterrorisme permet de ramener la question des causes au centre de l'analyse.

De plus, avec l'écoterrorisme ou du moins l'activisme environnemental radical violent, la sensibilisation à la cause est importante. Moins que d'instaurer un climat de peur, l'objectif serait de provoquer la sympathie pour leur cause. Ainsi,

« By bringing attention to their "cause" through the use of violent tactics, the radical environmentalists hope to provoke sympathy and outrage about how the earth is being devastated by industry and its resources permanently exhausted. »²⁹ (Garcia, 1998, p. 25)

Espérons que penser les causes de l'écoterrorisme permettra, à long terme, de penser les causes du terrorisme. Cette ouverture laissera l'opportunité aux individus de se détacher des clichés que nous savons maintenant bien installés dans les représentations sociales. Les terroristes ne sont pas des monstres dont la folie ou l'inhumanité expliquerait les actions. Leurs actions ne sont pas motivées par une haine indifférente à toutes revendications politiques.

Pour ouvrir à cette question des causes, les individus devraient reconnaître cette forme d'actions comme étant du terrorisme. Or cela est loin d'être évident. L'écoterrorisme ne saurait être considéré comme du terrorisme, car la nature des cibles est par trop différente de la conception dominante en matière de terrorisme.

²⁹ « En attirant l'attention sur leur « cause » par l'utilisation de tactiques violentes, les écologistes radicaux espèrent provoquer la sympathie et l'indignation sur la façon dont la terre est dévastée par l'industrie et ses ressources épuisées en permanence. » (Garcia, 1998, p. 25)

« Whether or not eco-terrorism is a true form of terrorism can be debated. By definition, it does not fit the proposed criteria of who the terrorism is supposed to target because it does not target the public at large. But it does target industries that symbolize the destruction and industrialization of the planet and are synonymous with mankind in general. In eco-terrorism the symbolic site is the intended target. The people who happen to get hurt as a consequence of the violence are the incidental factor. »³⁰ (Garcia, 1998, p. 25)

Par souci de clarté, rappelons qu'en matière de terrorisme, les personnes blessées ne sont pas les personnes visées par l'action. Cela fait écho à la violence de démonstration traduite par Dory ses différents travaux. Cependant, les victimes humaines interviennent activement dans ce *complexe terroriste*. Les violences contre ces personnes sont le véhicule de l'action. Le gouvernement, censé les protéger, est la véritable cible de celle-ci. Notons donc que, dans cette perspective, les victimes ne sont pas collatérales.

Concernant l'écoterrorisme, les violences faites aux personnes sont collatérales. En la matière, le gouvernement est également la cible de l'action. Cependant, il partage ce rôle avec le reste de sa population. Le véhicule de l'action est l'attaque à l'encontre du site symbolique. Ce site symbolise la destruction de l'environnement. La volonté de violer ce site symbolique est communicationnelle, comme l'était l'attaque de personnes dites lambda pour le terrorisme.

Les représentations sociales corroborent du moins ces théories. Nos participants ne peuvent penser l'écoterrorisme comme ils pensent le terrorisme. L'intention perçue, ce qui est encore différent de l'intention réelle, joue un rôle important.

« Ah oui quand même, oui moi je pense oui. Ben parce que l'intention elle est honorable au départ. C'est défendre, c'est défendre toute notre vie. C'est-à-dire la vie sur terre ; ça défend quand même des choses qui sont vitales. Et donc l'intention départ n'est pas la mort comme dans le terrorisme. » Thérèse

³⁰ « La question de savoir si l'écoterrorisme est ou non une véritable forme de terrorisme peut être débattue. Par définition, il ne correspond pas aux critères proposés de savoir qui le terrorisme est censé cibler parce qu'il ne vise pas le grand public. Mais il cible les industries qui symbolisent la destruction et l'industrialisation de la planète et sont synonymes d'humanité en général. Dans l'écoterrorisme, le site symbolique est la cible visée. Les personnes qui sont blessées à la suite de la violence sont le facteur accessoire. » (Garcia, 1998, p. 25)

« Je suis pas très pour le principe de s'accaparer, entre gros guillemets, une usine. De rentrer dedans parce qu'on est pas content. Maintenant, c'est quand même quelque chose d'important et c'est pour quelque chose de bien. C'est pas pour ça qu'il faut rentrer sur la propriété des gens hein... Mais c'est vrai que peut-être, ça peut montrer aux autres aussi, vu que c'est filmé. Parce que beaucoup de gens ne savent pas ce qui se passe dans les élevages ou les abattoirs. Ça peut ouvrir les yeux sur quelque chose. Là, je n'en pense pas du négatif. » Clémence

Dès lors, cette forme d'activisme à haut risque nous paraît se distinguer du terrorisme.

Une fois cette forme de violence comprise comme possible, l'individu peut tenter de s'en construire une image propre.

“Ouais imagine, tu décides de faire sauter tous les barrages parce que tu estimes que c'est une entrave à la nature et à son fonctionnement. Ben, peu importe qui est là, peu importe ce qui est autour bah simultanément tu fais sauté tous les barrages. Enfin c'est quand même chaud, justement moi je trouve ça flippant. En tout cas moi, moi ça m'inspire un peu de peur en moi. Je me dirais « merde, je vais peut-être pas m'approcher de barrage ». Ouais, mais du coup là dans ce cas, y a pas vraiment la volonté de faire peur, il y a juste la volonté de l'action elle-même, mais y a pas nécessairement là enfin il y a peut être la volonté de passer un message, mais pas nécessairement. Enfin ouais je sais pas c'est pas facile hein.” William

Nous voyons que notre participant éprouve quelques difficultés à penser un acte écoterroriste. Dans ce cas, il a du mal à replacer la violence de démonstration dans une mesure semblable à l'image qu'il se fait du terrorisme.

4.6. Terrorisme et désobéissance

Notons à nouveau que cela n'empêche guère les participants de réprouber le passage à l'acte violent ou de regretter la mort des victimes de l'action.

« On en arrive à tuer des gens pour sauver l'environnement, etc., et ce que je trouverais dommage là-dedans, c'est la perte humaine (...) » Clémentine

Cependant, la différence tient en ce que les violences perpétrées dans une dynamique environnementale seront pensée en termes de débordement alors même qu'en matière de terrorisme islamiste, d'activisme islamiste à hauts risques, elles sont pensées comme directement échéantes aux mécanismes essentiels de l'organisation.

« Je trouverais ça dommage. Je trouverais ça dommage parce que là, ils perdent un peu pied avec ce qu'ils sont et leur objectif. » Thérèse

Lorsqu'un écologiste radical blesse, il sort des sentiers battus. Il commet une erreur de jugement. Il se perd lui-même et rompt avec ces objectifs premiers. Quand un islamiste blesse, cette violence est perçue comme « normale » dans la dynamique terroriste qui est la sienne. La question de l'usage de la violence et de la sémantique de l'action ne se pose donc pas de la même manière. L'activisme vert à haut risque bénéficie à nouveau d'un statut particulier qui le protège des simplifications dont souffrent les représentations relatives au terrorisme.

Pour être tout à fait honnête, des représentations subsistent où l'acte violent est tout de même intégré dans une continuité logique.

« Mais évidemment, à partir du moment où tu défends une idée, où tu sens que la partie adverse est tout à fait fermée, que tu n'as aucune possibilité, de te faire entendre. Tu commences à faire monter la mayonnaise hein et puis, ça part au conflit. » Thomas

Ici, le passage à l'acte violent apparaît comme une tentative de prise de contact avec le reste de la société. Le terrorisme vert, pour nos participants, apparaît comme un moyen d'ouvrir le débat sur les questions environnementales. À nouveau, cette idée entre en contradiction avec ce que nous avons appris du terrorisme. Nous pourrions défendre que le terrorisme soit également une tentative de reconfiguration de l'ordre social par différents mécanismes de pression politique. Plus qu'une tentative, nous reconnaissons que les attentats ont reconfiguré l'ordre social en matière de sécurité et de protection de la vie privée. Même si l'objectif des terroristes ayant frappés l'Europe n'a jamais été le renfort des mesures de coercitions et de surveillance en Occident, nous sommes forcés de reconnaître que les machines étatiques ont mis en place des politiques, adéquates ou non vous en jugerez, qui ont un impact sur l'ensemble du social. Dans les représentations sociales, nous percevons quelque chose de différent. Bien qu'une dimension communicationnelle soit bel et bien perçue, le terrorisme n'apparaît pas comme un moyen de discussion, mais bien comme une entreprise de destruction irrationnelle. Dans les représentations sociales, les attentats sont des moments de rupture qui ouvrent à des modifications sociales certes, mais pas à un dialogue effectif entre les partis identifiés.

Or dans le cadre de violence perpétrée par des activistes environnementaux, les moments de violence, même si elles font quelquefois ruptures, sont perçus comme des prises de

contact avec la société. En ce sens, les violences perpétrées par des activistes environnementaux prennent directement le statut d'actions de *désobéissance civile dans les représentations*. Nous allons nous expliquer sur ce point. En effet, « *la désobéissance n'est pas une mise en cause du contrat social, mais sa réinterprétation* » (Laugier, 2015, p. 43)

La désobéissance doit être pensée comme un dispositif de sortie de crise visant donc à créer du lien dans un contexte social marqué d'une rupture. La revendication par l'action, violente ou non, s'apparente à une réaffirmation de soi.

“C'est ici et maintenant, chaque jour, que se règle mon consentement à ma société ; je ne l'ai pas donné, en quelque sorte, une fois pour toutes. Non que mon consentement soit mesuré ou conditionnel : mais il est, constamment, en discussion, ou en conversation. (...) Si l'on ne peut changer le gouvernement, on peut au moins refuser, suspendre son consentement.” (Laugier, 2015, p. 43)

L'action apparaît comme une suspension du consentement de l'individu. Elle est donc témoin d'un malaise, d'une dissonance entre le contenu des lois et le ressenti des individus. Une fois ce malaise arrivé à son paroxysme, l'action

« s'impose quand on a épuisé l'expression du désaccord par les moyens politiques classiques, qui respectent les règles du dialogue : elle est une mise en cause certes non violente, mais radicale, d'un pouvoir devenu sourd à la contestation » (Laugier, 2015, p. 43)

Dans un paysage où le dialogue se fait absent, l'action permet à l'individu de faire valoir sa voix. Finalement, l'individu peut se positionner pour être à nouveau visible. C'est une forme de retour à l'être pour l'individu. Même si cette affirmation se fait par la négative, elle permet de revenir au monde. En somme, elle permet d'exister à nouveau dans le monde social.

“la volonté de démontrer sa propre dignité aux yeux de ceux qui la méprisent : en effet, l'idée même de « reconnaissance » contient un idéal de réconciliation qui se manifeste à travers la démarche d'une “demande” et que l'on peut traduire aisément comme croyance résiduelle dans le système.” (Benthouami, 2006, p. 23)

C'est donc bien une dynamique créatrice d'un *vivre avec*. Peut-être y a-t-il encore quelque chose de l'ordre de la reconfiguration sociale. Cela est même certain. Plus important encore,

« C'est l'occasion de dire : "Pas en notre nom" : je ne me reconnais pas là-dedans, dans cette guerre, dans cette politique, dans cette loi. Ce qu'exprime ce slogan, c'est bien sûr un sentiment d'injustice, mais aussi le désespoir face à l'absence de conversation. Pour faire face, pour pouvoir se reconnaître dans ce qui est dit et fait, il faut agir, y compris en dehors des échéances électorales. » (Haeringer, 2011, p. 127)

Traditionnellement, l'on reconnaît la dimension non-violente de la désobéissance civile. Non-violence dont les modalités varient en fonction des groupes qui la pratiquent. En effet, l'absence de violence physique ne signifie pas l'absence de violence. Toujours est-il que

“la fidélité à ce qu'on est ou croit être imposerait qu'on se révolte contre toute tentative de nier jusqu'à notre existence, mais la conscience du caractère social du fondement du respect de soi limite cette révolte en l'enserrant dans un rapport dialogique avec l'autrui prestataire de 'reconnaissance' ou au moins d'attention.” (Benthouami, 2006, p. 23)

La reconnaissance des limites de soi, que nous avons développée dans le premier chapitre, revient dans une forme différente ici. La révolte en marche est circonscrite dans le domaine non-violent, ou du moins dans une mesure socialement acceptable pour garantir que ce qui est compris comme l'extension de nous-mêmes soit toujours capable de reconnaître l'auteur et d'être reconnu par lui. La dimension dialogique de la désobéissance est donc au centre de l'action. Si ces actions mènent à une rupture, ce n'est que par excès ou erreur de la part des activistes. Même si l'activiste écologiste en arrive à commettre un acte terroriste, ce dernier ne serait qu'une d'externalité négative involontaire.

“j'imagine qu'il y a une autre partie (...) qui se rend pas compte, qui se rendra peut-être pas compte qu'il fera un acte terroriste et qu'en fait, ils se rendent pas compte que les impacts potentiels sont pas positifs.” William

CONCLUSION

Nous avons ouvert ce mémoire sur l'utilisation du terme « écoterrorisme » pour justifier des formes de coercitions envers les activistes environnementaux. Même si, en Europe, la notion n'a pas le même succès qu'aux États-Unis, elle mérite de questionner l'appel du trope « terrorisme » en matière d'activisme environnemental, notamment les questions relatives à l'(éco)extrémisme.

Nous avons choisi une approche nous permettant de penser en termes de relation de pouvoir. Des formes de savoirs viennent sous-tendre des pouvoirs dans une interrelation fondant des rapports de pouvoir entre les individus. Rechercher un nexus de savoir-pouvoir a retenu notre attention. Nous avons également cherché à comprendre la nature des stratégies de pouvoir et de résistance. Contrairement à ce qu'aurait probablement fait Foucault, nous avons choisi une approche par les représentations sociales en cherchant à répondre à la question suivante : « Comment sommes-nous gouvernés en matière d'écoterrorisme ? »

Tout d'abord, nous avons pu relever l'importance de la non-violence dans nos entretiens. En effet, la violence est considérée comme la limite à ne pas franchir. Même si la violence a un coût moral et que son évitement doit être privilégié en vertu cette mystérieuse conviction profonde, certaines formes de violences seraient acceptables. Ce qui est déterminant, c'est le caractère graduel de la violence. La compréhension des motifs est également importante. En matière d'activisme, la nécessité d'agir et l'opportunité d'une reconfiguration sociale apparaissent comme des motifs permettant de comprendre l'usage de la violence. La violence peut également être comprise comme une réponse impliquant une dimension circonstancielle et relationnelle. Elle apparaît alors comme le moyen d'éviter la destruction. C'est ainsi que s'ouvre la question de la légitime défense. Les travaux de Butler nous ont aidés à saisir la dimension normative de la légitime défense. Cette dernière est rendue possible par la notion de limites de soi. Finalement, il s'agit d'un mode de véridiction de ce que nous sommes, de création de savoir sur soi. La question est de savoir : qui sommes-nous ? Plus spécifiquement, la question est la suivante : « jusqu'où sommes-nous ? ». Cette compréhension de soi implique du respect pour la vie humaine et environnementale et est assurée l'interdépendance entre les individus.

Ensuite, notre approche inductive des représentations sociales en matière de terrorisme a permis de révéler différents éléments. Bien qu'une dimension communicationnelle et dialectique soit perçue par nos répondants, elle est oblitérée par un ressenti de haine. C'est la finalité destructrice du terrorisme qui domine les représentations sociales. Le terroriste est alors un individu dépourvu de toute morale et de toute raison. Il est perçu comme endoctriné, privé de sa conscience et de sa volonté. Dans les représentations s'opère un déplacement du concept de « terroriste » d'*individu moral* à *individu marginal*, à mi-chemin entre la bête à craindre et la victime à pleurer. Tout ce qui touche au terrorisme est nécessairement étranger à soi. Le terroriste est comme déjà mort. La strate juridique vient en quelque sorte légitimer l'élimination d'un cadavre. Nous avons également vu que les sciences sociales et le droit échouaient à transcrire la haine ressentie par les individus.

Cette dissonance n'est pas sans lien avec le traitement médiatique des faits. Ces derniers participent à un climat d'angoisse et de sidération. Ils ne sont pas les seuls responsables. Nous serions bien mal avisés de prétendre le contraire. En effet, ce climat est assuré tout d'abord par la violence des faits. Elle est intégrée dans une *individual narrative* où l'identité, les savoirs et les actions des individus s'alimentent mutuellement, caractérisant ainsi le vécu des personnes. La proximité des faits et la menace sont actualisées par les médias qui relayent l'information. L'implication des médias serait, dans les représentations sociales, conditionnée par les lois du marché notamment le besoin d'audimat et la concurrence des réseaux sociaux. Bien que l'utilisation du terme leur semble adéquate, les participants dénoncent un sensationnalisme qui confine au bourrage de crâne. Cette répétition d'information participerait d'un mécanisme d'étiquetage des événements. C'est la construction d'une identité sociale qui est permise par ce mécanisme, l'actualisation de ce qui fait société, de ce que nous sommes. Ce mécanisme renforce la cohésion intragroupe et les discriminations intergroupes, revenant ainsi à légitimer des violences proférées à l'encontre de ceux qui sont « autres » et de ce fait non-endeuillables.

Notre analyse a donc révélé que les savoirs qui justifient des formes de coercitions et l'usage légitime de la violence sont liés aux limites de soi. Cependant, dans le dernier chapitre, nous avons décrit les mécanismes de résistances que les représentations sociales laissent transparaître. En effet, les individus éprouvent quelques difficultés à penser l'écoterrorisme. Tout d'abord, le meurtre de masse et l'écologie seraient deux concepts incompatibles. Cette incompatibilité reposerait dans un conflit entre des valeurs qui d'une

part seraient uniquement anthropocentristes pour le terrorisme et d'autre part, engageraient des valeurs écocentriques. De plus, les représentations sociales accordent une valeur positive à l'écologie. La cause écologique aurait une dimension morale absente du terrorisme dominant les représentations. Ainsi, toute violence est perçue comme un débordement non désirable, et ce, également, pour ceux qui les commettent. Dans cette optique le terrorisme, se caractérisant par une haine aveugle à toute raison, ne peut aller de pair avec l'écologie. Cette dernière porte bien trop haut ses motifs et ses objectifs. Le concept même d'écoterrorisme questionne alors les motivations des terroristes. Il permet donc un rappel des causes du terrorisme, en tant que violence politique et moyen de revendication.

Notons également que subsiste dans les représentations sociales, une méfiance envers l'instrumentalisation du terme terrorisme et la stigmatisation qu'elle pourrait provoquer. Cette méfiance traduit une résistance au savoir-pouvoir en matière de terrorisme, en reconfigurant à la fois ce que peut-être le terrorisme et ce que sont les terroristes. Tout cela ne peut advenir qu'à la condition suivante. L'écoterrorisme doit être reconnu comme du terrorisme. Cependant, le statut privilégié dont bénéficie l'activisme environnemental empêche de penser pleinement ces actions même radicales ou violentes comme du terrorisme.

Pour finir, nous souhaiterions apporter quelques éléments d'ouvertures qui permettront certainement de confesser les limites de notre approche. En effet, nous n'avons pas proposé d'analyse point par point des 5 axes d'analyse des relations de pouvoirs comme Foucault les présentait. La perspective des représentations sociales ne pouvait répondre à chacun des axes d'analyse. De plus, s'enfermer dans un paradigme par trop foucaldien ne nous semblait pas la plus productive des approches. Par exemple, nous n'avons pu que spéculer sur les types d'objectifs poursuivis par ceux qui exercent le pouvoir. Nous n'avons que peu d'indices dans ses représentations qui traduisent des formes d'institutionnalisation en matière d'écoterrorisme.

Notre dispositif a donc ses limites. Nous avons en réalité proposé une archéologie, une recherche des relations de pouvoir. Pour compléter cette approche, toujours dans une dynamique foucaldienne, nous pourrions proposer une généalogie du trope « terrorisme » qui étudierait son émergence et les techniques de pouvoir qu'ils servaient au moment de son apparition.

Enfin, nous insistons une dernière fois sur la question de recherche qui était : « *Comment sommes-nous gouvernés en matière d'écoterrorisme ?* ». L'utilisation de la première personne du pluriel n'a rien d'innocent. Le rôle de la philosophie depuis le 18^e, nous dit Foucault, est de questionner les rapports de pouvoir présents dans nos sociétés. Cette phrase met réellement en avant la responsabilité du philosophe et du chercheur en sciences sociales. De plus, le modèle même de l'entretien qualitatif, ou de la recherche en sciences sociales plus généralement, est un redoutable outil de véridiction. Les participants produisent des vérités sur eux même, pour eux-mêmes mais aussi pour le chercheur. Plus encore que la responsabilité, notre question de recherche permet de comprendre, qu'en tant que chercheurs, nous sommes nous-mêmes pris dans des relations de pouvoir. Nous pouvons les déconstruire, mais nous porterons toujours en nous leur marque.

BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages :**

BUTLER, J., (2020). *The force of nonviolence: an ethico-political blind*, Verso, London.

FOUCAULT, M., (1975). *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris.

FOUCAULT, M., (1994). *Dits et écrits IV 1954-1988*, dir. Defert D. & Ewald F., Gallimard, Paris.

LAKEY, G. (2017). 10 mythes sur la lutte non-violente, *trad. Agir pour la paix&Quinoa*.

- **Articles:**

ARCHETTI, C. (2017). Narrative Wars. *Forging the World: Strategic Narratives and International Relations*, pp. 218-238.

AYOUCHE, T. (2002). De la terreur au terrorisme : les aventures d'une philosophie de l'histoire chez Merleau-Ponty? *Topique*, (4), pp.125-140.

BALAGANGADHARA, S. N., & De ROOVER, J. (2010). The saint, the criminal and the terrorist: Towards a hypothesis on terrorism. *Journal of Political Philosophy*, 18(1), pp. 1-15.

BARDIN, L. (1977), *L'Analyse de contenu*, PUF, Paris.

BENTOUHAMI, H. (2006). La désobéissance civile à l'épreuve du principe du fair-play: entre ingratitude et reconnaissance. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (11), pp. 19-42.

BIERNATZKI, W. E. (2001). Terrorism and mass media. *Communication Research Trends*, 21(1).

BONARDI, C. & MANNONI, P. (2003). Terrorisme et mass médias. *Topique*, (2), pp. 55-72.

BRANAGAN, M. (2007). The last laugh: humour in community activism. *Community Development Journal*, Vol. 42 (4), pp. 470-481.

BUELL, L. (2009). What is called ecoterrorism. *Gamma. A Journal of Theory and Criticism*, 16, pp.153-166.

CHANG, T. H. (2020). Eco-terrorism ou éco-héroïsme? Analyse littéraire de " The Rice Bomber" de Cho Li basée sur l'autobiographie de Yang Ju-men. *Atlantide*, (10), pp. 141-156.

- DEMAZIÈRE, D., DUBAR C., Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion, Nathan, Paris, coll.«Essais et Recherches», 1997. *Sociologie du travail*, 41(4), pp. 453-479.
- DORY, D. (2017). L'analyse géopolitique du terrorisme : conditions théoriques et conceptuelles. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (33).
- DORY, D. (2021). L'Histoire du terrorisme : un état des connaissances et des débats. *Sécurité globale*, 25, pp. 109-123.
- FOUGIER, E. (2016). Animalistes, zadistes, néo-luddites : nouvelles menaces pour la sécurité des entreprises en France. *Sécurité et stratégie*, 24, pp. 32-39.
- GANDHI, *La voie de la non-violence*, Gallimard, 1969
- GARCIA, L. (1998). Eco-Terrorism: When Vigilance Turns to Violence. *Graduate Student Review June 1998 Vol. 1, No.*, 23.
- GRAVEL, P. (1992). L'origine de la violence. *Laval théologique et philosophique*, 48(2), pp. 151–157.
- HAERINGER, N., OUARDI, S. (2011) La désobéissance civile, une légitime réponse, in *Mouvement*, 65, pp. 120-129.
- HIRSCH-HOEFLER, S., MUDDE, C. (2014). “Ecoterrorism”: Terrorist threat or political ploy?, *Studies in Conflict & Terrorism*, 37(7), pp. 586-603.
- KHARLAMOVA, G. (2011). Ecoterrorism: an ecological-economic convergence. In *Environmental Security and Ecoterrorism*, Springer, Dordrecht, 31-37
- KHOSROKHAVAR, F. (2017). Quelques réflexions sur la notion de radicalisation. *Les Carnets du CAPS*, 24, 9-29.
- LABORIER, P. (2014), La gouvernementalité, pp.169-181.
- LAUGIER, S. (2015). La désobéissance comme principe de la démocratie. *Pouvoirs*, (4), pp. 43-54.
- LAVAL, C. (2011)., Ce que Foucault a appris de Bentham. *Revue d'études benthamiennes*, (8). pp. 1-11
- MANNONI, P. (2008). Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe. *Le Journal des psychologues*, (4), 28-32.

MARON, F. (1996). Le mouvement étudiant. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1510-1511, 1-53.

MIREANU, M. (2014). The Criminalisation of Environmental Activism in Europe. *Studia Universitatis Babeş-Bolyai-Sociologia*, 59(2), pp. 87-103.

MUCCHIELLI, A. PAILLÉ, P. (2016). Chapitre 3. L'être essentiel de l'analyse qualitative. in P. Paillé & A. Mucchielli (Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, pp. 61-88.

NEGURA, L. (2004). THÉORIES ET RECHERCHES. dans *Bulletin de psychologie*, 57(3), 471.

PALLOTTA, J. (2015). L'effet Althusser sur Foucault : de la société punitive à la théorie de la reproduction. in Christian Laval éd., *Marx & Foucault: Lectures, usages, confrontations*, pp. 129-142.

- Autres:

BRION, F., De VALKENEER, C., HAUSSMAN, J-M., Cours d'approche interdisciplinaire du terrorisme, UCLouvain, 2022.

FOUCAULT, M., (1997), « Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France 1976, cours du 17 mars 1976.

FOUCAULT, M. (1988) *Technologies of the Self. A Seminar with Michel Foucault*. Anherst, the University of Massachusetts Press, Dits et Ecrits tome IV, n°363, pp16-49.

FOUCAULT, M., Compte rendu de la séance du 27 mai 1978 : Qu'est ce que la critique ? in *Bulletin de la société française de philosophie*, Centre National de la Recherche Scientifique et du centre National des Lettres, Paris, 1990.

@BrutOfficiel, vidéo d'analyse de la campagne présidentielle de 2022, posté le 25/03/22 sur la plateforme Tiktok.

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN

Avant chaque entretien, le chercheur s'assure que les participants ont bien connaissance des informations suivantes.

Les entretiens sont anonymes. Les participants peuvent à tout moment stopper l'entretien où l'enregistrement de ce dernier. Le fichier audio est réservé à l'usage du chercheur. Les retranscriptions sont uniquement réservées au chercheur et aux quelques lecteurs examineurs. Le participant donne son consentement pour l'utilisation des données dans le cadre d'une recherche universitaire. Il est volontaire et peut se rétracter à tout moment s'il le souhaite.

Ecologie :

- Que pensez-vous de manière générale de l'écologie ?
- Quelle définition en feriez-vous ?
- Quelle importance accordez-vous aux questions relatives à l'écologie ?
- Si réceptive ou réceptif à l'écologie :
 - o Quelle est votre manière de vivre votre écologie ?
 - o Qu'est-ce qui vous semble le plus important dans votre manière de penser ?
 - o Qu'est-ce qui vous semble le plus important dans votre manière d'agir ?
- Si pas réceptive ou pas réceptif à l'écologie :
 - o Qu'est-ce qui motive votre critique/indifférence envers l'écologie ?
 - o Que pensez-vous de l'intérêt croissant des individus pour l'écologie ?
 - o Quels seraient les origines de l'intérêt de la société pour l'écologie ?

L'activisme environnemental :

- Que pensez-vous de l'activisme environnemental ?
- Avez-vous déjà été actif en matière environnemental : manifestation, action ?
- Quels sont les limites morales/éthiques, s'il y en a, que vous fixeriez à une action de ce type ?
- Sur le plan pratique, pensez-vous à des types d'actions que vous trouvez légitime en matière d'activisme environnemental ?

- Sur le plan pratique, qu'est ce qui ne peut pas être fait ?
- Réaction à une série de vidéos (3) : Voici quelques exemples d'actions menés par des activistes écologiques ; Pour ces différents extraits, pouvez-vous me dire :
 - o Ce que vous inspire la vidéo ? ;
 - o Comment caractériseriez-vous les actions menées ? ;
 - o Trouvez-vous que certaines des actions méritent d'être questionnée ?
En quel sens ? ;

Références :

Les noms des vidéos n'étaient pas accessibles aux participants.

1. "No Comment : environmentalist protest against German government climate policy" (vidéo complète)
https://www.youtube.com/watch?v=-o2jg0ty_wc&list=PLxJMYnJITAY5EUO qtSDK nx7Z2CbmIo&index=2&ab_channel=NoCommentTV
2. "VICE : Animal extremists trespassing to rescue chickens" (05 :19 – 06-07)
https://www.youtube.com/watch?v=Vp8-rYqCAnM&list=PLxJMYnJITAY5EUO qtSDK nx7Z2CbmIo&index=3&ab_channel=VICE
3. « Euronews : corps à corps entre un baleinier japonais et un bateau de Sea Sheppard en Antarctique » (vidéo complète)
https://www.youtube.com/watch?v=sTG0kh0pgUs&list=PLxJMYnJITAY5EUO qtSDK nx7Z2CbmIo&index=1&ab_channel=euronews%28enfran%C3%A7ais%29

Jonction

- o Pourriez-vous caractériser l'action 1/2/3 de « terrorisme » ? Expliquez

Le terrorisme :

- Selon vous, qu'est-ce que le terrorisme ?

- Quelle est la portée sémantique que vous donnez au terme « terrorisme/terroriste » ?
- Qu'est-ce qui caractérise votre rapport au terrorisme ? Quelle est votre histoire personnelle ?
- Pouvez-vous me parler d'un moment que vous a marqué concernant le terrorisme ?
- Quels sont les émotions, s'il y en a, qui ressortent quand vous entendez parler d'actes à caractère terroriste ?
- Quelle représentation vous faites-vous du « terroriste » ?
- Que pensez-vous du terme « terrorisme » ?
- En général, quel usage fait-on du terme « terrorisme » ? En fait-on un usage adéquat ? Expliquez
- Trouvez-vous, généralement, que l'on fait un usage adéquat du terme « terrorisme » ?

L'écoterrorisme :

- Que désigne, pour vous, le mot « écoterrorisme » ?
- Pensez-vous que certaines actions menées par des activistes environnementaux sont des actes de terrorismes ? Expliquez.
- Comment différencieriez-vous, l'activisme du terrorisme ?
- Que penseriez-vous d'un basculement de l'activisme vers une forme d'écoterrorisme ?
- Quelle représentation vous faites-vous de « l'écoterroriste » ?
- Pourquoi pensez-vous que ce terme est utilisé ?
- Que pensez-vous de l'*utilisation* du terme « écoterrorisme » après notre discussion ?
 - o Général ?
 - o Sur le plan de la légitimité de son utilisation ?
 - o Sur le plan de la clarté de ce que le terme représente ?
- Selon vous, que produit le terme « écoterrorisme » à ceux qui l'entendent ?

Post-scriptum : Etant entendu que les entretiens sont semi-directifs, les questions ci-dessus sont présentes pour aider le chercheur dans son entretien.

Voituron Pierre

Juin 2022

**« Écoterrorisme » à l'épreuve de représentations sociales :
gouvernement et résistance**

Promotrice : Professeure Jonckheere Alexia

Ce mémoire propose une analyse qualitative des représentations sociales relatives à l'écoterrorisme. Dans une perspective résolument foucauldienne, la question qui occupe ces pages est la suivante : « Comment sommes-nous gouvernés en matière d'écoterrorisme ? ». Cette recherche s'inscrit donc dans une compréhension des relations de pouvoir perceptibles dans les représentations sociales. À l'aide des récents travaux de Butler, nous analysons ces relations de pouvoir à travers les notions de non-violence et de limites de soi. Nous nous intéressons également aux représentations sociales en matière de terrorisme. Nous apportons un regard critique sur la portée sémantique du terrorisme et sur l'implication des médias dans la construction des représentations sociales en la matière. Pour finir, ce mémoire traite des mécanismes de résistance qui empêchent la pleine acceptation du terme écoterrorisme ou, plus généralement, de l'association entre le terrorisme et l'activisme environnemental.